



**TERRITOIRE
DE LUNÉVILLE
À BACCARAT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat**

SEANCE DU 24 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
80	53	53 + 15 pouvoirs

Date de convocation 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des Fêtes - Place du Général Leclerc - 54120 Baccarat, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Lionel LONGHINI, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUILLIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Stéphane LUDWIG, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Jean-Pierre CARRY, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Pascal MARCHAL, Joël DONATIN.**

Absents : **Sabine TIHA, Michèle MATHIEU, Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Murielle GRIFFOUL, Ludivine GEANT, Christine THOMAS, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Martial BANNEROT pouvoir donné à Yvette COUDRAY, Didier COLIN pouvoir donné à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER pouvoir donné à Jacques DEWAELE, Serge DESCLE pouvoir donné à Jean-Michel TRICOTEAUX, Claude BAILLY pouvoir donné à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT pouvoir donné à Frédéric BREGEARD, Michel BOESCH pouvoir donné à Alain FORTIER, Pierre-Jean COURBEY pouvoir donné à Benoît TALLOT, Valérie DIDIER pouvoir donné à Catherine PAILLARD, Virginie GENOT pouvoir donné à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN pouvoir donné à François FRASNIER, Laurie PÉRISSE pouvoir donné à Edouard BABEL, Caroline THOMAS pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à François GENAY, Jacques PISTER pouvoir donné à Christian GEX, Gérard RITZ titulaire de Jean-Pierre CARRY, Jean-Marie LARDIN titulaire de Dominique ALISON, Ludwig MISCHLER titulaire de Isabelle PARISOT.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'activités des services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'année 2024

Rapporteur : Bruno MINUTIELLO

N° de délibération : 2025_102

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
53	15	67	0	0	0

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre de l'année n+1, au maire de chaque commune

membre un rapport retraçant l'activité de l'année passée de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;

- Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le ou les conseiller(s) communautaire(s) représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ;
- Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ;

Il est proposé à l'Assemblée Communautaire de :

- Prendre acte du rapport d'activités 2024 concernant l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) ;
- Prendre acte que le rapport d'activités 2024 de la CCTLB doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités 2024 concernant l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
- Prend acte que le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.06.25 16:55:58 +0200
Ref:9000783-13543275-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Lunéville à Baccarat



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

SOMMAIRE

EDITO _____	3
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE A BACCARAT _____	4
LES COMPÉTENCES _____	5
L'EXÉCUTIF _____	6
LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE _____	8
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES _____	11
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE _____	12
AUTORISATIONS DES OCCUPATIONS DES SOLS _____	16
COMMUNICATION _____	19
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 _____	26
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE _____	28
EQUIPEMENTS SPORTIFS _____	33
FINANCES _____	34
GEMAPI _____	38
INFORMATIQUE _____	53
LECTURE PUBLIQUE _____	56
MARCHÉS PUBLICS _____	97
POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT _____	99
RESSOURCES HUMAINES _____	105
SENIORS EN VACANCES _____	108
SERVICE GÉNÉRAL DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES _____	109
TOURISME _____	111
TRANSITION ÉCOLOGIQUE _____	114
TRANSPORTS _____	126
URBANISME OPÉRATIONNEL _____	127

EDITO



Madame, Monsieur,

L'année 2024 a une nouvelle fois démontré la capacité de notre Communauté de Communes à se mobiliser avec énergie et détermination au service de notre territoire et de ses habitants. Malgré un contexte financier tendu, marqué par des contraintes budgétaires croissantes, nous avons su maintenir un haut niveau dans l'action publique locale en conservant notre prudence en matière d'investissement.

Les Conseillers Communautaires ont pleinement joué leur rôle de relais démocratique et d'acteurs de terrain, comme en témoigne la tenue de huit Conseils Communautaires au cours de l'année, pour un total de 182 délibérations adoptées. Cette activité soutenue illustre non seulement le dynamisme de notre établissement public, mais aussi la richesse des projets menés collectivement.

Face aux enjeux multiples – qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux – c'est par la cohésion et la volonté d'agir ensemble que nous parvenons à construire des politiques publiques ambitieuses et équilibrées. Chaque action entreprise vise à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, tout en préservant les atouts de notre territoire : son cadre de vie, sa vitalité rurale et son identité.

Cette dynamique collective, fondée sur le dialogue, l'engagement et la solidarité intercommunale, constitue notre meilleure réponse aux défis présents et à venir. Je tiens à saluer l'ensemble des élus, agents et partenaires pour leur contribution essentielle au service de l'intérêt général.

Ensemble, poursuivons notre engagement au service du Territoire de Lunéville à Baccarat, avec ambition et responsabilité.

Bonne lecture !

Bruno MINUTIELLO

Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,
Conseiller Régional Grand Est délégué à l'Economie sociale et solidaire et à l'Artisanat,
Maire de la commune de Bénaménil.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE A BACCARAT



 **43 Communes**

 **41 222 habitants**
(Source INSEE 2024)

 **452 km²**

 **91 hab / km²**

 **1^{er} janvier 2017**
(Création)

LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. **Aménagement de l'espace** (aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, Schéma de Cohérence Territoriale et schéma du secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire) ;
2. **Développement économique** (actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme) ;
3. **Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations** ;
4. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs ;
5. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

6. **Assainissement des eaux usées** ;
7. **Protection et mise en valeur de l'environnement** ;
8. **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire**, dont politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opération d'intérêt communautaire en facteur du logement des personnes défavorisées ;
9. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** ;
10. **Action sociale d'intérêt communautaire** ;
11. **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public ;
12. **Création et gestion des Infrastructures pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE)** ;
13. **Organisation du transport collectif des personnes dans son ressort territorial d'autorité organisatrice de la mobilité, compétence exercée par le PETR du Pays du Lunévillois** ;
14. **Distribution d'énergie électricité** ;
15. **Fourrière animale intercommunale et capture et enlèvement des animaux errants.**

L'EXÉCUTIF

L'exécutif est composé du Président, de 12 Vice-Présidents et de 8 Conseillers délégués.

PRESIDENT

Bruno MINUTIELLO

LES VICE-PRESIDENTS

1^{er} Vice-Président délégué aux affaires générales, au développement de l'industrie, des services et de la santé, la promotion du territoire et le tourisme

Jacques LAMBLIN

2^{ème} Vice-Président délégué à la politique du logement, à la cohésion sociale et à la rénovation de l'habitat et à la redynamisation des centralités

Christian GEX

3^{ème} Vice-Président délégué à la communication

Mathieu SIGIEL

4^{ème} Vice-Président délégué aux finances

Gérard RITZ

5^{ème} Vice-Président délégué à l'économie sociale et solidaire, à la Jeunesse, à l'Insertion et à la Formation

Laurie PÉRISSÉ

6^{ème} Vice-Président délégué à l'environnement

Jean-Paul FRANCOIS

7^{ème} Vice-Président délégué à la gestion des structures d'art et aux médiathèques

Jocelyne CAREL

8^{ème} Vice-Président délégué à l'urbanisme et à l'implantation de l'aire de grand passage

Jacques DEWAELE

9^{ème} Vice-Président délégué à l'économie de l'artisanat, des petites entreprises et de l'agriculture

Pascal MARCHAL

10^{ème} Vice-Président délégué à l'assainissement

Benoît TALLOT

11^{ème} Vice-Président délégué aux rivières et à la liaison avec l'EPTB Meurthe/Madon

François GENAY

12^{ème} Vice-Président délégué aux ordures ménagères et à l'étude de nouvelles prises de compétences

Rose-Marie FALQUE

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Conseiller délégué à la lecture publique et au réseau des médiathèques

Joëlle DI SANGRO

Conseiller délégué au développement du Village du Livre

Florence DUPAYS

Conseiller délégué aux travaux intercommunaux

François FRASNIER

Conseiller délégué au développement de l'agriculture

Marie-Josèphe GEORGES

Conseiller délégué au devoir de mémoire et aux infrastructures sportives

Alexandra HUGO

Conseiller délégué au suivi de la prise de compétence eau potable

Dominique ROBERT

Conseiller délégué à la communication et à l'organisation d'événementiel

Philippe SCHAEFFER

Conseiller délégué aux Ressources Humaines

Caroline THOMAS

Composition au 31 décembre 2024

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil Communautaire ;
2. Le Bureau Communautaire ;
3. Les Commissions consultatives.

Processus d'information et de décision au sein de la Communauté de Communes



1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est présidé par Monsieur Bruno MINUTIELLO. Il adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets.

Le Conseil Communautaire est composé de 128 élus communautaires représentant les 43 communes de la CCTLB :

- **79 Conseillers Communautaires titulaires ;**
- **40 Conseillers Communautaires suppléants.**

8

Conseils
Communautaires
en 2024

182

Délibérations
adoptées
en 2024

109

Décisions du Président
prises en 2024 dans le
cadre des délégations
de compétence
accordées par le
Conseil Communautaire

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (TITULAIRES)

Elu(e) de	NOM Prénom	Elu(e) de	NOM Prénom	
AZERAILLES	Rose-Marie FALQUE	LUNEVILLE	François FRASNIER	
BACCARAT	Martial BANNEROT		Virginie GENOT	
	Jocelyne CAREL		Jonathan HAUVILLER	
	Didier COLIN		Alexandra HUGO	
	Yvette COUDRAY		Laurie PERISSÉ	
	Christian GEX		Pascal L'HUILLIER	
	Laurent KUREK		Jacques LAMBLIN	
	Sabine TIHA		Catherine LAURAIN	
	BENAMENIL		Bruno MINUTIELLO	Etienne MAIRE
BERTRICHAMPS	Bernard MICLO		Colette MANSUY	
BROUVILLE	Cédric PERRIN		Geoffrey MERESSE VOLLEAUX	
CHANTEHEUX	Jacques DEWAELE		Catherine PAILLARD	
	Michel JACQUOT		Benoît TALLOT	
	Christine L'HUILLIER		Caroline THOMAS	
CHENEVIERES	Marie- Joséphe GEORGES		Thibault VALOIS	
CROISMARE	Catherine LOY		Marie VIROUX	
DENEUVRE	Fabien KREMER		Christelle VIVOT	
FLIN	Jean-Paul FRANÇOIS		MAGNIERES	Edouard BABEL
FONTENOY-LA-JOÛTE	Florence DUPAYS		MANONVILLER	Frédéric PRIVET
FRAIMBOIS	François GENAY		MARAINVILLER	Jean-Michel TRICOTEAUX
FRANCONVILLE	Philippe SCHAEFFER		MERVILLER	Jean-Luc DEMANGE
GELACOURT	Alain THIÉRY	MONCEL-LES- LUNEVILLE	Matthieu SIGIEL	
GLONVILLE	Marie-Lucie HENRY	MOYEN	Ludivine GÉANT	
HABLAINVILLE	Gérald FRANÇOIS	PETTONVILLE	Alain FORTIER	
HAUDONVILLE	Michel GRAVIER	REHAINVILLER	Christine THOMAS	
HERIMENIL	Thierry BIET	REHERREY	Bertrand SCHULTHEISS	
JOLIVET	Serge DESCLE	SAINT- CLEMENT	Gérard RITZ	
LACHAPELLE	Gaël THIRION	THIAVILLE-SUR- MEURTHE	Dominique GEORGE	
LAMATH	Bernard GENAY	THIEBAUMENIL	Dominique ROBERT	
LANEUVEVILLE-AUX- BOIS	Murielle GRIFFOUL	VACQUEVILLE	Jean-Marie LARDIN	
LARONXE	Hervé BERTRAND	VALLOIS	Francine GARNIER	
LUNEVILLE	Claude BAILLY	VATHIMENIL	Ludwig MISCHLER	
	Gérald BARDOT	VAXAINVILLE	Pascal MARCHAL	
	Barbara BERTOZZI- BIEVELOT	VENEY	Audrey FINANCE	
	Michel BOESCH	VITRIMONT	Jacques PISTER	
	Frédéric BREGGEARD	XERMAMENIL	Joël DONATIN	
	Ludovic CHAUMET			
	Pierre-Jean COURBEY			
	Stéphane DECUGIS			
	Valérie DIDIER			
	Anne-Marie DI MARINO			
	Joëlle DI SANGRO			
	Christian FLAVENOT			

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau est composé du Président, des 12 Vice-Présidents, des 8 Conseillers délégués et du Maire de la Commune de Lunéville.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président	Bruno MINUTIELLO
1^{er} Vice-Président	Jacques LAMBLIN
2^{ème} Vice-Président	Christian GEX
3^{ème} Vice-Président	Matthieu SIGIEL
4^{ème} Vice-Président	Gérard RITZ
5^{ème} Vice-Président	Laurie PÉRISSÉ
6^{ème} Vice-Président	Jean-Paul FRANCOIS
7^{ème} Vice-Président	Jocelyne CAREL
8^{ème} Vice-Président	Jacques DEWAELE
9^{ème} Vice-Président	Pascal MARCHAL
10^{ème} Vice-Président	Benoît TALLOT
11^{ème} Vice-Président	François GENAY
12^{ème} Vice-résident	Rose-Marie FALQUE
Conseiller délégué	Joëlle DI SANGRO
Conseiller délégué	Florence DUPAYS
Conseiller délégué	François FRASNIER
Conseiller délégué	Marie-Josèphe GEORGES
Conseiller délégué	Alexandra HUGO
Conseiller délégué	Dominique ROBERT
Conseiller délégué	Philippe SCHAEFFER
Conseiller délégué	Caroline THOMAS
Maire de Lunéville	Catherine PAILLARD

Composition au 31 décembre 2024

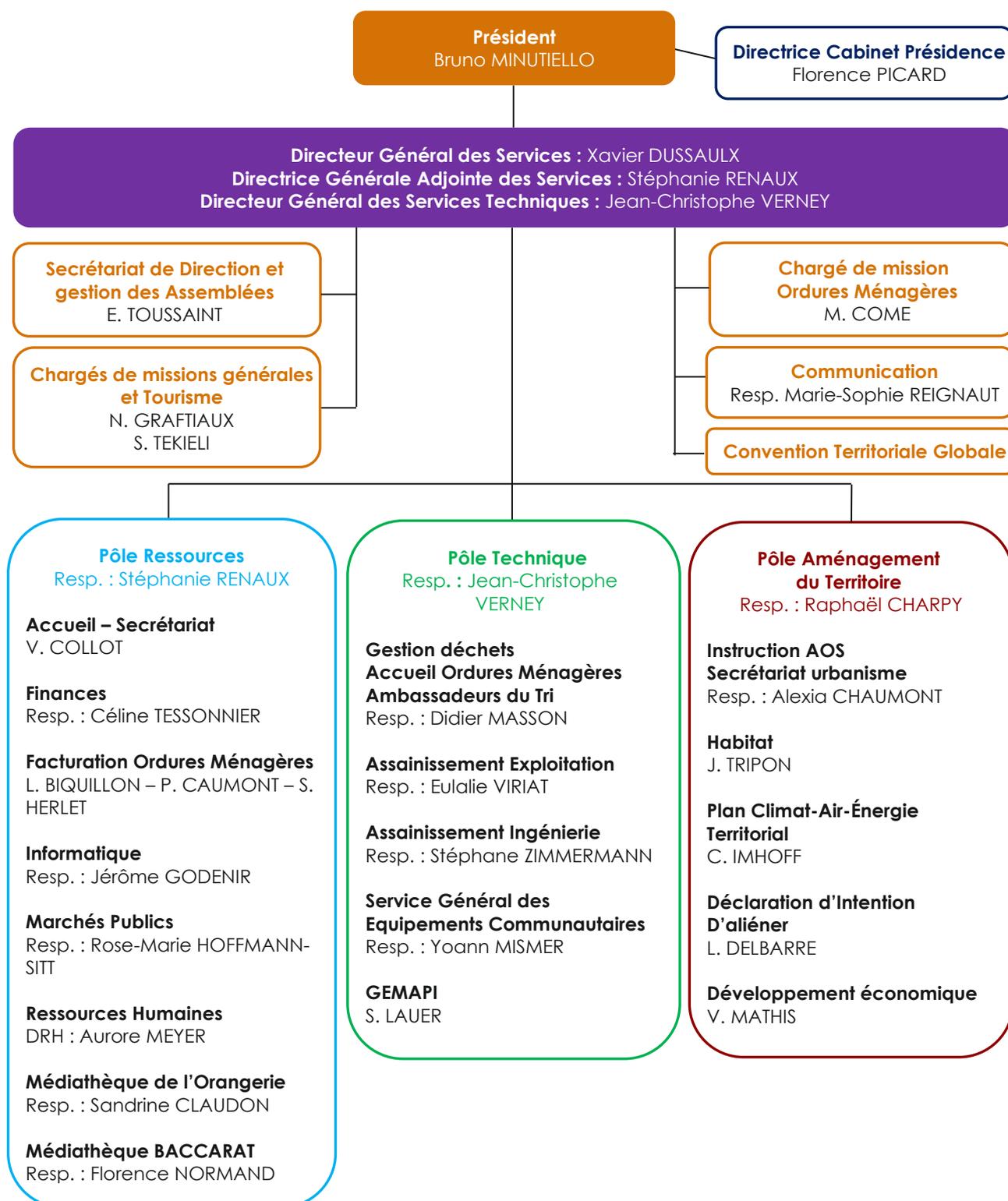
8

Bureaux
Communautaires
en 2024

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat comptait 92 agents au 31 décembre 2024, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, Monsieur Xavier DUSSAULX.



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'accueil des gens du voyage relèvent des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre depuis 2017.

En 2024, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat a piloté et collaboré à trois actions relatives à cet accueil.

L'AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL (APA) DU RIANOIS

Créée en 2013, l'aire d'accueil permanente des gens du voyage se situe chemin du Rianois à Lunéville.

Cette aire comprend 10 emplacements composés chacun de 2 places de 75 m² :

- 8 emplacements classiques,
- 2 emplacements pour personnes à mobilité réduite.

Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire comprenant 2 douches, 2 toilettes, 2 bacs à eau extérieurs, des branchements en eau et en électricité.

A ce bâti s'ajoute une loge pour l'agent d'accueil à l'entrée de l'aire.

La vie de l'aire en 2024

Depuis avril 2023, le site est géré par le groupe Saint-Nabord Services, prestataire de la Communauté de Communes.

Un agent d'accueil, présent sur site du lundi au samedi, est chargé des relations avec les voyageurs, de la tenue de l'aire et de l'encaissement des droits divers (caution, fluides, ...).

Les travaux de réhabilitation (cf. ci-dessous) ont permis d'empêcher l'accès aux foyers qui posent problèmes (mise en place d'une poutre électrique) et de restaurer un cadre de vie (dépollution quand c'était possible, nettoyage complet, création d'une zone enherbée et arborée).

Si l'ambiance sur l'aire s'est apaisée à compter de la réouverture après réhabilitation, certaines difficultés et incivilités perdurent (défaut de règlement des fluides et des droits de stationnement, interventions virulentes de certains voyageurs, notamment de l'extérieur, envers l'agent d'accueil).

Quelques nouvelles familles sont arrivées sur l'aire de mars à mai 2024.

Les travaux de réhabilitation

Initiés début novembre 2023, les travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'APA se sont achevés le 23 février 2024.

Le coût de la réhabilitation de l'aire d'accueil est de **201 214,58 € TTC**.

Une subvention d'un montant de **23 960,00 €** a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

A la fin des travaux, une visite de conformité a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle qui a conclu à une aire conforme aux normes techniques. Cette reconnaissance a permis à la Communauté de Communes de solliciter les aides financières perdues en 2023 (Aide au Logement Temporaire 2 [ALT2] et aide au fonctionnement du Département).

Les montants sont en attente de confirmation et de perception.

Une occupation très faible en 2024

Le taux moyen de **fréquentation est de 4,7 %**, soit cinq fois moins qu'en 2023. Ceci s'explique par :

- La période de fermeture pour travaux (cf. ci-dessus) qui s'est poursuivi jusqu'à fin février 2024,
- De la désinformation, voire de l'intimidation vis-à-vis de potentiels usagers,
- La fermeture administrative du site à la suite de l'incendie criminel du local d'accueil le 30 octobre 2024,
- Des tarifs jugés trop élevés par les voyageurs.

La scolarisation des enfants en 2024

Pas d'information du fait de l'absence d'usagers sur l'aire.

Des consommations en eau et en électricité en baisse en 2024

La consommation d'eau totale de l'aire est de **1 192 m3**.

La consommation d'électricité totale de l'aire est de **45.347 Kwh**.

Les dépenses et les recettes en 2024 pour l'APA

Le total des dépenses en 2024 s'élève à **191 571,56 €**, dont 184 179,67 € en fonctionnement et 7 391,89 € en investissement, hors travaux de réhabilitation, soit une **diminution globale de 5,9%** par rapport à 2022.

Les tarifs publics applicables aux usagers en 2024 sont les suivants :

Droit de stationnement de 1 à 60 jours (<i>par jour et par emplacement de 2 caravanes</i>)	5,90 € TTC
Droit de stationnement de plus de 60 jours (<i>par jour et par emplacement de 2 caravanes</i>)	7,60 € TTC
Eau (<i>par m3</i>)	5,35 € TTC
Electricité (<i>par Kwh</i>)	0,46 € TTC
Caution	170,00 € TTC

Le total des recettes perçues en 2024 est de **19 080,90 €** et se répartissent comme suit :

- Aide au fonctionnement du Conseil Départemental : 4 000,00 €
- Reliquat perçu de l'ancien gestionnaire : 7 774,25 €
- Droits de stationnement et fluides 7 306,65 €

Reste à percevoir le montant de l'ALT2, soit 13 000,00 €.

L'AIRE DE GRAND PASSAGE (AGP) PROVISOIRE DE L'AERODROME DE LUNEVILLE-CHANTEHEUX-CROISMARE

Un « grand passage » est un déplacement en plusieurs étapes de dizaines, voire centaines, de caravanes vers un point de rassemblement.

Chaque été, de juin à septembre, le territoire de la Communauté de Communes constitue une étape pour quelques groupes de voyageurs.

En 2024, cet accueil a été de nouveau organisé sur le site provisoire de l'aérodrome de Lunéville-Chanteheux-Croismare.

Quatre groupes de voyageurs ont été accueillis :

- 3 ayant fait une demande préalable ont été accueillis aux dates prévues ;
- 1 a été accueilli en solution de secours.

Groupes	Date d'arrivée	Date de départ	Nb de nuitées	Nombre de caravanes		Observations générales du séjour
				Total	Payantes (Double essieux)	
1	19/05	02/06	14	90	50	Séjour difficile à cause des intempéries
2	09/06	23/06	14	50	30	Séjour calme
3	21/07	28/07	7	70	44	Séjour calme
4	28/07	11/08	14	70	40	Avertissement aux familles à la suite d'intrusions avec des voitures sur les pistes de l'aérodrome
TOTAL / BILAN			49	280	164	Bilan positif avec trois premiers groupes calmes et un site resté globalement propre, hors déjections.

Les dépenses et les recettes en 2024 pour l'AGP

Pour rappel, les tarifs applicables sont les suivants :

- 5,00 € TTC par caravane double essieu et par jour,
- 7,00 € de caution par caravane.

Le total des dépenses en 2024 s'élève à **45 374,46 € TTC** :

- 26 447,98 € TTC en fonctionnement,
- 18 926,48 € TTC en investissement.

Le total des recettes perçues en 2024 est de **5 070 €**, soit une **augmentation de 125,3%** par rapport à 2023. Cela s'explique par :

- Une utilisation plus importante de l'aire de grand passage en nombre de caravanes et de nuitées,
- Une meilleure perception des cautions et frais de stationnement auprès des voyageurs.

LE RASSEMBLEMENT REGIONAL

Du fait de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris et de la mobilisation conséquente des forces de l'ordre et de secours, le rassemblement national annuel a été annulé en 2024 au profit de rassemblements à l'échelle régionale.

A cet effet, et parce que sa superficie et la logistique le permettait, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a choisi l'aire provisoire de grand passage de l'aérodrome de Lunéville-Chanteheux-Croismare pour l'accueil d'un rassemblement de 500 caravanes du 8 au 15 septembre 2024.

Plusieurs réunions de préparation se sont tenues, rassemblant représentants de la Communauté de Communes et des communes environnantes, des services de l'Etat, des forces de l'ordre, des gens du voyage et des commerçants et administrés.

A l'issue, une convention tripartite a été établie entre la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes et le pasteur responsable du groupe de voyageurs afin de fixer les conditions d'accueil et de sécurité, les responsabilités de chacun et les modalités financières.

Il a ainsi été convenu d'un forfait journalier de 4,29 € TTC par caravane double-essieu et par jour de présence, adjoint d'une caution forfaitaire de 3 000,00 €.

Points à retenir

Positifs :

- Le site a été rendu propre bien que la déchetterie professionnelle de Laronxe n'ait pas été utilisée ; aucun rejet d'huiles noires n'a été constaté.
- Pas de branchement illicite en eau, ni en électricité (hors incivilités décrites ci-après).
- À la suite d'incivilités en voiture, le pasteur a demandé la pose de barrières Vauban de manière à créer des chicanes.
- Bons retours de la part de la commune de Chanteheux et du Club canin.
- Le site a été globalement bien remis en état.

Négatifs :

- La grande majorité des participants sont arrivés dès le 5 septembre, et non à partir du 8 comme prévu.
- L'état des lieux de sortie a dû être avancé d'une journée, ce qui a demandé une organisation en urgence des services de la Communauté de Communes.
- Le terrain a été mis à disposition alors que toutes les conditions préalables n'étaient pas remplies (signature de la convention, versement de la caution).
- La jauge maximale du terrain non respectée (541 caravanes comptabilisées par un commissaire de justice le 12 septembre) et l'installation des caravanes s'est faite de manière anarchique.
- Dégradation de l'armoire électrique jaune et de ses raccordements : elle a été ouverte et modifiée ; les alimentations entrantes ont été coupées à la disqueuse.
- Des stationnements ont débordé de la zone attribuée.
- Aucune citerne à eau n'a été mise en place par le groupe comme cela avait été convenu, d'où des problèmes de pression sur le réseau

Dépenses et recettes (hors dépenses de personnels)

	Dépenses TTC	Recettes	
Eau	1 628,60 €	3 000,00 €	Caution
Réparation nourrice	142,83 €	1 545,00 €	Stationnement 1ère semaine
Electricité	9 313,00 €	8 600,00 €	Stationnement 2ème semaine
Sanitaires mobiles	1 365,92 €		
Bennes ordures ménagères	7 092,70 €		
Grilles Héras	8 399,48 €		
Réfection du chemin d'accès	7 917,00 €		
Location armoire électrique	189,86 €		
<u>Indemnisations diverses</u>			
Grilles Héras endommagées	371,87 €		
Barrière Vauban endommagée	74,40 €		
Réparation armoire électrique jaune	330,00 €		
TOTAL	36 825,66 €	13 145,00 €	

Bien que les grands rassemblements de gens du voyage relèvent de la compétence de l'Etat, la Communauté de Communes a supporté seule la totalité des dépenses.

AUTORISATIONS DES OCCUPATIONS DES SOLS

Le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) a été créé à la suite de la Loi ALUR qui a modifié l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat au 1^{er} juillet 2015, pour les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants et disposant ou ayant disposé d'un document d'urbanisme opposable.

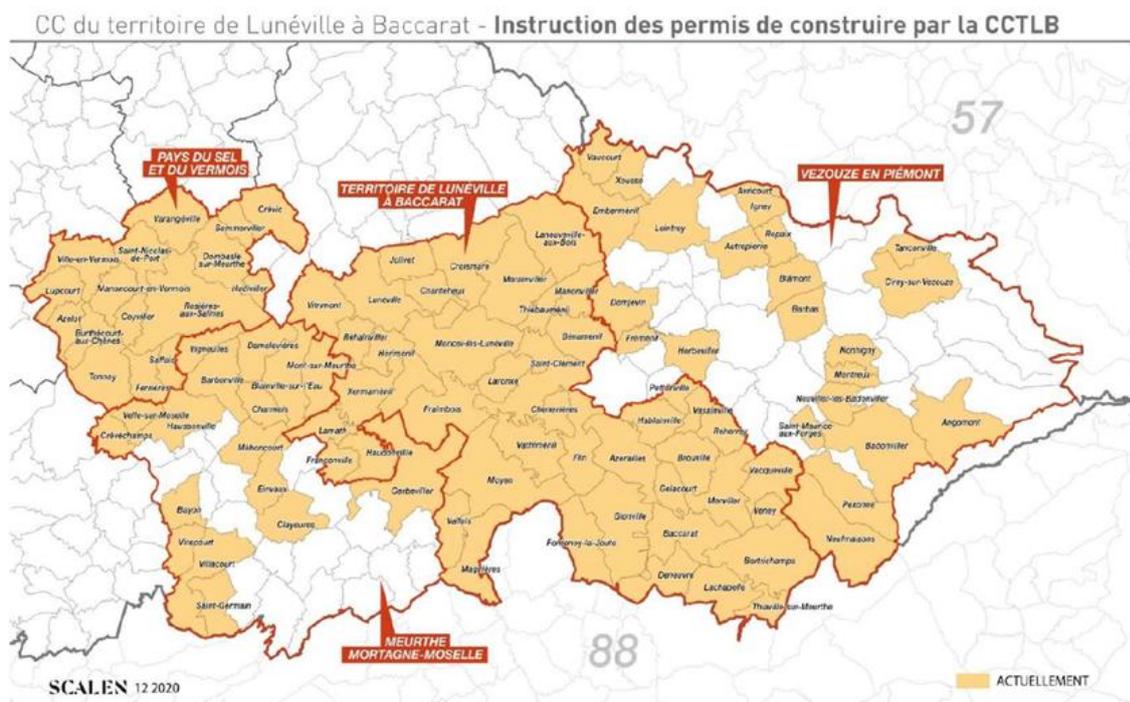
Le service a été créé le 5 mai 2015 sous la forme d'un Syndicat mixte fermé. Depuis 2018, c'est un service de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB). Il se compose depuis 2020 de 6 agents à temps plein. Il a pour mission principale d'assurer l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels, des déclarations préalables, des permis de construire, des permis de démolir et des permis d'aménager déposés dans les communes adhérentes.

LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le territoire d'intervention du service s'étend sur 99 communes, pour une population d'environ 94 000 habitants.

Ainsi, le service ADS de la CCTLB est un service mutualisé qui intervient pour le compte de 4 intercommunalités :

- La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) ;
- La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) ;
- La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) ;
- La Communauté de Communes Vezouze en Piémont (CCVP).



Le service ADS n'instruit que les dossiers des communes pour lesquelles le Maire est compétent en matière d'urbanisme opérationnel. Le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou Carte communale) ainsi que pour quelques communes dont le document d'urbanisme est devenu caduc ou a été annulé.

Les communes de ces intercommunalités n'ayant jamais approuvé de documents d'urbanisme doivent respecter les règles du RNU et sont instruites par les services de la DDT, la compétence urbanisme opérationnelle relevant toujours de l'Etat dans ce cas de figure.

LES ACTES D'URBANISME

Les agents du service mènent l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, en vérifiant la conformité des projets aux réglementations applicables (urbanisme, gestion des risques et des servitudes d'utilité publique, protection du patrimoine et de l'environnement...), ainsi que la composition du dossier, conformément au Code de l'Urbanisme. Ils consultent ensuite les services compétents.

Dans le cadre de ces consultations, le service entretient des liens réguliers avec les différents services de l'État (préfecture, service des risques, police de l'eau...), les gestionnaires de réseaux (ENEDIS, SAUR, VEOLIA...) ainsi qu'avec les communes membres.

Les agents du service informent également le public sur la réglementation applicable à leur propriété, évaluent la faisabilité des projets en concertation avec les élus communaux et se rendent en commune si nécessaire.

Une fois l'instruction terminée, le service propose une décision rédigée à la commune concernée qui conserve l'exercice de la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le service ADS a instruit au cours l'année 2024, 2 647 dossiers sur l'ensemble des communes des 4 intercommunalités dont il a en charge l'instruction. Ces dossiers sont répartis de la façon suivante :

Intercommunalité	Cub	DP	PA	PC	PD	TOTAL
CCTLB	103	937	5	130	24	1199
CCPSV	41	619	5	121	17	803
CC3M	14	326	3	57	5	405
CCVP	8	191	1	35	5	240
TOTAL 2024	166	2073	14	343	51	2647

LES PERMANENCES AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Dans le cas où un projet s'implante ou vient apporter une modification à un bien situé à proximité d'un Monument Historique, la décision apportée à la demande d'autorisation d'urbanisme doit prendre en compte l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Afin d'accompagner au mieux les administrés dans leur démarche, faciliter les échanges et la prise en compte des différents impératifs, une permanence est organisée toutes les trois semaines par le service dans les locaux de la CCTLB. Cette rencontre commune en présence du service instructeur et de l'ABF est organisée à destination des collectivités et porteurs de projets des 99 communes pour lesquelles l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée.

LE SUIVI DE L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le service assure un rôle de conseil auprès des communes qui élaborent un nouveau document d'urbanisme en participant aux réunions d'élaboration.

Un suivi des possibilités d'application des règlements est effectué systématiquement à destination des communes ou intercommunalités portant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme. Des propositions et remarques sont apportées tout au long de l'année afin de faciliter la réflexion et anticiper les potentielles modifications à engager.

EVOLUTIONS DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le dépôt de demandes d'urbanisme peut s'effectuer de manière dématérialisée. Le service a progressivement mis en place la dématérialisation des demandes d'urbanisme en collaboration avec le prestataire fournissant le logiciel métier CLICMAP.

Le service intervient donc régulièrement afin de faciliter le lien entre les différents utilisateurs de cet outils numérique (pétitionnaires, services communaux, services extérieurs consultés...) afin d'assurer un fonctionnement et un accompagnement adaptés à chacun. Cette démarche permet également de mettre à disposition des supports à destination des services communaux (cartographies, modèles de courriers...)

Cette dématérialisation a dû également s'inscrire dans une volonté de renforcer les liens avec les différents services de la CCTLB pour permettre un traitement efficace et une vision complète de l'impact de ces actes dans différents domaines (assainissement, habitat, GEMAPI...).

Si des difficultés techniques ont pu être rencontrées, une adaptation régulière de l'organisation et de la communication interne a permis d'assurer une continuité de service à destination des usagers. Ce principe de continuité de service a également été un moteur durant toute cette année 2024 afin de faire face à un effectif réduit en termes de personnel tout en assurant le suivi et la sécurité juridique des actes instruits.

COMMUNICATION

QUEL EST LE ROLE DU SERVICE COMMUNICATION ?

➤ **Rendre lisibles et compréhensibles les politiques publiques**

Le service communication rend lisibles et compréhensibles les politiques et les actions de la collectivité. Il délivre une information pratique, accessible et régulière sur les projets, les services et leur fonctionnement. Cette parole publique s'exprime le plus largement possible au travers de supports et de dispositifs de communication en phase avec les différents usages et les nouveaux modes d'information.

➤ **Accompagner les usages numériques**

Le service communication accompagne pleinement l'émergence des nouveaux outils et usages numériques en animant les interfaces digitales de la collectivité et en accompagnant les services et la population dans leur bonne utilisation. Il permet de comprendre et d'évaluer les préoccupations, besoins et exigences des citoyens. Il est en mesure de développer des dispositifs d'expression et de mesure de l'opinion à forte valeur ajoutée et permet en outre de construire des réponses rapides, concrètes et ciblées. A cette fin, le service communication pilote, rédige, illustre et met à jour le site Internet de la collectivité et sa page Facebook, colonnes vertébrales numériques de l'information aux habitants.

➤ **Favoriser une gouvernance citoyenne proche et partagée**

Avec notamment pour mission de créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, le service communication met en œuvre une communication relationnelle de proximité en organisant l'échange et la concertation au plus proche du terrain, à travers l'organisation d'échanges citoyens, de réunions publiques, d'inaugurations ou d'événements publics ponctuels.

➤ **Entretenir une relation avec les médias locaux**

En parallèle des circuits institutionnels, le service communication s'appuie sur une relation constructive et partenariale avec les

relais d'opinion locaux : presse quotidienne régionale, radios, télévisions et sites Internet spécialisés en diffusant régulièrement des communiqués et en assurant leurs relais.

➤ **Promouvoir l'identité et les atouts du territoire**

Le service participe également pleinement à la promotion de l'identité et des atouts du territoire en vue de renforcer son attractivité. Ce marketing territorial, souvent défini en cohérence avec la dynamique touristique du PETR Pays du Lunévillois, s'adresse en priorité à l'environnement régional et stimule son rayonnement national, auprès des entreprises, investisseurs, futurs habitants et visiteurs.

➤ **Accompagner les projets structurants du territoire**

Le service communication prend également part à l'organisation des grands rendez-vous et projets majeurs du territoire dans les domaines aussi variés que la culture, les loisirs, l'art, le tourisme, l'urbanisme, l'économie, la mobilité, le développement durable, les nouvelles technologies ou le lien social. Ces vecteurs de rayonnement sont tous accompagnés par le service communication de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB).

➤ **Valoriser les initiatives citoyennes et associatives**

En complément, le service valorise les initiatives citoyennes et solidaires qui consolident le lien social et le bien vivre ensemble, donne à voir les réussites individuelles ou collectives et met en lumière le dynamisme du tissu associatif à travers de nombreux articles et publications. Il partage son savoir-faire et répond aux besoins de ces partenaires

➤ **Contribuer à la représentation publique des élus**

Et parce que l'image d'une collectivité ne saurait se construire et se renouveler indépendamment de celle du Président de l'institution et du conseil communautaire, dans ses actions, le service communication contribue à cette cohérence de re-

présentation et d'incarnation du territoire par ses élus en informant et en donnant à entendre la parole publique des élus.

➤ **Renforcer la cohésion interne par une communication adaptée**

Enfin, levier fondamental de cohérence et d'efficacité de l'action publique, l'adhésion et la mobilisation des équipes de la CCTLB repose sur une communication interne cohérente et porteuse d'une vision. Informer,

expliquer et faire adhérer sont autant d'étapes préalables incontournables à l'implication des agents et leur hiérarchie dans le projet de notre collectivité et de son action publique. Cette communication interne prend tout son sens, alors que la réforme territoriale et les nouveaux enjeux de gouvernance engendrent des transformations organisationnelles, technologiques ou encore stratégiques auxquelles nos collègues doivent s'adapter.

DES OUTILS EN GESTION DIRECTE

En 2024, le service communication est composé de 2,5 agents :

- 2 agents dédiés à la communication communautaire. A noter que le service a fonctionné avec un agent sur une partie de l'année du fait du départ du responsable du service en avril 2024 et remplacé fin septembre 2024 ;
- 1 agent à mi-temps dédié à la communication du service de gestion et prévention des déchets.

➤ **Les sites internet**

Le service communication assure la gestion (rédaction, illustration, mise en page et hébergement) :

- du site Internet www.delunevilleabaccarat.fr (90 articles publiés en 2024) ;
- du site Internet www.trions.fr (30 articles publiés en 2024) ;
- du site Internet www.musee-hercule.com (développé en interne) ;
- du site Internet www.lulu-autopartage.fr (développé en interne, la CCTLB prend en charge l'hébergement et le PETR la mise à jour du site).

Le service communication participe à la stratégie éditoriale des sites Internet suivants :

- www.mediathèques-du-lunevillois.fr
- www.trions.fr
- www.musee-hercule.com

➤ **Les réseaux sociaux**

- de la page Facebook [@delunevilleabaccarat](https://www.facebook.com/delunevilleabaccarat) (150 publications en 2024) ;
- de la page Facebook [@trions.fr](https://www.facebook.com/trions.fr) (120 publications en 2024).



➤ Les supports d'affichage

- 20 Atribus situés à Lunéville, Moncel-lès-Lunéville, Jolivet et Chanteheux (40 faces) ;
- 22 Totems situés dans les communes des ex-CCL et CC de la Mortagne ;
- 18 Panneaux d'affichage public situés dans les communes de l'ex-CC du Cristal ;
- 2 Grands panneaux d'affichage situés dans Baccarat.

En 2024, 12 campagnes d'affichage ont été menées dans les communes et 7 campagnes d'affichage ont pris place dans les abribus (face extérieure).



➤ Les documents administratifs et le budget

En lien avec les élus et la direction générale, il établit le budget du service (104 000€ votés au budget 2024), et assure le suivi des actes administratifs afférents (devis, bons de commande, marchés, ...).

LES ACTIONS 2024

Lecture Publique

- Pilotage des éditions mensuelles du guide des animations « Ohlala l'agenda » (conception graphique, impression, diffusion) ;
- Campagne d'affichage sur LIMEDIA ;
- Diverses conceptions graphiques (affiches, supports divers), rédaction web et réseaux sociaux, relais presse, reportages, suivis d'événements sur le réseau médiathèque.



- Conception graphique de l'habillage des nouvelles **bornes à verre** ;
- Campagne de communication sur la **mensualisation** de la facture des ordures ménagères : campagne d'affichage, communication via réseaux, site Internet, presse et information avec la facturation ;
- Réalisation des **calendriers de collecte** des déchets.

Gestion et prévention des déchets

- Mise en place de l'obligation de **tri des biodéchets et vente de composteurs** : communication via réseaux, site Internet et presse ;
- Communication sur les **nouveaux tarifs du service** en début d'année 2024 : communication via réseaux, site Internet et presse ;
- Edition de **3 lettres du tri** : rédaction du contenu, suivi de la mise en page réalisées par un graphiste et diffusion ;
- Edition du **guide du compostage** : rédaction du contenu et suivi de la mise en page réalisée par un graphiste ;
- Communication sur les **levées supplémentaires** : campagne d'affichage, communication via réseaux, site Internet, presse et bandeau couverture Est Républicain ;

Environnement

- Relais des actions de l'établissement scolaire de **Roville-aux-Chênes** sur le chenal de crue de la Vezouze à Lunéville (reportages de terrain, relais presse locale, suivi des actions) ;
- Partage des informations sur le **risque inondation** d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).



PCAET

- Relais de la communication des différents groupes de travail dans le cadre du programme d'action (relais presse, rédaction et illustration des actions).

Assainissement

- Créations graphiques diverses (**mensualisation** de la redevance d'assainissement) ;
- Organisation d'une **visite de la Station d'Épuration de Lunéville** pour les élus communautaires suivie d'une communication via réseau, site Internet et presse.



Tourisme

- Lancement saison estivale du **camping** (communication via réseaux, site Internet et presse) ;
- Campagne d'affichage saison estivale pour la **Maison du tourisme**.

Evènements

- **Cérémonie des vœux institutionnels**, 10 janvier 2024 : invitation, programme, mise en place, déroulé, reportage ;
- **Cérémonie des vœux au personnel inter-communal, remises de médailles**, 9 janvier 2024 : invitation, mise en place, suivi des médaillés ;
- **La Tournée du Bayard, animation estivale** : communication via réseau, site Internet et presse ;
- **Conservatoire des Broderies de Lunéville** :
 - **Rencontre des savoir-faire Grasse & Lunéville**, 1^{er} juin 2024 : invitation, réservation traiteur pour inauguration en mairie de Lunéville, reportage, communication via réseau, site Internet et presse ;
- **Manifestation « Patrimoine et Avenir »**, 23 juin 2024 : organisation en partenariat avec l'Association Histoire Culturelle Européenne, invitations, communication via réseau et presse, mise en place de l'exposition photos (bâches), reportage ;
- **Commémoration des combats de la forêt de Parroy**, 13 septembre 2024 : participation à l'organisation, traiteur, invitation, suivi du déroulé, communication via réseau, site Internet et presse ;
- **Séminaire de rentrée des élus**, 20 septembre 2024 : invitation, programme, mise en place, déroulé, reportage ;
- **Festival Scènes en selle /Tournée du Facteur**, août 2024 : campagne d'affichage dans les communes, réalisation affiches et flyers pour la tournée des spectacles dans les communes, communication via réseau, site Internet et presse, bandeau couverture Est Républicain.



Presse

Pages dédiées à la Communauté de Communes dans les journaux « Est républicain », le « spécial économie », le magazine biannuel « Vivre entre Lunéville et Baccarat ».

Radio locale RCM

- CCTLB : passages du Président, campagnes radio sur site (médiathèque et événement Trailor) ;
- Ordures ménagères : passage de la Vice-Présidente, campagnes radio, spots et réalisation de bulles sonores.

Les rendez-vous numériques du Réseau des Médiathèques du Lunévillois avec Marianne et Teddy

P... En voir plus



Partenaires

Enfin, le service communication est un service ressource, au service des autres services de la collectivité. Il établit, à la demande, des reportages, prises de vue, recherches documentaires ou iconographiques, revues de presse, panneaux de chantier, visuels d'information, cartes de visite, couverture de rapports, mise en page, illustration et impression de documents divers.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026

Les Conventions Territoriales Globales (CTG) sont des dispositifs destinés à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette nouvelle démarche est fondée sur le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants d'un territoire donné.

Elle vise à élaborer un projet de territoire cohérent et coordonné permettant ainsi de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'y apporter des solutions concrètes.

Pour cela, la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les communes et fixe le cadre d'un plan d'action adapté, ceci en mobilisant les élus du territoire, les coopérations des différents services municipaux et acteurs de terrain.

Il s'agit donc d'une démarche souple et respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire, à laquelle chaque collectivité adhère en cohérence avec ses projets.

La CTG de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) couvre une période de cinq ans (2022-2026) et concerne trois thématiques principales :

- **Petite Enfance,**
- **Enfance/Jeunesse,**
- **Parentalité.**

Avec un plan d'actions tendant vers les objectifs suivants :

- **Petite enfance :**
 - o Densifier l'offre en direction des parents et professionnels locaux ;
 - o Répondre aux besoins des parents en matière de solutions de mode de garde collective ;
 - o Prendre en compte les enjeux spécifiques à la garde individuelle, notamment pour renforcer l'attractivité du métier ;
 - o Penser une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap sur l'ensemble du territoire ;
 - o Renforcer la cohésion et la cohérence des réponses pour les habitants ;
 - o Favoriser les interconnaissances et une meilleure identification du réseau.
- **Enfance/Jeunesse :**
 - o Mieux connaître et identifier les besoins des jeunes, pour penser collectivement des projets en leur direction ;
 - o Renforcer le partenariat et la coordination entre les structures enfance/jeunesse ;
 - o Renforcer la cohésion et la cohérence des réponses pour les habitants ;
 - o Favoriser les interconnaissances et une meilleure identification du réseau ;
 - o Penser une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.
- **Parentalité/Animation de la Vie Sociale :**
 - o Accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives et parentales ;
 - o Prendre en compte les situations de crise et violences intrafamiliales ;
 - o Prendre en compte les besoins en matière de mobilité, notamment sur les territoires ruraux et ce, pour lever les freins à l'emploi, l'accès aux droits, à la santé, rompre l'isolement... ;
 - o Renforcer la cohésion et cohérence des réponses pour les habitants ;
 - o Favoriser les interconnaissances et une meilleure identification du réseau.

Depuis décembre 2024, une nouvelle feuille de route s'est ajoutée, validée par l'ensemble des communes par avenant à la convention initiale : Accès aux droits/Autonomie/Insertion, dont les enjeux et objectifs doivent être identifiés.

En 2024, une procédure pour le recrutement d'un(e) chargé(e) de coopération CTG a été lancée, pour une prise de poste à compter de janvier 2025.

Le financement de ce personnel se répartit de la manière suivante :

- CAF : 24 000 € par an ;
- Le reste à charge est supporté par les communes, la compétence « Prévention et Développement Social » n'ayant pas été transférée à la CCTLB, tel que suit :
 - o 40 % répartis équitablement entre les communes,
 - o 60 % répartis proportionnellement à la population de chaque commune.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), est venue renforcée le rôle de la Région en matière de développement économique. Elle est notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire.

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat s'articule autour de la stratégie régionale en conservant parmi ses compétences obligatoires :

- Les actions de développement économique prévues à l'article L 4251-17 du CGCT,
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En 2023, le développement économique a été suivi par le service urbanisme opérationnel, en l'absence d'agent dédié, mais aussi afin d'assurer une cohérence entre la planification d'occupation des sols et le développement du territoire.

Début 2024, une chargée de développement économique a été recrutée et un deuxième agent est en partie venu compléter le service au mois d'octobre 2024.

Dans ce contexte, une stratégie a été définie de façon à :

- Encadrer les missions du service,
- Articuler la position de la collectivité avec l'ensemble des acteurs du développement économique,
- Répondre aux enjeux du territoire.

Les actions réalisées par le service développement économiques en 2024, sont ci-dessous rapportées et organisées selon les axes d'intervention identifiés par la stratégie.

AFFIRMER LE ROLE DE LA CCTLB & DEVELOPPER L'ANIMATION TERRITORIALE

1. Définir et valoriser la politique publique de développement économique

Afin de guider les interventions du service, une première phase d'appropriation du territoire et de ses enjeux s'est déroulée au cours du premier trimestre 2024. Cette étape a notamment consisté en l'identification des acteurs et partenaires clés, l'élaboration d'une trame d'entretien, ainsi que la planification des rendez-vous.

Dans ce cadre, une vingtaine d'entretiens ont été menés, notamment avec des structures telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, le PETR, la Région Grand Est, France Active Lorraine, Kepos, ou encore Lorr'up.

L'analyse de cet environnement partenarial a permis :

- D'identifier divers dispositifs et projets existants,
- De mettre en lumière les interactions et les complémentarités entre acteurs,
- De recueillir la perception des acteurs économiques sur le territoire, notamment en ce qui concerne ses enjeux, ses atouts et ses fragilités,
- De dégager plusieurs axes de travail prioritaires,
- Et de positionner plus clairement la CCTLB, en instaurant des relations de confiance et des habitudes de collaboration avec les partenaires.

Par exemple, des réunions techniques hebdomadaires ont été organisées au sein de la Communauté de Communes avec l'agence de développement économique Lorr'up, dans un objectif de partage d'informations. Par ailleurs, le service a contribué aux travaux de l'agence

SCALEN en fournissant les données nécessaires à l'actualisation de l'observatoire du foncier économique du Sud 54.

2. Soutenir et développer l'animation territoriale

Le développement de l'animation territoriale a été initié en 2024 sur la base d'une collaboration avec le MEDEF 54 également soucieux de développer ses actions sur le Lunévillois.

Deux évènements, regroupant une quinzaine de participants, ont été coorganisés à la Communauté de Communes :

- Le 26 juin 2024 : un petit déjeuner conférence portant sur l'Intelligence artificielle,
- Le 20 novembre 2024 : un petit déjeuner conférence portant sur l'impact de la jurisprudence européenne sur les congés payés.

Ces animations visent à proposer des sujets techniques aux entreprises grâce à des interventions d'experts au cours desquelles une large place est laissée aux échanges. L'objectif est d'apporter des outils concrets aux chefs d'entreprises afin de faciliter la gestion et l'organisation de leurs activités.

Afin de dynamiser le territoire, la CCTLB soutient également l'organisation d'évènements à caractère économique organisés par d'autres partenaires en renforçant leur communication mais aussi en participant aux animations. C'est ainsi, par exemple, que le service développement économique a tenu un stand au forum de la création d'entreprises organisé au Château de Lunéville le 25 juin 2024.

Enfin, l'animation territoriale, c'est aussi un rôle de facilitateur que porte le service développement économique, dans l'idée de favoriser les coopérations. Il peut s'agir de mettre en relation les acteurs économiques entre eux, mais aussi avec les différents partenaires qui peuvent apporter leur soutien.

3. Stratégie de communication et de marketing territorial

Considérant que le développement économique représente un levier incontournable pour optimiser l'attractivité globale d'un territoire, le service est régulièrement amené à travailler en transversalité.

Les relations avec le service communication sont régulières et des projets (comme le développement d'outils) sont en construction.

En 2024, la collaboration entre ces deux services a par exemple donné lieu à la parution, au mois de novembre, d'une page dédiée à l'accompagnement proposé par la CCTLB aux entreprises souhaitant s'investir sur le territoire dans le cadre du HORS SERIE ECONOMIE de l'Est Républicain.

VEILLER ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT

1. Accompagner l'implantation et le développement d'entreprises

A disposition des entreprises, le service est quotidiennement à l'écoute de leurs besoins et en mesure de leur proposer des solutions opérationnelles adéquates (techniques, financières, ...) en puisant dans ses ressources, le cas échéant, en identifiant les partenaires et/ou les dispositifs qui peuvent correspondre.

Appui de l'agence de développement économique Lorr'up

Soutenu par les 13 intercommunalités membres de la Multipôle Nancy Sud Lorraine, et conforté par la volonté de la Région Grand Est de mailler le territoire régional par un réseau d'agences de développement, le projet de création de l'agence de développement économique Nancy Sud Lorraine s'est concrétisé en 2021.

Sous forme d'association, le fonctionnement de l'agence de développement économique Lorr'up prévoit un financement des EPCI intégrés dans son périmètre d'intervention. A ce titre, en 2024, la CCTLB a participé à ce financement à hauteur de 35 727 €.

En matière d'accompagnement des entreprises, la CCTLB bénéficie alors de l'expertise de l'agence et notamment de son service développement économique et de sa responsable dédiée au territoire Lunévillois.

Accompagnement de projets complexes

En 2024, le service développement économique a, par exemple, accompagné un projet de relocalisation d'une entreprise endogène sur le territoire. Regroupant plusieurs domaines de compétences : multimodalité, aménagements, foncier, la CCTLB a organisé les échanges et fédérer les partenaires concernés autour du sujet. Impactée par un contexte économique difficile, l'entreprise a finalement renoncé à son projet. Pour autant, les avancées réalisées ont permis de poser et d'organiser les réflexions en vue de reprendre les travaux lorsque le contexte y sera plus favorable.

Accompagnement à la création-reprise d'entreprises

Parmi les acteurs économiques, la CCTLB soutient également les créateurs et repreneurs d'entreprises. Pour ce faire, la collectivité s'est engagée à financer sur un programme de 3 ans (à hauteur de 10 961€), le dispositif REGENERER coanimé par France Active Lorraine et KEPOS.

Concrètement REGENERER se matérialise à travers plusieurs actions :

- Les rencontres CREA (8 réunions en 2024) qui visent à proposer à tous porteurs de projets les informations essentielles à la création-reprise.
- Le CréaLab (4 réunions en 2024). Chaque année, une promotion de jeunes entrepreneurs du Pays du Lunévillois est créée. Il s'agit d'un cercle d'échanges dédié à l'accompagnement renforcé de ces jeunes chefs d'entreprise.
- Les Communautés de Pratiques (4 réunions en 2024). Il s'agit de temps d'échanges dédiés aux partenaires locaux, institutionnels et techniques appartenant au champ de la création. Les sujets sont diversifiés mais le cadre permet aux participants de se retrouver et d'échanger régulièrement.
- Les CODEV (4 séances de co-développement). Il s'agit de temps d'échanges dédiés aux partenaires locaux, institutionnels et techniques appartenant au champ de la création. Les participants peuvent dans ce cadre proposer une thématique/une problématique qu'ils rencontrent et qui sera ensuite traitée par les autres partenaires grâce au partage d'idées, de retours d'expériences et à la co-construction de propositions/solutions.
- Le bilan du programme a été présenté à l'issue de sa troisième et dernière année, le 17 décembre 2024.

Quotidiennement, la CCTLB se tient à la disposition des créateurs en mesurant dans le cadre d'entretiens/rendez-vous, la maturité des différents projets afin d'orienter en fonction les personnes vers les actions de REGENERER ou vers les organismes spécialisés dans l'accompagnement à la création (comme Alexis Lorraine ou BGE) ou dans le soutien financier (comme France Active Lorraine, la plateforme Initiative en Pays du Lunévillois animé par la CCI 54 ou LEADER).

2. Mise en œuvre d'outils

Afin d'optimiser son action, le service développement économique tend à se doter d'outils.

En 2024, c'est, par exemple, la création d'un compte utilisateur sur l'observatoire DEV ECO de l'ANCT qui permet de trouver rapidement l'essentiel des informations concernant les entreprises du territoire. Le service développement économique a également fourni les informations foncières nécessaires à la mise à jour de la WEB CARTO développée par l'agence SCALEN. Cet outil permet de visualiser le foncier économique disponible à l'échelle du territoire.

METTRE EN PLACE UNE OFFRE D'ACCUEIL ECONOMIQUE ADAPTEE

La CCTLB se donne pour objectif d'accueillir l'implantation de nouvelles entreprises et s'emploie pour cela à proposer une offre d'accueil globale.

1. Participer à la stratégie d'aménagement du territoire

Le développement économique s'organise et s'intègre dans la stratégie d'aménagement du territoire.

Pour cette raison, le service participe par exemple aux réflexions portant sur la révision du PLUiH ou encore sur le Plan Climat Air Energie.

En 2024, le service a également suivi l'étude FFE (Flottes de véhicules à Faibles Emissions) portée par le PETR puisqu'elle concernait d'une part les entreprises gestionnaires d'importantes flottes de véhicules et d'autre part les perspectives de maillage territorial en matière de stations à énergies alternatives.

2. Organiser l'offre d'accueil foncière et immobilière.

Afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises, il convient de recueillir et actualiser régulièrement les informations foncières, de proposer des solutions d'accueil clé en main et de mettre en lumière les disponibilités du territoire.

Appui de l'agence de développement économique Lorr'up

Sur ces sujets, le service développement économique bénéficie du soutien de l'agence de développement économique Lorr'up et notamment de son service prospection et implantation. Œuvrant à l'échelle du territoire Nancy Sud Lorraine, l'agence participe également à des salons professionnels. Son service prospection et implantation peut ainsi favoriser et faciliter les mises en relations entre les prospects rencontrés et la CCTLB.

Une quinzaine de dossiers concernant des recherches d'implantations foncières ou immobilières ont été traitées en 2024.

L'offre foncière

Parallèlement, la CCTLB compile et actualise régulièrement ses données sur le foncier disponible. La CCTLB a commencé à réaliser en 2024 des fiches de présentation d'offres foncières, outils incontournables pour prospecter et valoriser le territoire. Aussi, chaque ensemble foncier est travaillé de façon à être cessible à court terme, l'objectif étant d'anticiper au mieux les démarches et études à mener en amont des cessions.

Les affaires foncières

Le service développement économique propose un soutien dans le cadre de l'organisation des cessions menées par l'urbanisme opérationnel.

Lorsqu'il s'agit d'implantation d'entreprise, le service intervient dès le démarrage du projet en :

- Recueillant les critères de la recherche,
- Identifiant et en formulant une offre foncière correspondante tout en valorisant le territoire,
- Anticipant et en coordonnant les démarches nécessaires de façon à faciliter le process,
- Accompagnant l'entreprise dans la globalité de son projet.

Le Syndicat Mixte du Parc d'activités de Grandrupt

Le Syndicat Mixte du Parc d'activités de Grandrupt est animé et suivi par la CCTLB. Courant 2024, à la suite du service urbanisme opérationnel, le développement économique a repris la coordination du Syndicat et sollicite à ce titre les différents services de la Communauté de Communes pour l'appuyer :

- La direction et son secrétariat pour les grandes orientations et l'organisation des instances décisionnelles,
- Les finances pour la construction et le suivi du budget et l'exécution budgétaire,
- L'urbanisme et les services techniques pour l'accompagnement aux affaires foncières.

Parmi les projets en cours sur le Syndicat, la construction d'un parc photovoltaïque a été initiée en 2019. Une promesse de bail a été signée pour réserver les terrains le temps que les différentes autorisations administratives soient réalisées. Initialement prévue sur une surface de 25ha, l'emprise du projet a été revue à la suite des sollicitations d'autres entreprises souhaitant s'implanter sur le parc, pour aboutir à une surface d'environ 17ha. En octobre 2024, le bail emphytéotique a été signé avec la société SOLEIA TSM pour une durée portée à 37 ans, permettant ainsi à l'entreprise de démarrer la phase de construction de la centrale.

Par ailleurs, 4 projets d'implantations d'entreprises ont été validés par le Conseil Syndical en 2024.

Pour ce faire, les études et les démarches nécessaires ont été réalisées :

- La finalisation des études de sols G1,
- Les sondages archéologiques,
- Le découpage parcellaire.

Les projets de cessions ont également été confiés à une étude notariale.

FAIRE EMERGER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS PAR FILIERES

Dans une démarche visant à valoriser les ressources du territoire, à répondre à ses enjeux spécifiques et à renforcer son attractivité, la CCTLB soutient activement les initiatives locales et déploie sur son périmètre les programmes existants.

C'est dans cette dynamique que l'agence de développement économique Lorr'up, en partenariat avec le PETR du Pays du Lunévillois et les Communautés de Communes du territoire, a lancé en septembre 2022 un programme de sensibilisation aux enjeux climatiques à destination des élus locaux. Cette initiative a permis de coconstruire un plan d'actions concerté, intégrant les impératifs de transition écologique tout en soutenant la structuration et le développement de l'activité économique.

La démarche a également favorisé la montée en compétences des acteurs territoriaux, à travers des ateliers de sensibilisation, des temps d'échanges d'expériences et des espaces de concertation. Ce travail collectif a conduit le territoire à déposer une candidature à la seconde programmation du programme Territoires d'Industrie (2023-2027), couronnée par l'obtention d'une première labellisation.

Lancé par l'État en 2018, le programme Territoires d'Industrie a pour ambition de soutenir le développement industriel dans des territoires à fort potentiel. Il vise à renforcer l'attractivité économique, encourager l'innovation, améliorer l'offre foncière et accompagner la transition écologique des entreprises. Reposant sur une gouvernance partagée entre l'État, les collectivités locales et les acteurs industriels, il propose un accompagnement personnalisé ainsi que des financements ciblés, dans le but de concilier réindustrialisation et développement territorial.

Dans ce cadre, un chef de projet Territoire d'Industrie a été recruté en octobre 2024 afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions à l'échelle du PETR, et de faire bénéficier l'ensemble des acteurs économiques du territoire, notamment ceux de la CCTLB, des retombées de cette dynamique partenariale.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) cogère deux équipements :

- Le terrain d'entraînement de football du stade des Frères Heckler,
- La carrière équestre.

TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL DU STADE DES FRERES HECKLER

Situé avenue de la Libération à Lunéville, à proximité immédiate du stade des Frères Heckler, ce terrain en gazon synthétique d'une surface de 1 500 m² comprend également des vestiaires de type construction modulaire.

Le terrain a été construit en 2018 par la CCTLB sur une parcelle appartenant à la Ville de Lunéville avec pour objectif de répondre aux besoins d'entraînement des clubs du territoire.

Par convention, la Communauté de Communes s'engage à prendre en charge l'entretien du terrain et les fluides afférents directement ou par indemnisation à la Ville de Lunéville.

Dans ce cadre, en 2024, la CCTLB a pris en charge le remplacement des filets des deux buts, soit un montant de **300 € TTC**.

Par ailleurs, la Communauté de Communes gère le planning des mises à disposition.

LA CARRIERE EQUESTRE

Depuis 2014, la CCTLB est propriétaire de la carrière équestre située Hameau de Dehainville à Lunéville, à proximité du centre équestre « La Galopade » et mise à disposition de ce dernier.

Par convention, la Communauté de Communes assure divers entretiens, dont l'ajout et le nivellement de sable équestre fibré.

En 2024, le coût de ces interventions était de **18 432 € TTC**.

Le reste des interventions techniques est assuré par le centre équestre.

La carrière est majoritairement utilisée par La Galopade. Cependant, la CCTLB se réserve :

- Un usage exclusif de l'équipement, dans la limite de 7 jours par an,
- 8 créneaux d'une demi-journée par an pour des mini-stages d'équitation à destination des accueils collectifs de mineurs (ACM) du territoire. Cette prestation a coûté **745,20 € TTC** à la Communauté de Communes.

FINANCES

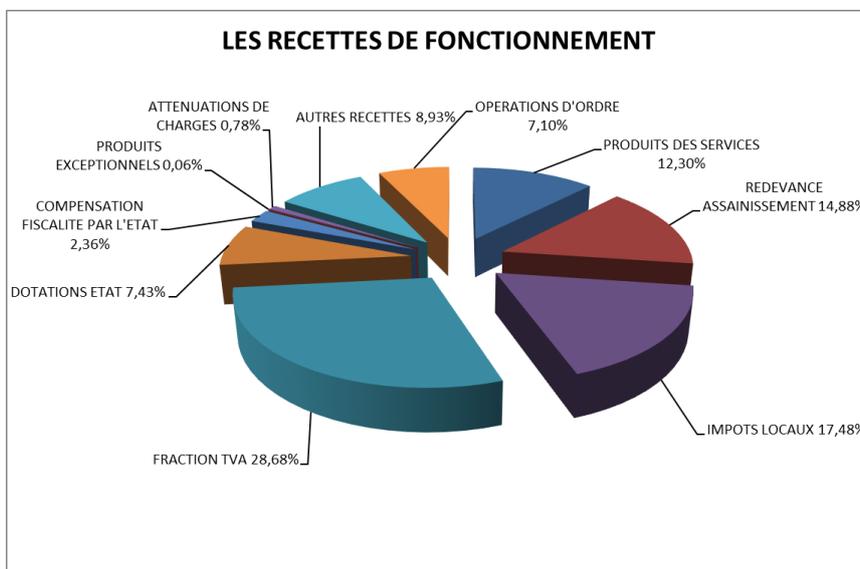
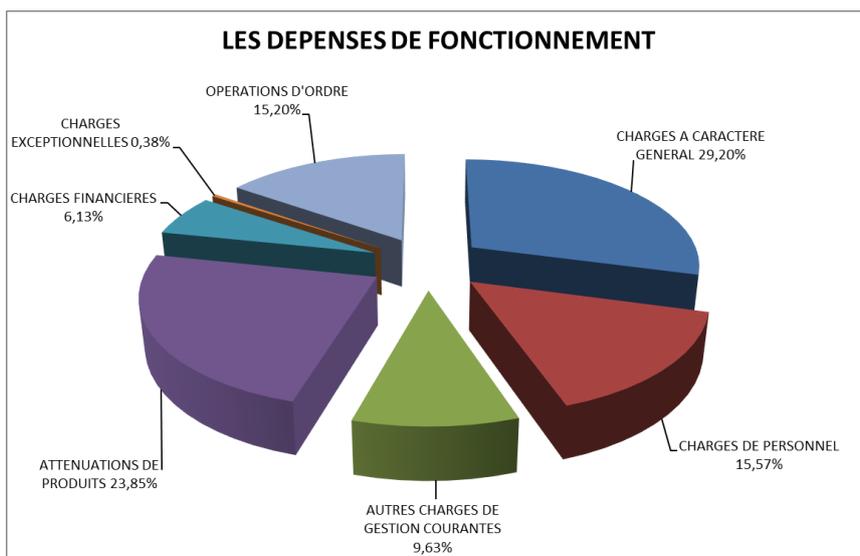
Lors de sa séance du 8 avril 2025, le Conseil Communautaire adoptera le Budget Principal et les budgets annexes « Assainissement », « Propreté » et « ZAC Trailor » de l'année 2025.

Les comptes administratifs 2024 de ces mêmes budgets seront présentés au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat du 24 juin 2025.

	BUDGETS CONSOLIDES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	8 515 132,06	31 001 153,62	39 516 285,68
RECETTES	8 376 724,23	32 717 087,76	41 093 811,99
RESULTAT 2024	- 138 407,83	1 715 934,14	1 577 526,31

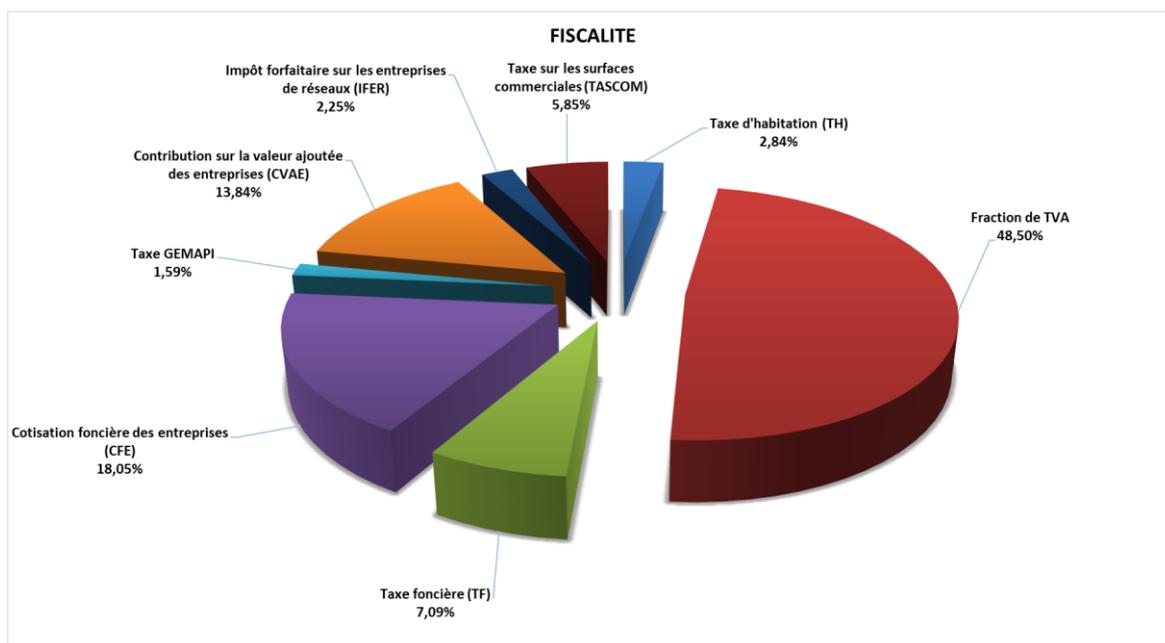
FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement regroupe l'ensemble des charges et des produits nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses et les recettes qui reviennent régulièrement chaque année.



Structure de la fiscalité en 2024

Taxe d'habitation (TH)	2,84%	369 746 €
Fraction de TVA	48,50%	6 323 199 €
Taxe foncière (TF)	7,09%	924 561 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	18,05%	2 353 556 €
Taxe GEMAPI	1,59%	207 946 €
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	13,84%	1 805 428 €
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	2,25%	293 678 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5,85%	763 023 €
Produit brut de la fiscalité	100%	13 041 137 €
Montant de la fiscalité reversée aux communes		5 292 027 €
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources		1 707 720 €
Produit net pour la CCTLB		6 041 390 €



Taux de fiscalité voté pour l'année 2024

Taxe foncière bâti	1,68 %
Taxe foncière non bâti	6,91 %
Cotisation foncière des entreprises	22,82 %

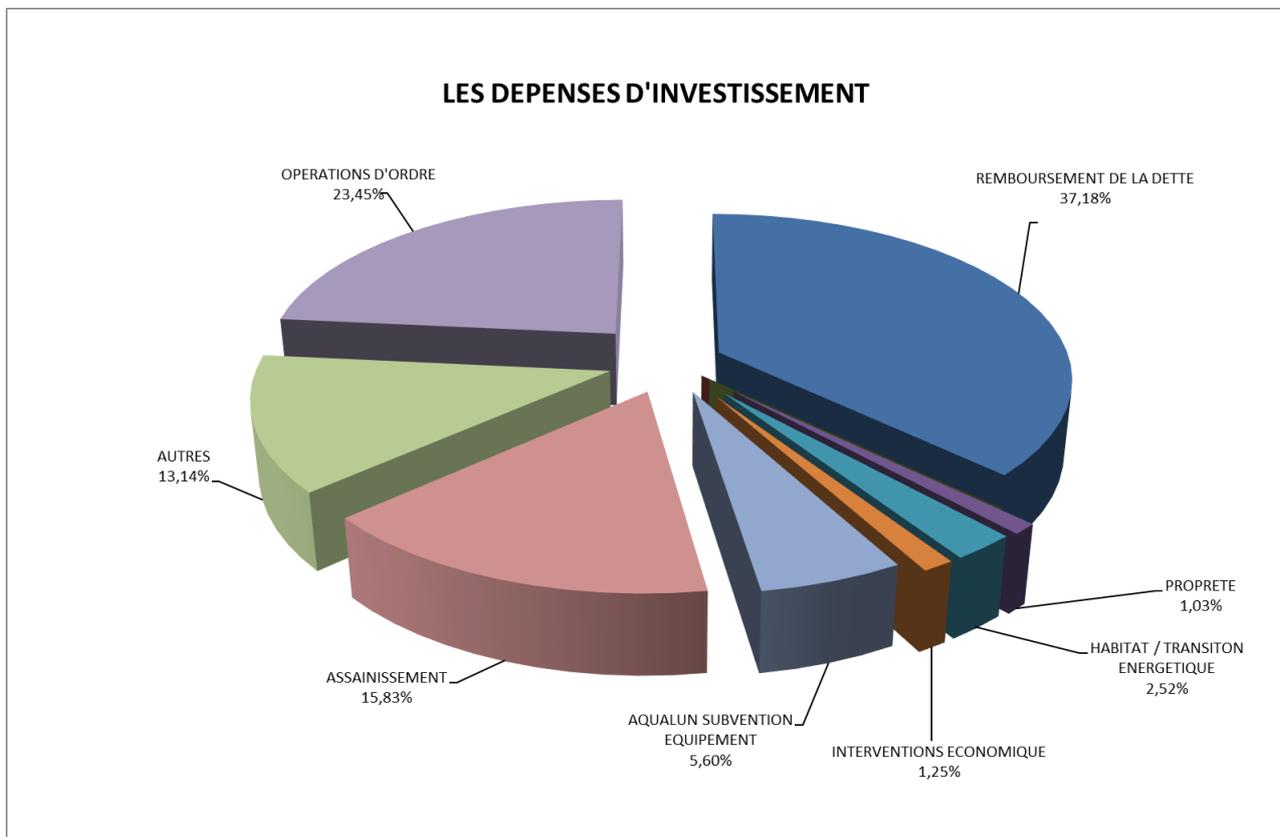
Les dotations de l'Etat 2024

Dotations d'intercommunalité	562 237 €
Dotations de compensation	1 231 286 €
Total	1 793 523 €

INVESTISSEMENT

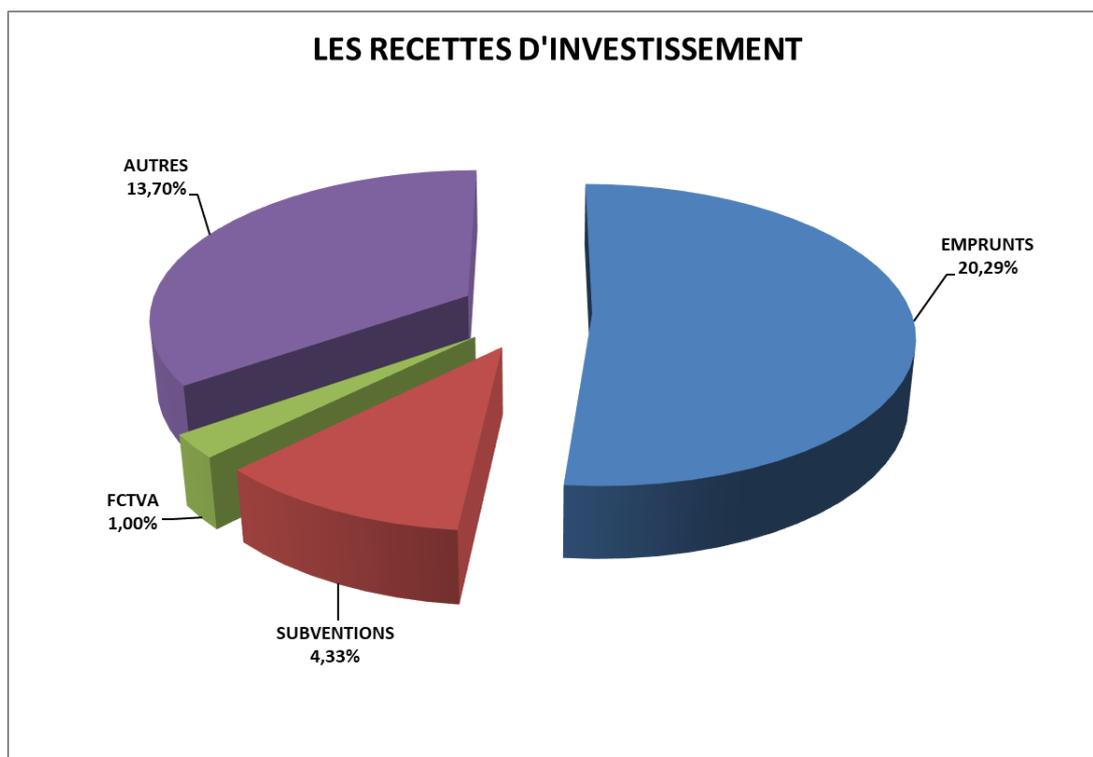
L'investissement est constitué de l'ensemble des dépenses et des recettes qui implique une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement comprennent notamment : les acquisitions de biens meubles ou immeubles, les travaux d'aménagement ou de construction, le remboursement en capital de la dette ; et les recettes d'investissement : les emprunts, les subventions, les fonds propres de la collectivité.



Les dépenses d'équipement (*étude, acquisitions et travaux*) pour l'année 2024 s'élèvent à 3 226 275,72 € **dont** :

↳ Assainissement	1 316 852,22 €
↳ Piscine communautaire (Centre Aqualun')	477 251,28 €
↳ Propreté	261 396,53 €
↳ Habitat / Transition énergétique	214 402,81 €
↳ Aménagement Aire du Rianois	188 085,50 €
↳ Urbanisme	184 413,18€
↳ Etude transfert compétence eau	175 435,99 €
↳ Interventions économiques	106 293,74 €



La rubrique « autres » des recettes d'investissement comprend les mouvements d'ordre qui sont particulièrement importants en 2024 du fait des écritures de cession pour 964 140,20 € correspondant à :

- La vente d'un terrain sur l'Actipôle de Mondon pour 833 490,20 €,
- La vente du bâtiment la Taillerie pour 130 000 €,
- La vente de véhicules et de matériel pour 650 €.

GEMAPI

INTRODUCTION

En 2024, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a poursuivi, avec détermination, l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence essentielle confiée aux intercommunalités depuis la loi MAPTAM. Cette responsabilité, structurante pour l'avenir de nos territoires, engage pleinement la collectivité dans la préservation des ressources naturelles, la protection des populations et la gestion durable de l'eau, patrimoine commun et enjeu majeur du XXI^{ème} siècle.

L'action publique portée dans le cadre de la GEMAPI s'inscrit dans une vision stratégique, en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle européenne par la Directive Cadre sur l'Eau, et relayés au niveau national et régional par les grands schémas de gestion. Elle répond à une exigence forte : celle d'améliorer l'état écologique des cours d'eau tout en assurant la sécurité des biens et des personnes face aux risques liés aux inondations.

Au-delà des aspects réglementaires et techniques, la GEMAPI exprime une ambition politique : celle d'un territoire résilient, capable d'anticiper les mutations environnementales, d'agir de manière concertée, et de concilier développement local, qualité de vie et préservation des écosystèmes. Elle incarne une gestion responsable et territorialisée de l'eau, appuyée sur une connaissance fine des milieux, une mobilisation partenariale et une gouvernance locale renforcée.

Dans un contexte marqué par le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité et la raréfaction des ressources, cette compétence revêt une importance croissante. Elle exige de faire évoluer les pratiques, d'adapter les aménagements et de sensibiliser l'ensemble des acteurs – élus, habitants, partenaires – à une culture partagée du risque, de la prévention et de la gestion durable.

Le rapport annuel 2024 témoigne de cette volonté politique d'agir avec rigueur, vision et pragmatisme. Il reflète les efforts de structuration engagés par la collectivité, les dynamiques partenariales développées à l'échelle du bassin versant, et l'engagement constant en faveur d'une gestion intégrée et solidaire de l'eau sur le territoire de la CCTLB.

CONDUITE DE PROJETS, EXPERTISE ET APPUI TECHNIQUE

Depuis 2018, la CCTLB exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble de ses 43 communes, un territoire traversé par un maillage hydrographique dense de près de 330 kilomètres. Véritable interface entre les élus, les habitants et les partenaires institutionnels, l'animation gemapienne constitue un levier stratégique d'accompagnement des dynamiques locales. Elle apporte une expertise technique de proximité pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets relevant de la gestion des milieux aquatiques, qu'ils soient d'initiative communale ou privée.

Tout au long de l'année 2024, de nombreuses sollicitations ont émané tant de collectivités que de riverains, portant sur la gestion d'étangs, la préservation des zones humides ou encore l'entretien des cours d'eau. Parmi les secteurs concernés figurent notamment le ruisseau Saint-Pierre, la Mortagne, le ruisseau du Bréchis, le ruisseau des Carrières, le Rupt de Foirou, le Laxat ou encore le ruisseau de la Pexure. Ce travail de terrain s'inscrit dans une logique de coordination renforcée avec l'ensemble des acteurs compétents, au service d'une gestion concertée et durable des milieux aquatiques.

Placée sous le pilotage de François Genay, Vice-Président délégué et Maire de Fraimbois, cette compétence est animée et mise en œuvre avec l'expertise technique de Stéphanie LAUER.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'action publique en matière de gestion de l'eau s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements européens. Depuis près de 25 ans, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000, constitue le socle de cette ambition collective. Elle fixe un objectif clair : restaurer le bon état écologique et chimique des masses d'eau d'ici 2027. Cet objectif, juridiquement contraignant, engage l'ensemble des acteurs publics, locaux comme nationaux.

En Meurthe-et-Moselle, les résultats actuels montrent l'ampleur du défi : à ce jour, seules 20 % des masses d'eau ont atteint le bon état attendu. Ce chiffre témoigne d'un retard préoccupant et souligne l'urgence d'accélérer les efforts pour respecter l'échéance européenne. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation réglementaire, mais d'un enjeu environnemental, sanitaire et économique majeur.

Dans ce contexte, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2022-2027, et son Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), constituent les feuilles de route stratégiques définies par les services de l'État pour ce troisième cycle de la DCE. Elles identifient les priorités d'intervention, structurent l'action publique et mobilisent les leviers à l'échelle des territoires.

Consciente de ses responsabilités, la CCTLB inscrit son programme d'investissements en Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) dans cette dynamique. Elle agit de manière concertée et éclairée, en contribuant à l'atteinte des objectifs européens tout en veillant à répondre aux enjeux spécifiques de son territoire. Cette cohérence entre ambition européenne et action locale est la clé d'une politique de l'eau efficace, durable et adaptée aux réalités du terrain.

Le PAOT, liste 9 actions « milieu aquatique » sur les masses d'eau Mortagne 2 et Mortagne 3. Elles sont classifiées MIA 601 (obtenir la maîtrise foncière des zones humides) et majoritairement MIA 304 : aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité écologique.

Dans le but d'améliorer l'état écologique de la rivière Mortagne et de répondre aux besoins de gestion identifiés localement, la CCTLB a lancé en 2024 un programme spécifique de gestion et d'aménagement du cours d'eau. Ce programme s'étend sur toute la portion de la rivière située dans le périmètre intercommunal.

La Mortagne, affluent de la Meurthe en rive gauche, possède un bassin versant de 581,7 km² et s'étire sur 74,59 km, dont environ 35 km traversent le territoire de la CCTLB. Cette rivière, classée comme non domaniale, fait l'objet d'actions visant à améliorer sa qualité hydromorphologique ainsi qu'à rétablir la continuité écologique pour les poissons et les sédiments sur l'ensemble du bassin versant.

La mission de maîtrise d'œuvre engagée a consisté à l'élaboration du programme global des communes de Magnières à Xermaménil. A partir d'un diagnostic du cours d'eau achevé en fin d'année, les actions et les besoins d'aménagements identifiés seront déclinés au sein d'un programme pluriannuel de travaux.

Les membres du comité de pilotage ont pu prendre connaissance des premières propositions d'aménagements sommaires, en novembre 2024. La mission d'avant-projet doit se poursuivre en 2025, accompagnée par des études complémentaires nécessaires à la conception des actions. Le démarrage des travaux est envisagé en début d'année 2027 et pendant une période maximale de 5 ans.



©CCTLB

Affichage d'information sur le programme – Mairie de Magnières

Le PAOT Meurthe-et-Moselle 2022-2027 liste également une action de renaturation de la fonctionnalité des milieux aquatiques sur la masse d'eau **Ruisseau des fauchées**, car son état écologique est jugé médiocre.

Aussi pour répondre à cet enjeu, une mission d'étude globale du bassin versant du Ruisseau des fauchées a été amorcée en fin d'année 2024 et se poursuivra donc en 2025.

RESUME DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Pour mémoire, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Depuis 25 ans, cette directive fixe l'objectif européen de retour au bon état écologique des masses d'eau d'ici 2027. En Meurthe-et-Moselle, seulement 20 % des masses d'eau ont atteint cet objectif, un taux insuffisant face aux exigences de la DCE.

SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027 : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit les priorités pour ce troisième cycle de la DCE. Le Programme d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) cible les actions à mener pour améliorer la qualité des milieux aquatiques, notamment à travers 9 actions spécifiques pour les masses d'eau Mortagne 2 et Mortagne 3, telles que la maîtrise foncière des zones humides et la gestion des ouvrages entravant la continuité écologique.

Programme GeMA 2024 – Aménagement et Gestion de la Mortagne : Dans ce cadre, la CCTLB a lancé un programme d'aménagement et de gestion du cours d'eau Mortagne, couvrant 35 km de son bassin versant de 581,7 km². L'objectif est d'améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau et de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire. La mission de maîtrise d'œuvre inclut la création d'un programme de travaux à partir du diagnostic du cours d'eau, avec un démarrage des travaux prévu en 2027, pour une période maximale de 5 ans.

Programme GeMA 2024 - Renaturation du Ruisseau des Fauchées : En parallèle, le PAOT 2022-2027 prévoit une action de renaturation sur la masse d'eau du Ruisseau des Fauchées, dont l'état écologique est jugé médiocre. Une étude globale du bassin versant a été lancée fin 2024 et se poursuivra en 2025.

Ce programme ambitieux vise à répondre aux objectifs européens tout en prenant en compte les enjeux locaux pour une gestion durable des milieux aquatiques.

ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPACES NATURELS

Depuis 2022, le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a établi un partenariat avec l'École d'Horticulture et de Paysage (EHP) de Roville-aux-Chênes, visant à associer expertise technique et formation des jeunes professionnels dans le domaine de la gestion des milieux naturels. Ce partenariat a permis la mise en place d'un projet de gestion participative sur une zone humide située à Lunéville, un site d'environ 20 000 m², où les étudiants en BTS A Gestion et Protection de la Nature ont été directement impliqués.



©CCTLB Chenal en décrue – 2024

L'année 2024 marque la conclusion de ce projet qui a permis d'apporter des solutions concrètes de gestion sur un espace particulier, fragile et soumis à de fortes contraintes hydrauliques. En effet, cette zone humide fait partie d'un site plus vaste ayant fait l'objet d'un projet de restauration de zone d'expansion de crues en 2007. Ce projet avait pour objectif de rétablir la capacité de la zone à

gérer les crues, tout en préservant sa fonction naturelle. La réussite de ce projet de restauration a d'ailleurs été saluée en 2007, lorsqu'il a été récompensé par le Trophée de l'eau.

Les enjeux de gestion de ce site sont multiples. D'une part, il s'agit de maintenir et de renforcer la valeur écologique de la zone humide en favorisant la biodiversité et en assurant la pérennité des habitats naturels qu'elle abrite. D'autre part, il est nécessaire de préserver l'intérêt paysager de cet espace, notamment dans le cadre de son intégration au sein du Site Patrimonial Remarquable.

Ainsi, les actions menées depuis 2022, et plus spécifiquement en 2024, ont permis de concilier des objectifs écologiques et paysagers, avec un enjeu de préservation de l'intégrité du site tout en répondant aux contraintes hydrauliques propres à la zone. Ces efforts visent à garantir un équilibre entre la gestion de l'eau, la conservation des milieux naturels et la valorisation du patrimoine local, dans un cadre d'éducation et de sensibilisation auprès des futurs professionnels du secteur.

Dans cette dernière phase, les apprenants ont achevé mais aussi parfois rediscuté le travail des promotions précédentes sur le programme de gestion du site. Le suivi et l'analyse des mesures appliquées font partie du travail dans ce projet.

Après avoir réalisé un suivi ornithologique l'année précédente (protocole type IPA ou indice ponctuel d'abondance), les apprenants ont réalisé un comptage des pieds de Grande Sanguisorbe (*Sanguisorba officinalis*), espèce protégée classée sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine.

Le bilan et les résultats du comptage ont été présentés lors d'un moment de dialogue territorial à l'Orangerie, devant leurs professeurs, des élus mais également devant des habitants de Lunéville, riverains de la Vezouze spécialement conviés pour débattre avec les apprenants.

©CCTLB

Dialogue territorial à l'Orangerie (sept. 2024) et photos du chantier (sept. et nov. 2024)



La phase de travaux a eu lieu les 24 septembre et 19 novembre 2024. Les apprenants ont continué les travaux de gestion sélective et préventive de la végétation au niveau des quatre unités de gestion identifiées. Accompagnés par l'équipe de l'Atelier Vert, écologues chevronnés, ils ont également appris à réaliser avec les produits de coupes, soigneusement sélectionnés, plusieurs fascines. Dispositif composé de fagots de branches maintenus entre deux rangées de piquets. Ces ouvrages seront des lieux de gîte, d'alimentation et de reproduction pour différentes espèces.





Pour les professeurs, les apprenants de BTSA GPN et pour la CCTLB, cette collaboration est précieuse. Avec une volonté partagée de continuer ce travail gagnant-gagnant sur le territoire intercommunal, la nouvelle promotion 2024-2025 a débuté le travail dès le 30 septembre 2024 sur un nouveau site en vallée de la Mortagne.

Le nouveau projet tutoré pédagogique et écologique consiste donc à analyser, comprendre et construire ensuite un plan de gestion adapté aux enjeux environnementaux recensés sur une annexe hydraulique du cours d'eau, puis à appliquer les mesures de gestion et d'aménagements qui seront formulées.

Le projet devient également un fil conducteur des apprentissages du BTS, nouvellement organisés en semestres.



RESUME DU PROJET DE GESTION ECOLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE LUNEVILLE

Partenariat : Depuis 2022, le service GEMAPI collabore avec l'École d'Horticulture et de Paysage (EHP) de Roville-aux-Chênes.

Site concerné : Zone humide de 20 000 m² à Lunéville, restaurée en 2007 pour créer une zone d'expansion de crues (lauréat du Trophée de l'eau).

Objectifs : Maintenir la valeur écologique et paysagère du site, tout en respectant son intégration au Site Patrimonial Remarquable.

Suivi et analyses : Les étudiants en BTSA GPN ont suivi et évalué les actions de gestion, incluant un suivi ornithologique (protocole IPA) et un comptage de la Grande Sanguisorbe (*Sanguisorba officinalis*), espèce protégée.

Dialogue territorial : Les résultats du comptage ont été présentés lors d'un événement à l'Orangerie, avec professeurs, élus et habitants de Lunéville, renforçant l'aspect participatif du projet.

Gestion de la végétation : Les étudiants ont continué les travaux de gestion sélective et préventive de la végétation, accompagnés par l'Atelier Vert. Ils ont fabriqué des fascines pour favoriser la biodiversité.

Nouvelle promotion (2024-2025) : Un nouveau projet est lancé en vallée de la Mortagne, où les étudiants analyseront et établiront un plan de gestion pour une annexe hydraulique du cours d'eau.

Objectifs pédagogiques : Ce projet est devenu un fil conducteur des apprentissages du BTS, permettant une approche pratique et théorique de la gestion écologique.

PREVENTION DES INONDATIONS

Depuis 2018, l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon (EPTB MM) est compétent sur le territoire intercommunal en matière de prévention des inondations (PI). L'EPTB MM travaille à la construction d'un PAPI ou Programme d'Action de Prévention des Inondations.

En 2022, le Programme d'Études Préalables ou PEP-**PAPI** nommé **Objectif Meurthe** a été validé. Il s'étend sur 4 ans. Autrefois appelé PAPI d'intention, ce programme est destiné à la mise en œuvre d'actions et d'études d'amélioration de la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant, afin de mettre en action le futur PAPI complet pour une durée de 6 ans.

Les quatre élus, délégués syndicaux ainsi que le service GEMAPI sont des relais d'information. Les études et les propositions d'aménagements génèrent beaucoup d'interrogations et nécessitent un accompagnement technique réactif et ancré localement.

Dans le cadre d'Objectif Meurthe, une concertation préalable a été menée. Il s'agit d'une procédure organisée en amont du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. La concertation préalable a eu lieu du 8 avril 2024 au 17 juin 2024 inclus. Deux réunions se sont tenues sur le territoire pour présenter le projet d'aménagement d'un espace de divagation à la confluence de la Meurthe et de la Vezouze ainsi que le projet d'ouvrages en remblais perpendiculaire au cours d'eau, permettant d'améliorer le stockage des crues ou Zone de Ralentissement Dynamique de Crue (ZRDC). A Croismare, 22 personnes ont participé à la réunion publique et 18 prises de paroles ont été comptabilisées. A Lunéville, on compte 14 participants et 7 prises de paroles. Des registres ont également été mis à

disposition à la CCTLB et dans les communes. La CCTLB a également fortement relayé cette concertation.

Première étape de la concertation, il sera nécessaire d'intensifier et multiplier les discussions avec les personnes concernées par les travaux au regard du temps long du projet. Les travaux devraient débutés en 2027. Le travail de l'EPTB MM sur le territoire doit continuer via un panel citoyen, constitué de personnes volontaires, qui travaillera sur des sujets précis du PAPI afin d'apporter une contribution citoyenne.

L'établissement a également répondu à une demande d'information de l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie). Ensemble, ils ont proposé une conférence autour du risque inondation et de la question assurantielle à la Médiathèque de l'Orangerie, le 25 juin 2024.

CCTLB

La Meurthe et ses affluents : un questionnaire en ligne

L'Est Républicain - 05 août 2024 à 19:05 - Temps de lecture : 1 min



La Meurthe traverse le territoire de Lunéville à Baccarat. Photo Adeline Asper

Lunéville

Le programme « Objectif Meurthe » lutte contre les crues

L'Est Républicain - 23 juin 2024 à 23:25 - Temps de lecture : 2 min



Les intervenants.

©Est Républicain – Extrait de la presse régionale sur la concertation Objectif Meurthe (juin et août 2024)

L'EPTB MM a également poursuivi le déploiement de son offre de diagnostics de vulnérabilité et l'aide aux communes pour l'élaboration ou la révision de leur Plan communal de sauvegarde. Convie au séminaire de rentrée des élus communautaires, le syndicat a pu présenter ses missions et informer sur les modalités de ce dispositif. Plusieurs particuliers, touchés par les inondations mais aussi des établissements publics du territoire, ont bénéficié de diagnostics, notamment à Lunéville et à Saint-Clément.

Gestionnaire depuis 6 ans des ouvrages de protection existants, l'établissement a conventionné avec l'Etat pour l'ouvrage domanial de Bertrichamps. L'étude de danger associée a été lancée en fin d'année 2024. Celle nécessaire pour les ouvrages présents à Lunéville n'a pas pu encore être diligentée en 2024. La CCTLB continue de solliciter le gestionnaire afin de concrétiser la mise à disposition opérationnelle des ouvrages ainsi que leur régularisation pour un entretien en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le travail de concertation s'est également poursuivi autour de l'élaboration du **PPRI (Plan de prévention des risques naturels d'inondation) au sein du TRI (Territoire à risque important d'inondation) Saint-Dié-des-Vosges / Baccarat**. Par arrêté préfectoral n°DDT-ERC-2023-079 signé le 5 janvier 2024, l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Meurthe amont a été prescrite sur les territoires des communes d'Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Deneuvre, Flin, Gélacourt, Glonville, Lachapelle et Thiaville-sur-Meurthe. En collaboration avec la cellule d'instruction des autorisations des droits des sols et le service urbanisme opérationnel, le travail de concertation a été riche autour de l'élaboration des pièces réglementaires de ce PPRI (règlement, zonage et note de présentation). Il s'agissait d'appuyer les communes pour comprendre les pièces proposées à la concertation, les obligations et les enjeux qui en découleront, mais aussi pour l'ensemble des services, d'apporter un regard opérationnel sur les éléments de zonage, le fond et la forme du règlement. Le travail concerté avec les communes et la CCTLB se poursuit en 2025, avec notamment la consultation officielle des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'enquête publique à venir.

Ainsi la mission d'étude globale du bassin versant du **Ruisseau des fauchées** (voir 1/ : GEMA) prendra également en compte un second enjeu présent localement : la prévention des inondations. En effet, les communes concernées, Laronxe et Saint-Clément ont connu plusieurs épisodes d'inondations,



©CCTLB

Le ruisseau des Fauchées à Saint-Clément

notamment lors d'un épisode pluvieux important en mai 2024. La mission doit donc via l'étude du fonctionnement hydraulique complet du bassin versant et des réseaux d'assainissement en temps de pluie, permettre de qualifier et cartographier les risques inondations. Il s'agira ensuite de réduire la vulnérabilité, par la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection.

En sus, et comme chaque année, une campagne de recensement et de signalement des **embâcles** a eu lieu le long du domaine public fluvial (DPF), avec l'appui des équipes municipales et des riverains. Cet ancrage territorial permet au gestionnaire d'obtenir des informations de terrain, un relai auprès des élus et c'est un gain de temps pour programmer sa campagne annuelle d'entretien du DPF.

Reportée en 2023 en raison des conditions météorologique et hydrologique défavorables, la campagne annuelle a été dense et a également faillit être annulée pour des raisons similaires.

Durant une quinzaine de jours en octobre 2024, l'entreprise mandatée par la DDT54, a pu intervenir pour agir sur un volume important d'embâcles et autres déchets flottants dans la Meurthe et la Vezouze, sur les bans communaux de Lunéville, Croismare, Manonviller, Azerailles, Bertrichamps, Saint-Clément et Chenevières.



©SW Environnement / DDT54

Embâcles et travaux à Manonviller – octobre 2024



Le service Infrastructures du Département de Meurthe-et-Moselle a également été sollicité à plusieurs reprises par la CCTLB pour intervenir au niveau des ouvrages d'art.

L'attente générale reste très forte sur la question des embâcles dans les cours d'eau du territoire. **Le Guide à l'attention des riverains édité par la CCTLB** sert d'outil de sensibilisation en ce sens, pour encourager et informer les propriétaires riverains sur l'entretien préventif de la végétation des berges.

©CCTLB - Embâcles en amont du pont de Frambois – avril 2024

RÉSUMÉ DES ACTIONS 2024 LIÉES À LA PRÉVENTION DES INONDATIONS ET À LA GESTION DES COURS D'EAU

Pilotage stratégique : L'EPTB Meurthe-Madon poursuit l'élaboration du PAPI à l'échelle du bassin versant, dans le cadre du programme « Objectif Meurthe ».

Concertation publique 2024 :

Menée du 8 avril au 17 juin 2024 sur les projets d'aménagement à la confluence Meurthe-Vezouze et de stockage des crues (ZRDC).

Réunions à Croismare (22 participants) et Lunéville (14 participants).

Forte implication de la CCTLB dans la diffusion et le relais d'information.

Mobilisation citoyenne : Mise en place d'un panel citoyen pour accompagner les réflexions sur le futur PAPI.

Information grand public : Conférence organisée le 25 juin 2024 à Lunéville avec la CLCV sur le risque inondation et la couverture assurantielle.

Diagnostics de vulnérabilité : Poursuite des accompagnements pour les particuliers, communes et équipements publics à Lunéville, Saint-Clément...

Ouvrages de protection :

- Étude de danger lancée pour l'ouvrage de Bertrichamps.
- CCTLB en attente de concrétisation pour les ouvrages de Lunéville.

PPRi Meurthe amont : Concertation renforcée en 2024 sur les communes du TRI Baccarat-Saint-Dié.

- Appui de la CCTLB pour la compréhension du zonage et du règlement.
- Consultation des PPA et enquête publique prévues en 2025.

Ruisseau des Fauchées : En mai 2024, des inondations ont relancé les priorités de l'étude globale (voir GEMA).

Objectif : cartographier les risques, comprendre le fonctionnement hydraulique et proposer des mesures de réduction de vulnérabilité.

Campagne d'entretien 2024 :

- Intervention d'octobre sur les embâcles dans la Meurthe et la Vezouze sur 7 communes (ex. : Lunéville, Croismare, Manonviller...).
- Mobilisation des communes et riverains en amont.
- Sensibilisation renforcée : le guide pour les riverains édité par la CCTLB reste un outil essentiel pour promouvoir l'entretien préventif des berges.

COLLABORATION ET SUIVI DES ACTIONS TERRITORIALES

L'exercice de la compétence GEMAPI par la CCTLB s'inscrit pleinement dans une logique de gouvernance concertée, où la coopération avec les acteurs institutionnels, techniques et citoyens constitue un levier essentiel pour garantir la cohérence, l'efficacité et la légitimité des actions engagées. La représentativité de la collectivité au sein des instances pilotées par les partenaires publics – qu'il s'agisse de l'État, de l'Agence de l'Eau, des Syndicats de bassin ou encore des structures porteuses de DOCOB – permet d'inscrire chaque action dans une stratégie partagée à l'échelle des bassins versants et d'orienter les politiques locales en cohérence avec les grandes orientations européennes et nationales.

Cette volonté de travailler en réseau se manifeste également dans les partenariats opérationnels. Le renouvellement du partenariat avec l'Association départementale des gardes-pêche en 2023 en est une illustration forte. En soutenant cette structure, la CCTLB renforce le volet de police environnementale, indispensable à une gestion rigoureuse et respectueuse des milieux aquatiques. En 2024, cette volonté politique s'est traduite par la sollicitation du Tribunal judiciaire de Nancy pour l'assermentation d'un garde municipal, formé et agréé dès 2023. Depuis sa prise de fonction en mai 2024, cet agent a réalisé pas moins de 129 procès-verbaux sur le seul ban communal de Lunéville – preuve concrète de l'impact de cette action sur la surveillance et la régulation des usages dans les milieux aquatiques. Au-delà de cet aspect répressif, le soutien à l'association contribue aussi à reconnaître et encourager l'engagement de ses bénévoles, véritables sentinelles du territoire, qui assurent des missions de garde particulier ou de garde-pêche.

Le suivi territorial ne se limite pas aux enjeux de contrôle. Il s'appuie aussi sur une animation technique continue des dispositifs de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Le service GEMAPI reste fortement mobilisé aux côtés des animateurs Natura 2000 et ENS, notamment via le suivi des DOCOB, garantissant une articulation entre les politiques de l'eau et celles de la biodiversité. Cette coordination favorise une meilleure lisibilité des actions et une complémentarité entre les outils mobilisés. En 2024, cette dynamique s'est étendue à de nouvelles initiatives, comme la participation aux réunions de pré-cadrage d'un futur Plan Herbe sur le bassin de la Meurthe amont, un dispositif visant à mieux articuler pratiques agricoles et protection des milieux, ou encore la réflexion amorcée à l'échelle du Pays du Lunévillois dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial, en lien avec la Chambre d'agriculture et d'autres partenaires institutionnels.

Enfin, cette logique de transversalité irrigue également l'action interne de la CCTLB. La mise en œuvre de la GEMAPI s'appuie sur des passerelles solides avec les autres services communautaires : ingénierie de l'assainissement, urbanisme opérationnel (notamment dans le cadre du PLUi, du PPRi, et des outils de planification territoriale), PCAET, ou encore gestion de la Trame Verte et Bleue. Ces coopérations permettent de croiser les enjeux de gestion des eaux avec ceux de l'aménagement du territoire, de la lutte contre les inondations, du changement climatique ou encore de la préservation des zones humides. Cette approche intégrée est aujourd'hui indispensable pour faire face à des défis de plus en plus complexes et interdépendants.

Ainsi, en renforçant les partenariats externes, en valorisant l'intelligence collective et en consolidant la transversalité de ses politiques publiques, la CCTLB affirme une vision moderne et ambitieuse de la gestion de l'eau, fondée sur la coopération, la proximité et l'ancrage territorial.

EN RESUME

Gouvernance territoriale : Coordination active avec les partenaires institutionnels pour une action cohérente avec les objectifs européens.

Partenariat gardes-pêche : Renouvelé en 2023 ; assermentation d'un garde municipal en 2024 ayant dressé 129 PV à Lunéville en quelques mois.

Valorisation des bénévoles : Soutien aux gardes particuliers et gardes-pêche engagés sur le territoire.

Suivi environnemental : Implication continue dans les réseaux ENS et Natura 2000, avec les animateurs DOCOB.

Participation aux dynamiques locales : Contribution au futur Plan Herbe Meurthe amont et à une réflexion territoriale dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial.

Synergies internes : Coopération avec les services assainissement, urbanisme, PCAET et sur les enjeux de trame verte et bleue.

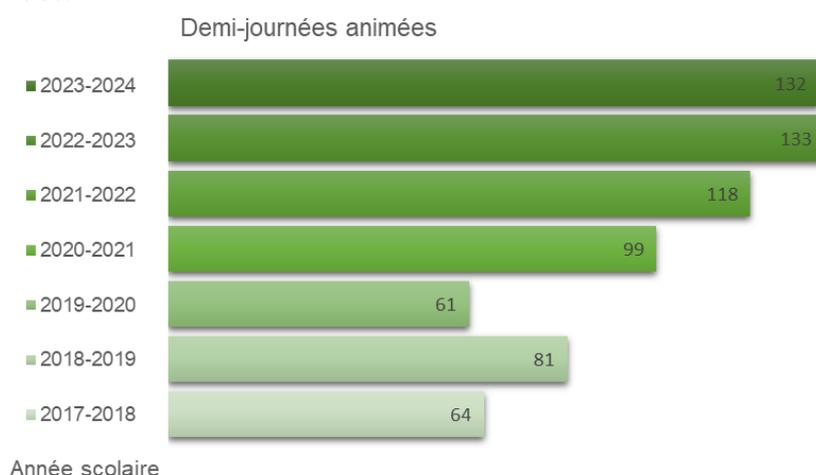
Approche intégrée : Gestion de l'eau articulée avec les politiques d'aménagement, de biodiversité et de résilience climatique.

SENSIBILISATION ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

132 demi-journées d'animations ont été réalisées au cours de l'année scolaire 2023-2024, de la petite section de maternelle au cours moyen 2^{ème} année (CM2).

Une seule demi-journée programmée a été annulée. Le bilan est donc encore excellent car l'année a été marquée par une météo très pluvieuse, des crues successives des cours d'eau et la fermeture du Parc des bosquets à Lunéville.

On note une très légère baisse des demandes par rapport à l'année précédente. Le volume prévisionnel d'animations étant resté identique, cela a permis de réduire le taux de refus de 5 %. Le programme continue de séduire les enseignants et les directeurs d'établissement mais la fermeture de classes, les regroupements scolaires et la fermeture d'écoles pourraient expliquer cette légère baisse des demandes.



©CCTLB – Evolution du programme depuis 8 ans

La nouvelle animation *Les mal aimés, même pas peur!* a su convaincre les enfants et les enseignants. Les espèces abordées ont été : araignées, chauves-souris, orties, corvidés et autres insectes.

La CCTLB et ses partenaires, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy-Champenoux (CPIE), l'Atelier vert et ETC...Terra, ont proposé **8 animations aux 44 écoles** du territoire à la rentrée 2024-2025. Le bilan est constant pour ce programme bien connu, qui fonctionne bien.

Il est entendu de capitaliser sur les animations en place, notamment avec la 2nd année de l'animation *Les mal aimés*. Le volume d'animation est légèrement augmenté pour l'année scolaire : 135 demi-journées.

Le programme de sensibilisation exécuté dans le cadre du 2^{ème} partenariat avec ces trois associations locales, arrivera à échéance, le 31 juillet 2027.

Lunéville Les écoliers apprivoisent les animaux mal aimés

L'Est Républicain - 29 juin 2024 à 11:37 | mis à jour le 29 juin 2024 à 11:45 - Temps de lecture : 1 min



©Est Républicain –Extrait de la presse régionale (juin 2024) - © CPIE / AT / ETC Terra – Animations de l'année

VERGER PEDAGOGIQUE COMMUNAUTAIRE

Véritable atout nature, le verger intercommunal permet grâce à sa gestion différenciée adaptée, l'expression de la biodiversité locale, support indispensable pour les éducateurs à l'environnement.

Dans le cadre du programme porté par la CCTLB, **14 classes** se sont rendues sur le site en 2024, entre février et juin. Le verger est également fréquenté par les centres aérés durant la période estivale.

La gestion optimisée du site réduit la charge d'entretien, par les services intercommunaux. En 2024, durant 6 mois, 1 passage par mois a été nécessaire pour créer puis entretenir le cheminement à travers la prairie. Une fauche complète du site a également été effectuée en fin de saison.

Afin d'améliorer l'accueil des groupes et le confort pour les éducateurs et encadrants, une nouvelle table avec bancs intégrés a été installée. Conçue et réalisée par une entreprise locale, ce nouvel équipement permet de prendre un temps de repos et sera un support pour les exercices créatifs.



Pour la quatrième année consécutive, la floraison de nombreux pieds d'orchidée sauvage (espèce protégée) a été observée sur le site. La gestion extensive printanière, adaptée pour préserver celle-ci et sa capacité de dispersion est maintenue.

RESUME DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

132 demi-journées d'animations scolaires réalisées sur l'année scolaire 2023-2024, malgré une météo défavorable et des fermetures de sites.

Baisse légère des demandes, mais amélioration du taux d'accès avec -5 % de refus.

Nouveau succès pour l'animation "Les mal aimés, même pas peur !", reconduite pour 2024-2025.

Volume porté à 135 demi-journées pour l'année scolaire 2024-2025, avec 8 animations proposées à **44 écoles**.

Concernant le verger pédagogique :

- Accueil de 14 classes entre février et juin 2024 ;
- Nouvel aménagement installé sur le site : table avec bancs, conçue par une entreprise locale ;
- Floraison renouvelée d'orchidées sauvages pour la 4^{ème} année consécutive, grâce à une gestion adaptée.

SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE

La CCTLB contribue depuis 2 ans, aux actions de sauvegarde de la faune locale en lien avec les orientations stratégiques régionales déclinées au sein du SRADDET et du SDAGE.

A travers son **partenariat** avec le Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine (**CSFL**), association loi 1901, habilitée pour des missions de soins et de réinsertion de la faune sauvage dans leur habitat naturel, la CCTLB soutient une action concrète.

Durant l'année 2024, le CSFL a pris en charge 2 292 animaux de 118 espèces différentes (+ 27,62 % par rapport à 2023), majoritairement de Meurthe-et-Moselle et Moselle.

On note dans ce bilan global une augmentation de 144 % de rapaces nocturnes déposés au centre (notamment Hibou Grand-Duc et Chouette Effraie), 24 % de plus pour les mammifères (surtout le hérisson d'Europe) et 215 % pour les chiroptères. Il s'agit d'espèces qui cohabitent notamment dans nos bourgs et villages : chouette dans les clochers et greniers, chauves-souris dans les habitations, hérissons dans les jardins.



©CSFL-F.Burda

©CSFL-F.Burda



Eloignée géographiquement du CSFL, les habitants de la CCTLB restent peu sensibilisés sur l'action menée par le Centre. Malgré une bonne couverture presse et médias (TV et réseaux sociaux), mais aussi un réseau actif de bénévoles rapatriant les animaux, 23 animaux en provenance de 10 communes de la CCTLB ont pu être accueillis au cours de cette année.

Parmi les espèces accueillies : un faucon crécerelle, une chouette effraie, des hérissons d'Europe, un hibou moyen-duc, des pipistrelles, ... Tout le territoire rural et urbain de l'intercommunalité est concerné.

Pour le CSFL, le partenariat pluriannuel signé avec l'intercommunalité contribue de manière essentielle à son fonctionnement mais aussi à son développement pour convaincre d'autres partenaires publics. Le CSFL comptabilise 20 communes, 4 départements, la Région Grand Est, la DREAL comme partenaires territoriaux et 4 intercommunalités dont l'Eurométropole de Metz engagée en 2024.



© CSFL-F.Burda

RESUME DES ELEMENTS CLES RELATIFS A LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE EN 2024

Engagement de la CCTLB : Partenaire du Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine (CSFL) depuis 2 ans, en cohérence avec le SRADDET et le SDAGE.

Bilan 2024 du CSFL :

- 2 292 animaux pris en charge (+27,62 % vs 2023), issus de 118 espèces.
- Forte augmentation des prises en charge :
 - + 144 % de rapaces nocturnes (hibou Grand-Duc, chouette Effraie) ;
 - +24 % de mammifères (hérisson d'Europe) ;
 - +215 % de chiroptères (chauves-souris).

Impact local :

- 23 animaux accueillis en 2024, issus de 10 communes de la CCTLB.
- Présence encore limitée malgré les relais bénévoles et la médiatisation.

Partenariat structurant :

- Le soutien de la CCTLB est essentiel au fonctionnement et à la crédibilité du CSFL auprès d'autres financeurs publics.
- En 2024, l'Eurométropole de Metz a rejoint les 4 intercommunalités déjà partenaires du CSFL.

CONCLUSION

L'année 2024 a confirmé la montée en maturité de la compétence GEMAPI au sein de la CCTLB. Grâce à une gouvernance territoriale renforcée et des partenariats consolidés, cette dernière a poursuivi son engagement pour la protection durable des milieux aquatiques, la sécurité des personnes et la valorisation du patrimoine naturel.

Sur le terrain, plusieurs chantiers structurants ont été menés : lancement d'un programme pluriannuel d'aménagement de la Mortagne, poursuite des études sur le Ruisseau des Fauchées, soutien à la biodiversité locale avec le CSFL, mais aussi renforcement du lien avec les citoyens grâce aux animations scolaires, aux actions de sensibilisation et à la concertation publique dans le cadre du programme « Objectif Meurthe ».

En parallèle, la CCTLB a pleinement joué son rôle de relais local sur les enjeux d'intérêt général, que ce soit via le soutien aux gardes-pêche, l'accompagnement des communes sur le risque inondation,

la participation à l'élaboration du futur Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi), ou encore l'entretien du domaine public fluvial en coordination avec les services de l'État.

Ces résultats traduisent une volonté politique claire : faire de la GEMAPI un outil opérationnel au service de la résilience de notre territoire. Les projets engagés, la qualité des échanges avec les acteurs de terrain et l'implication des citoyens témoignent d'une dynamique solide, fondée sur le dialogue, l'expertise et la proximité.

À l'horizon 2025, cette dynamique devra non seulement être poursuivie mais également amplifiée. Les enjeux restent immenses : qualité de l'eau, adaptation aux aléas climatiques, préservation des zones humides, continuité écologique et mobilisation citoyenne.

Forte de l'expérience acquise, la CCTLB est prête à franchir une nouvelle étape en consolidant les actions initiées, en mobilisant les financements nécessaires et en confortant son rôle de chef de file territorial de la politique de l'eau et des milieux aquatiques.

INFORMATIQUE

FONCTIONS PRINCIPALES DU SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) assure les missions suivantes :

- **Gestion quotidienne des infrastructures numériques :**
Il veille au bon fonctionnement du réseau informatique et téléphonique de la CCTLB.
- **Sécurité des systèmes et des données :**
Il garantit la protection des systèmes d'informations et des données des différents établissements (siège CCTLB, médiathèques, Maisons du tourisme, PETR, etc.).
- **Assistance aux utilisateurs :**
Il fournit un accompagnement personnalisé aux agents de la CCTLB, en les aidant dans l'usage des outils informatiques.
- **Mise à disposition des ressources informatiques :**
Il s'assure que chaque utilisateur dispose des équipements et logiciels nécessaires à la réalisation de ses missions.
- **Gestion des accès aux bâtiments :**
Il est responsable du paramétrage et de la gestion des badges d'accès.
- **Administration des serveurs :**
Il administre le serveur de fichiers ainsi que les autres serveurs de données, assurant leur disponibilité et leur performance.
- **Maintenance du parc informatique :**
Il planifie et réalise les interventions liées à l'installation, la configuration, la mise à jour et le dépannage des matériels et logiciels.



APPUI TECHNIQUE AUX CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET AUTRES EVENEMENTS



Bien que cela ne relève pas de ses missions principales, le service informatique prend également en charge l'installation technique lors des Conseils Communautaires. À ce titre, il intervient plusieurs fois par an pour équiper (et désinstaller) les salles communales ou autres lieux mis à disposition par les communes, à l'occasion des Conseils Communautaires, réunions publiques ou manifestations diverses.

Cette prestation consiste à :

- Installer un écran géant et un vidéoprojecteur pour la diffusion des documents ;
- Mettre en place un système de sonorisation avec enceintes sur trépied ;
- Configurer une table de mixage (en Fly Case) pour enregistrer la réunion à l'aide des micros mis à disposition des participants.

RENFORCEMENT DE LA SECURITE INFORMATIQUE - AUDIT EN PARTENARIAT AVEC LA REGION GRAND EST

Face à l'augmentation constante des risques numériques (cyberattaques, pertes de données, intrusions...), la CCTLB s'est engagée dans une démarche proactive pour renforcer la sécurité de son système d'informations.

Dans ce cadre, un audit de sécurité informatique a été lancé, subventionné à hauteur de **50 % par la Région Grand Est**, afin d'évaluer la robustesse de l'infrastructure réseau, des équipements et des usages numériques au sein des services de la collectivité.

Cet audit a eu pour objectifs :

- D'identifier les vulnérabilités techniques et organisationnelles ;
- De mesurer le niveau de protection actuel des systèmes et des données ;
- De formuler des recommandations concrètes pour améliorer la cybersécurité et garantir la continuité des services publics.

Dans le cadre de son plan de soutien à la transition numérique des collectivités territoriales, la Région Grand Est met en œuvre un appui financier destiné à accompagner les démarches de modernisation des services publics locaux.

Les sociétés JCD et Rsecure, en charge de la réalisation de cet audit, ont permis à la CCTLB de bénéficier d'un regard expert et de préconisations adaptées à ses besoins spécifiques. Le coût total de l'audit s'élève à **9 600 € HT**, dont 50 % sont pris en charge par la Région.

REMPACEMENT DU PROGICIEL FLUO

Dans le cadre de l'évolution de ses outils de gestion, la CCTLB a organisé une démonstration du **logiciel Omega**, en vue de remplacer le progiciel actuel Fluo de chez Cosoluce.

Ce nouveau logiciel a vocation à prendre en charge :

- **La facturation de l'assainissement**, grâce à des fonctionnalités modernisées et une ergonomie améliorée pour les agents ;
- L'anticipation de **la facturation de l'eau potable**, dans une perspective de gestion intégrée et évolutive des services liés à l'eau.

Ce projet s'inscrit **dans une démarche globale de modernisation des outils métiers**, visant à renforcer la performance des services, la fiabilité des données et la qualité du service rendu aux usagers.



REMPACEMENT DU LOGICIEL DE DEMATERIALISATION DU COURRIER - LITTERA

Le logiciel **Littera**, dédié à la dématérialisation du courrier, a été développé en interne par un ancien agent de la CCTLB. Depuis le départ de cette personne, **aucune mise à jour ou évolution du logiciel n'est possible**, ce qui limite fortement son adaptabilité aux besoins actuels.

Face à cette situation, **une étude est en cours pour le remplacement du progiciel**. Une **mise en concurrence de plusieurs prestataires** est à l'étude, en vue de sélectionner une solution fiable, maintenable et évolutive, avec une **mise en place programmée pour l'année 2025**.

L'objectif est de garantir la continuité du service de gestion du courrier, tout en améliorant l'ergonomie, la traçabilité et l'intégration avec les outils numériques de la collectivité.

RENFORCEMENT DE LA SECURITE NUMERIQUE - MIGRATION VERS MICROSOFT 365 PREMIUM

Dans la continuité de l'audit de sécurité récemment réalisé, la CCTLB a engagé une **migration de Microsoft 365 Standard vers la version Premium**, afin de renforcer la protection de son système d'informations et des données sensibles.

Cette évolution permet de bénéficier de **fonctionnalités de sécurité avancées**, notamment :

- **Accès conditionnel** : les agents peuvent accéder de manière sécurisée aux applications professionnelles, quel que soit leur lieu de travail, tout en garantissant une gestion rigoureuse des connexions.
- **Authentification multi-facteur avancée** : une protection renforcée contre la perte ou le vol des identifiants, limitant les risques d'usurpation.
- **Microsoft Defender for Business** : une solution de sécurité de niveau entreprise, intégrée à la suite Microsoft, pour protéger efficacement tous les terminaux.
- **Gestion des appareils (ordinateurs, tablettes, smartphones)** : grâce à **Microsoft Intune**, la collectivité peut appliquer des stratégies de sécurité sur les appareils appartenant à l'organisation ou aux agents, assurer que les données professionnelles restent dans des applications approuvées, et **effacer à distance les données d'entreprise** en cas de perte ou de vol.



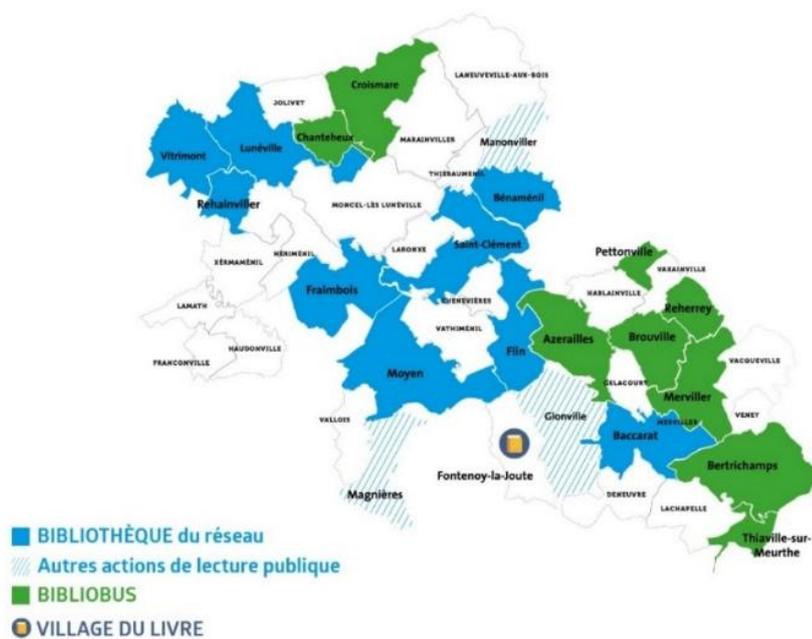
Grâce à cette migration, la collectivité bénéficie d'une **protection évoluée contre les attaques sophistiquées**, telles que les ransomwares, sur l'ensemble des appareils utilisés (Windows, macOS, Android, iOS).

Des outils antivirus et de sécurisation des points de terminaison de **nouvelle génération** permettent de prévenir, détecter et neutraliser les menaces plus rapidement et plus efficacement.

LECTURE PUBLIQUE

1. RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU LUNÉVILLOIS

a) Description



La CCTLB exerce une compétence pleine et entière sur deux équipements culturels structurants :

- L'Orangerie, Médiathèque située à Lunéville ;
- La Médiathèque de Baccarat.

Par ailleurs, elle assure la coordination de l'animation culturelle du territoire en lien avec les bibliothèques associatives et municipales volontaires (Bénaménil, Flin, Frambois, Moyen-Vallois, Saint-Clément, Rehainviller et Vitrimont), dans le cadre d'une charte d'adhésion formalisant les engagements réciproques.

b) Communication

- Site web

Le site web du Réseau des bibliothèques et médiathèques du Lunévillois :

<https://www.mediatheques-du-lunevillois.fr/>



Bienvenue !

En adhérant à une des médiathèques, il vous sera délivré une carte valable dans les 9 bibliothèques et médiathèques du Réseau des médiathèques du Lunévillois :

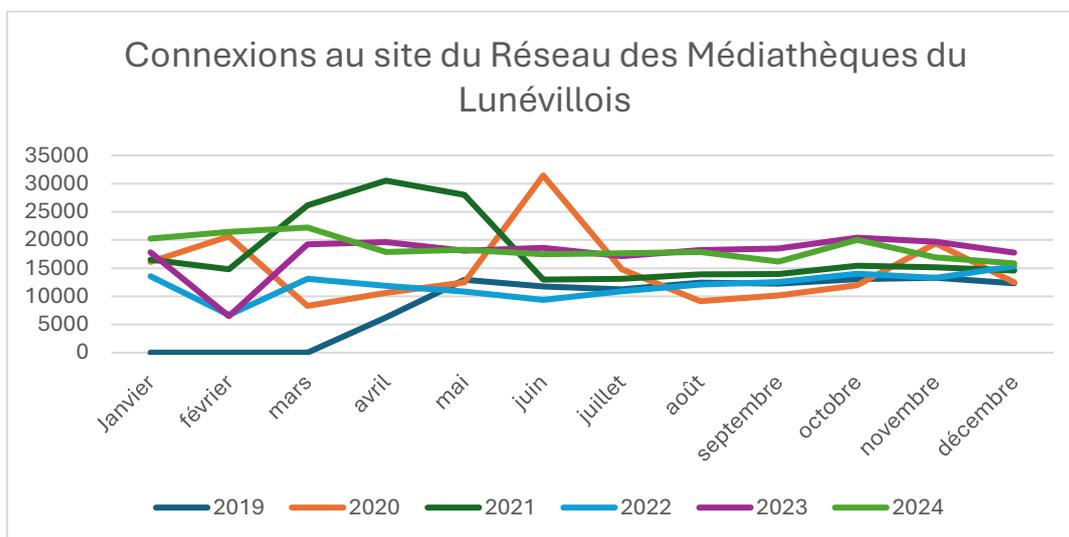
Baccarat, Bénaménil, Flin, Frambois, Lunéville, Moyen-Vallois, Rehainviller, Saint-Clément, Vitrimont.

Cette carte est gratuite pour tous les jeunes de moins de 18 ans et gratuite pour l'ensemble des habitants résidant sur le territoire de la CCTLB.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour l'inscription.

Les publics ont accès :

- à leur compte lecteur ;
- aux horaires d'ouverture des 9 bibliothèques et médiathèques et leurs coordonnées ;
- à la totalité des documents disponibles dans les 9 bibliothèques et médiathèques ;
- aux animations culturelles des 9 bibliothèques et médiathèques ;
- aux nouveautés et à des sélections thématiques ;
- à une présentation des fonds spécifiques (ancien, Grand Est...) ;
- au formulaire de suggestion d'achat ou remarques.

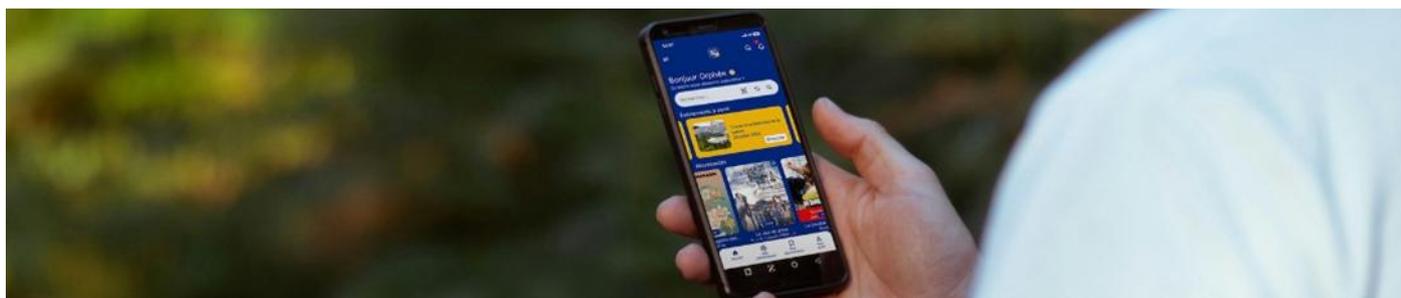


STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SITE WEB DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU LUNÉVILLOIS

	Recherche simple	Compte lecteur	Réservation de document	Identifications	Ajout de notice dans sa liste	Détail de notice	TOTAL
janv-24	5327	6302	1058	2737	171	4669	20264
févr-24	5376	6344	1316	2805	193	5408	21442
mars-24	5600	7019	1162	3130	302	4994	22207
avr-24	4472	5703	991	2531	125	4033	17855
mai-24	4600	5752	983	2594	164	4152	18245
juin-24	4038	5629	954	2500	208	4133	17462
juil-24	4170	5432	919	2540	239	4353	17653
août-24	4411	5575	876	2573	242	4167	17844
sept-24	4232	5170	579	2337	176	3678	16172
oct-24	5125	6054	1038	2699	259	4820	19995
nov-24	4183	5539	932	2500	132	3606	16892
déc-24	3751	5274	811	2466	195	3355	15852
TOTAL	55285	69793	11619	31412	2406	51368	221883
	24,92 %	31,45 %	5,24 %	14,16 %	1,08 %	23,15 %	

Une consultation quotidienne du site web constante sur toute l'année, un outil qui rencontre son public.

Les usages évoluent : une application mobile intitulée « Ma Bibli » est désormais mise gratuitement à disposition des abonnés. Téléchargeable sur smartphone ou tablette, elle offre l'ensemble des services accessibles via le site internet, tout en intégrant une carte de lecteur dématérialisée pour faciliter l'accès aux prestations.

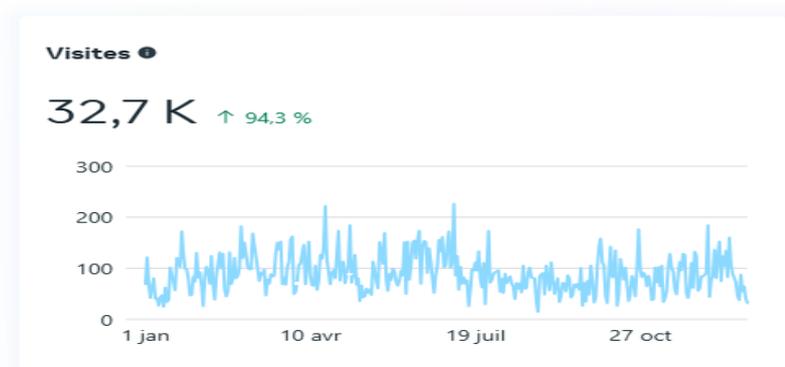
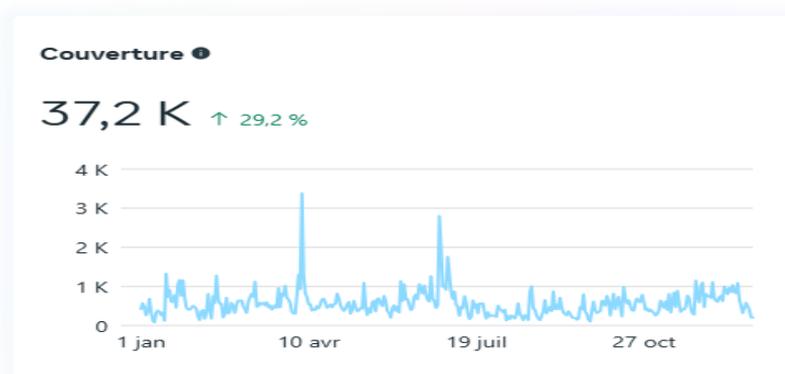


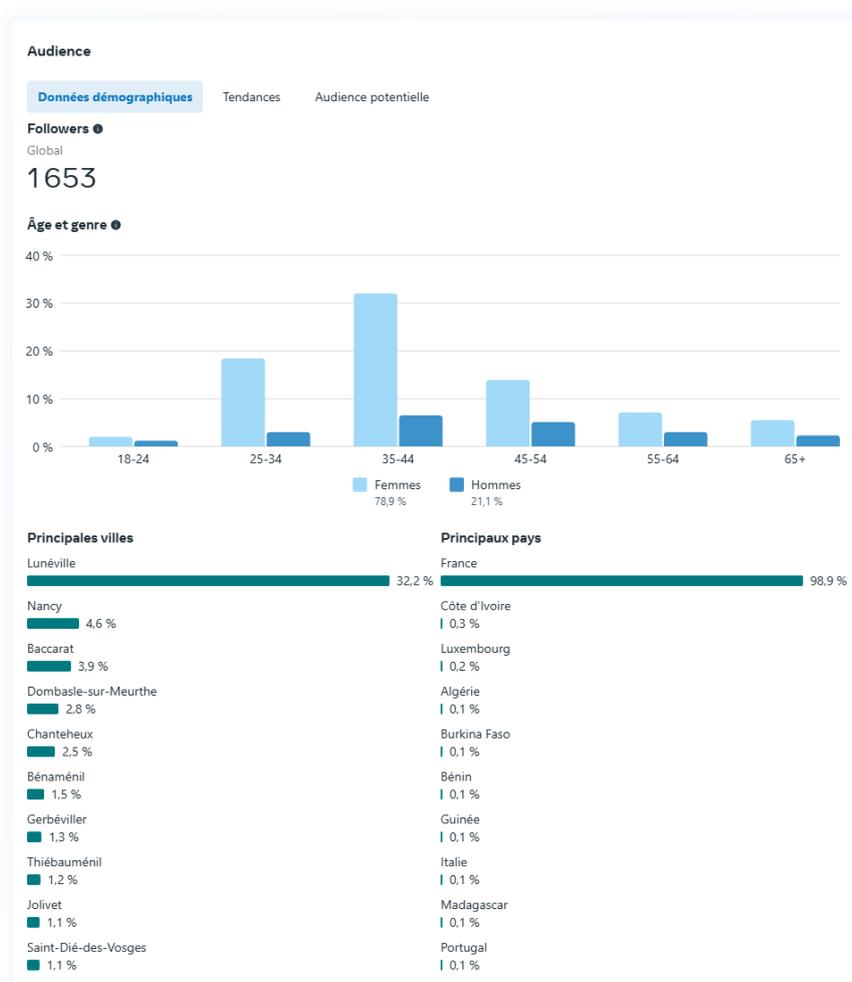
- Page Facebook

Créée en janvier 2021, la page Facebook des Médiathèques constitue un outil de communication dynamique, avec une moyenne d'un post par jour. Elle relaie l'agenda culturel, propose des sélections d'ouvrages, présente les nouveaux services et met en valeur les partenariats. Son audience est en constante progression, atteignant 1 653 abonnés en 2024.

Top 5 des publications les plus consultées en 2024 :

1. 14 novembre : Message de remerciements aux abonnés accompagné d'un jeu-concours – 1 918 vues ;
2. 30 novembre : Présentation du spectacle Le Truck à sons par Myriam Ghobrial à Lunéville – 1 400 vues ;
3. 28 novembre : Projection du film documentaire Anaïs, deux chapitres, dans le cadre du Mois du film documentaire à Lunéville – 1 167 vues ;
4. 14 décembre : Ateliers origami animés par Elinaalittlemarket à Lunéville – 1 115 vues ;
5. 16 novembre : Tri des collections à Bénaménil, avec l'intervention de David – 1 047 vues.





- Newsletter

Une fois par semaine, une newsletter est envoyée aux usagers inscrits disposant d'une adresse mail dans leur dossier d'inscription (avec leur accord) pour présenter les animations culturelles de la semaine (environ 4 500 envois).

- Agenda, affiches et flyers
 - Un programme culturel mensuel : Ohlala l'agenda diffusé sur l'ensemble du territoire (3000 exemplaires),
 - Des affiches et flyers réalisés selon une charte graphique définie,
 - Un guide de l'utilisateur et des marque-pages.



- Campagne d'affichage Abribus et Panneaux dans les villages



A l'occasion du changement de la charte graphique de l'outil, la bibliothèque numérique Limédia du Sillon Lorrain a été valorisée. Les abonnés du Réseau ont accès gratuitement cette dernière (consultation de documents patrimoniaux numérisés et téléchargement de livres, musique, films, journaux et magazines, parcours de formation).



- 1 roll-up pour les stands d'informations dans des salons culturels et/ou professionnels, des fêtes locales et une tonnelle par équipement communautaire ;
- Un relais auprès des médias locaux par le biais de communiqués de presse (Est Républicain, Radio RCM) ;
- Référencement dans les magazines communaux « Lunéville et vous » à Lunéville et « Trait d'Union » à Baccarat.

c) La circulation des usagers sur le Réseau des bibliothèques et médiathèques du Territoire

Les prêts : 225 125 documents prêtés sur l'ensemble du Réseau.

Bibliothèque d'emprunt	Bibliothèque d'inscription									TOTAL
	Baccarat	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Lunéville	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	
Baccarat	25227	12	369	0	3551	0	0	0	0	29159
Bénaménil	0	331	0	0	649	0	0	0	0	980
Flin	42	0	1638	0	337	0	0	0	0	2017
Fraimbois	0	0	0	505	93	0	0	0	0	598
Lunéville	2379	56	191	131	186804	32	146	30	22	189791
Moyen-Vallois	2	0	0	0	29	652	0	0	0	683
Rehainviller	0	0	0	0	121	0	277	0	0	398
Saint-Clément	0	0	0	0	739	0	0	412	0	1151
Vitrimont	0	0	0	0	2	0	0	0	346	348
TOTAL	27650	399	2198	636	192325	684	423	442	368	225125

Exemples :

- 146 prêts ont été effectués à Lunéville par des usagers inscrits à Rehainviller ;
- 277 prêts ont été effectués à Rehainviller par des usagers inscrits à Rehainviller.

Les usagers actifs (au moins une transaction dans l'année)

Les deux médiathèques communautaires ont leur public de proximité mais drainent également des usagers des autres communes en fonction de leur implantation et de leur bassin de territoire d'actions (exemple : Baccarat et Flin, Lunéville et Rehainviller).

	Baccarat	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Lunéville	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	TOTAL
Baccarat	649	1	9	0	74	0	0	0	0	733

Bénaménil	0	13	0	0	8	0	0	0	0	22
Flin	3	0	61	0	5	0	0	0	0	69
Fraimbois	0	0	0	36	6	0	0	0	0	42
Lunéville	47	2	3	5	4171	2	3	1	1	4237
Moyen-Vallois	0	0	0	0	2	24	0	0	0	26
Rehainviller	0	0	0	0	3	0	9	0	0	12
St-Clément	0	0	0	0	4	0	0	9	0	13
Vitrimont	0	0	0	0	1	0	0	0	9	10
TOTAL	699	16	73	41	4274	26	12	10	10	5164

Exemples :

- 4 171 adhérents actifs inscrits à Lunéville empruntent à Lunéville ;
- 5 adhérents actifs inscrits à Fraimbois empruntent à Lunéville.

Les cartes en circulation : 7 626 adhérents

	Baccarat	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Lunéville	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	25	1	2	4	120	0	0	0	0	152
Maternelle 3-5 ans	57	1	25	27	322	3	4	0	0	439
Primaire 6-10 ans	162	5	12	18	1055	5	7	1	1	1266
Collégien 11-14 ans	112	1	7	7	872	4	2	0	1	1006
Lycéen 15-17 ans	21	0	1	1	344	1	1	0	0	369
Étudiant	10	0	1	0	232	0	0	0	0	243
Enseignant	58	0	2	1	263	2	1	2	0	329
Agriculteur	3	0	0	0	7	1	0	0	0	11
Commerçant/Artisan	13	0	1	0	31	0	0	0	0	45
Ouvrier	19	0	1	0	60	0	0	0	0	80
Employé	222	3	8	6	1339	5	5	1	1	1590
Cadre	31	1	1	2	209	0	0	0	0	244
Profession libérale	10	0	0	0	85	1	0	0	1	97
Retraité	150	2	7	0	768	0	1	7	5	940
Militaire	4	1	0	0	26	0	0	0	0	31
Sans profession	43	0	1	1	169	0	0	1	0	215
En recherche d'emploi	28	0	0	1	278	0	0	0	0	307
Invalidité	11	0	0	0	37	0	0	0	0	48
Autres	29	7	14	7	126	20	2	0	9	214
TOTAL	1008	22	83	75	6343	42	23	12	18	7626

d) Animations culturelles : actions en 2024

PAR AGE	Baccarat	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Lunéville	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont
0-18 mois			1						
12 mois-3 ans					16				
0-3 ans	27	2	2	22	3			1	1
3-5 ans	5	1	1	1	9	1	1	1	
6-10 ans	19				19			7	1
11-14 ans	4				6				
15 ans et +	11		1		44			1	
Tout public	42		1		33		2	3	
TOTAL	108	3	6	23	130	1	3	13	2

PAR TYPE D'ANIMATION	Baccarat	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Lunéville	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont
Atelier	40	1	1	1	34		1	4	1
Heure du conte	43	1	3	20	23			6	
Club de lecture	1		1		4				
Spectacle	2	1	1	1	11	1	1	1	1
Concert	5				4				
Éveil musical	5				5				
Conférence	4				11				
Projection	6				13			1	
Exposition					12		1	1	
Lectures					10				
Numérique/JV	2				3				
TOTAL	108	3	6	22	130	1	3	13	2

e) Informatique et numérique

- Les Ateliers du Geek (mercredi ou samedi 14h-18h, une fois par mois)
 - Jeux Vidéo ;
 - Rétrogaming (pendant les vacances scolaires) ;
 - Imprimante 3D ;
 - Atelier Makey-Makey ;
 - Atelier Réalité virtuelle avec casques VR ;
 - Tournois de jeux vidéo ;
- Des accueils personnalisés sur l'ensemble du Réseau des bibliothèques et médiathèques du Territoire réalisés par le conseiller numérique (dispositif d'état subventionné par l'État jusqu'au 30 juin 2026) ;
- Le conseiller numérique, recruté le 1^{er} juillet 2020, subventionné jusqu'au 30 juin 2026, mène des accueils personnalisés sur rendez-vous auprès des habitants afin de lutter contre la fracture numérique.

Statistiques d'activités 2024 du conseiller numérique

LIEU DES ACCOMPAGNEMENTS	Baccarat	Lunéville	TOTAL
Nombre d'ateliers	49	160	209

	Baccarat	Lunéville	TOTAL
Nombre d'ateliers	49	160	209
Total des participants aux ateliers	28	36	64
Accompagnements individuels	1	89	90
Demandes ponctuelles	0	59	59
Accompagnements avec suivi	48	24	72
Accompagnements individuels	79	79	79
Accompagnements en atelier collectif	48	14	62

THEME DES ACCOMPAGNATEURS	Baccarat	Lunéville	TOTAL
Prendre en main du matériel	18	140	158
Naviguer sur internet	0	16	16
Courriels	14	25	39
Applications smartphone	0	0	0
Gestion de contenus numériques	21	27	48
Culture numérique	0	1	1
Bureautique	21	15	36
Echanger avec ses proches	5	9	14

Emploi et formation	0	1	1
Accompagner un aidant	0	0	0
Numérique et TPE/PME	0	0	0
Démarche en ligne	0	9	9
Sécuriser un équipement	1	1	2
Fraude et harcèlement	0	0	0
Santé	2	0	2
Diagnostic numérique	2	0	2

DURÉE MOYENNE DES ACCOMPAGNEMENTS	Baccarat	Lunéville	TOTAL
Moins de 30 minutes	0	35	35
30-60 minutes	0	95	95
60-120 minutes	29	2	31
Plus de 120 minutes	0	1	1
TOTAL	55 heures	122 heures	177 heures

TRANCHES D'AGE DES USAGERS (en %)	Baccarat	L'Orangerie
Moins de 12 ans	0	0
12-18 ans	0	1%
18-35 ans	0	5%
35-60 ans	0	8%
Plus de 60 ans	100%	85%

Le public « Seniors » est celui qui plébiscite le plus le conseiller numérique.

STATUT DES PARTICIPANTS (en %)	Baccarat	L'Orangerie
Scolarisé(e)	0	1%
Sans emploi	0	3%
En emploi	0	21%
Retraité	100%	70%
Non renseigné	0	4%

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ MENSUEL

2024	Baccarat	Lunéville	TOTAL
Janvier	11	17	28
Février	7	23	30
Mars	7	19	26
Avril	0	16	16
Mai	3	13	16
Juin	3	3	6
Juillet	6	8	13
Août	5	16	21
Septembre	0	12	12
Octobre	6	19	25
Novembre	0	9	9

Décembre	1	5	4
Total	49	160	209

f) Services

Médiathèque à Baccarat : 4 postes en accès libre avec accès à Internet et outils bureautiques ; changement de version du logiciel de gestion des postes multimédia DECALOG en mai 2024.

Équipement	Nb de sessions	Nb d'utilisateurs	Durée totale en mm	Durée moyenne en mm
Poste 1	225	63	5849	26
Poste 2	168	57	3299	20
Poste 3	250	91	5398	22
Poste 4	284	77	6733	24

L'Orangerie à Lunéville : 21 postes en accès libre avec accès à Internet et outils bureautiques ; changement de version du logiciel de gestion des postes multimédia DECALOG en mai 2024.

Équipement	Nb de connexions	Nb d'utilisateurs	Durée totale en minutes	Durée moyenne en minutes
BD1	237	57	8 971	38
BD 2	263	40	11 414	43
BD 3	60	29	2071	35
BD 4	299	43	11 296	38
BOX ADULTES 1	109	54	4 131	38
BOX ADULTES 2	103	49	3 257	32
BOX AUDIOVISUEL 3	97	57	2 952	30
BOX AUDIOVISUEL 4	236	112	8 252	35
BOX JEUNESSE 5	110	51	2 716	25
BOX JEUNESSE 6	52	35	1 285	25
ATELIER 1	4	2	120	30
ATELIER 2	192	95	4 931	26
ATELIER 3	7	6	186	62
ATELIER 7	12	6	239	20
ATELIER 8	5	4	186	37
GAMER 1	292	163	7 623	26
GAMER 2	522	200	13 261	25
GAMER 3	401	195	10 563	26
GAMER 4	438	211	11 773	27
GAMER 5	440	204	11 944	27
GAMER 6	421	230	10 076	24
TOTAUX	4 300	1843	127 247	32
			2 121 h	

4300 connexions, 2121 heures, 32 minutes en moyenne d'utilisation et 1843 utilisateurs

- **Jeux vidéo à Lunéville**

Cette salle est située au RDC de la Médiathèque et propose 3 consoles à utiliser sur place sur rendez-vous (Nintendo Switch, Xbox Série X, PS5).

Modalités :

- 2 créneaux d'une heure maximum par semaine par usager ;
- Respect du système PEGI de classification par âge des jeux vidéo ;
- Présence du conseiller numérique pour accompagner l'utilisateur dans son choix et/ou sa pratique ;
- Horaires d'ouverture :
 - o Mercredi et samedi : 14h-18h ;
 - o Vacances scolaires : mardi, mercredi, vendredi et samedi 14h-18h.

L'ORANGERIE : SALLE JEUX VIDÉO

781 réservations, 546 utilisateurs,
52 minutes de consultation en moyenne

Équipement	Nb de réservations	Nb d'utilisateurs	Durée moyenne réservée en min
PS5 1	258	139	55
PS5 4	22	19	55
TOTAL PS5	280	158	55
SWITCH 1	200	121	52
SWITCH 2	16	14	52
TOTAL SWITCH	216	135	52
XBOX Series X 1	275	122	55
XBOX Series X 2	10	13	45
TOTAL XBOX Series X	285	135	50
TOTAL	781	546	52

Les deux simulateurs de conduite sont en cours de réparation, ce qui contribue à la baisse de la fréquentation. En 2023, le public de cette salle avait majoritairement entre 10 et 12 ans. Un public plus âgé (14-20 ans) ou familial (parent-enfant) commence néanmoins à investir cette salle grâce aux tournois organisés toute l'année.

- **Impression 3D à la demande à Lunéville**

72 pièces libres de droit ont été imprimées par le conseiller numérique à la demande des usagers. Ce service a engendré une recette de 146,20 € pour le service.

MOIS	PIÈCES IMPRIMÉES	POIDS	PRIX
JANVIER	7	231	23,1
FÉVRIER	24	501	50,1
MARS	6	197	19,7
AVRIL	0	0	0
MAI	3	41	4,1
JUIN	15	187	18,7
JUILLET	0		0
AOÛT	0		0
SEPTEMBRE	10	217	21,7
OCTOBRE	4	34	3,4
NOVEMBRE	2	4	0,4
DÉCEMBRE	1	50	5
TOTAL	72	1462	146,2

• **Limédia, bibliothèque numérique du Sillon Lorrain**

Depuis fin 2021, le Réseau des bibliothèques et médiathèques du Lunévillois, propose gratuitement à leurs abonnés de télécharger des ressources numériques depuis le site web Limédia.fr (*Limédia Mosaïque*) :

- 16 014 livres numériques
- 792 titres de presse
- 5 millions de titres de musique
- 9 907 films
- Des milliers de cours en ligne (apprentissage des langues, soutien scolaire...).

Les abonnés du Réseau des bibliothèques et médiathèques du Lunévillois représentent **4,27% des abonnés actifs de Limédia**, soit environ 423 abonnés actifs inscrits dans une médiathèque du Réseau. Le Réseau des bibliothèques et médiathèques du Lunévillois se trouvent en 7^e position des collectivités territoriales connectées à Limédia.

Limédia MOSAÏQUE - Evolution des abonnés actifs sur une année									
Périodes annuelles	21 février 23 / 28 Février 24	1 Mai 23 / 30 Avril 24	1 Juin 23 / 31 Mai 24	1 juillet 23 / 30 juin 24	1 sept 23 / 31 août 24	1 oct 23 / 30 sept 24	1 nov 23 / 31 Octobre 24	1 dec 23 / 30 novembre 24	Année 24
Nancy avec COLIBRIS	2963	2603	2527	2736	2737	2874	2945	3015	3064
Metz	3072	2577	2408	2562	2511	2565	2596	2641	2639
Epinal	1337	1068	1004	1064	1026	1061	1079	1113	1112
Châlons en Champagne	800	838	730	860	841	857	847	840	847
Thionville	917	668	690	664	616	639	640	649	645
St Dié des Vosges	768	648	568	565	495	490	465	447	441
Lunéville	560	425	418	432	414	421	408	417	423
Bassin de Pompey	299	273	267	276	272	292	297	285	282
Verdun	321	273	263	274	265	280	276	263	268
Maizières-lès-Metz	162	122	116	114	116	114	114	110	108
Mad et Moselle	69	79	73	77	74	75	73	73	73
<i>Totaux abonnés actifs</i>	11268	9574	9064	9624	9367	9668	9740	9853	9902

Et aussi de consulter gratuitement deux sites patrimoniaux :

Galerias et Kiosque

Des contenus patrimoniaux libres de droit

42 249 documents numérisés et 386 publications de médiation

191 516 fascicules de presse ancienne de 55 journaux lorrains (XVIII s. à 1953) et 57 publications de médiation

Une nouvelle ligne graphique depuis début décembre 2024 :



2. BIBLIOTHÈQUES ASSOCIATIVES ET MUNICIPALES

1) Ressources humaines

Bénaménil	1 bénévole
Flin	9 bénévoles
Fraimbois	8 bénévoles
Moyen-Vallois	4 bénévoles
Rehainviller	2 bénévoles
Saint-Clément	2 bénévoles
Vitrimont	2 conseillères municipales

2) Budget d'achats de documents

Bénaménil	-	
Flin	1 000 €	
Fraimbois	250 €	
Moyen-Vallois	150 €	Commune de Vallois
Rehainviller	450 €	
Saint-Clément	-	
Vitrimont	300 €	

3) Collections

22 958 documents mis à disposition des publics dans les 7 bibliothèques associatives et municipales.

	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	TOTAL
ADOS Roman	26	80	109	172	1	0	3	391
ADULTES BD	21	25	186	555	10	66	0	863
ADULTES CD	0	0	3	5	0	0	0	8
ADULTES Documentaire	230	277	122	750	159	120	5	1663
ADULTES DVD	0	0	0	185	0	0	0	185
ADULTES Livre-CD	40	6	0	0	0	0	0	46
ADULTES Manga	14	2	15	29	23	0	1	84
ADULTES Partition	0	0	1	0	0	0	0	1
ADULTES Revues	1	1	2	1	1	1	1	8
ADULTES Roman	1668	1346	285	966	484	845	759	6353
ADULTES Roman Gros caractères	22	0	0	0	0	0	32	54
Autres	210	4	363	819	939	0	0	2335
JEUNES Album	650	1185	860	539	311	335	136	4016
JEUNES BD	346	433	270	333	105	163	22	1672
JEUNES CD	0	5	0	0	0	0	0	5
JEUNES Conte	16	14	73	46	9	6	1	165
JEUNES Documentaire	139	103	311	431	56	286	21	1347
JEUNES DVD	0	0	0	73	0	0	0	73
JEUNES Jeu de société	0	1	0	3	3	0	0	7
JEUNES Kamishibai	3	0	0	0	0	6	0	9
JEUNES Livre-CD	7	36	143	1	0	0	0	187
JEUNES Manga famille	6	32	23	2	8	1	0	72
JEUNES Premier manga	0	0	0	0	0	0	1	1
JEUNES Première BD	6	7	0	4	18	0	2	37
JEUNES Première lecture	31	182	10	7	14	9	30	283
	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	TOTAL
JEUNES Revues	0	0	0	0	2	17	0	19
JEUNES Roman	611	762	424	339	502	299	135	3072
Poésie	0	1	0	0	0	0	1	2
TOTAL	4047	4502	3200	5260	2645	2154	1150	22958

6 149 prêts effectués dans les 7 bibliothèques associatives et municipales.

	Bénaménil	Flin	Fraimbois	Moyen-Vallois	Rehainviller	St-Clément	Vitrimont	TOTAL
Janvier	117	251	96	81	69	260	26	900
Février	114	184	45	54	50	42	33	522
Mars	101	256	28	78	49	201	23	736
Avril	90	194	46	72	44	25	19	490
Mai	121	159	58	67	66	143	40	654
Juin	76	206	23	53	12	24	12	406
Juillet	38	96	8	14	2	45	35	238
Août	34	101	1	0	0	7	36	179
Septembre	70	102	89	71	0	128	27	487
Octobre	104	78	92	66	48	24	30	442

Novembre	121	188	53	78	34	130	41	645
Décembre	107	151	62	44	22	36	28	450
TOTAL	1093	1966	601	678	396	1065	350	6149

- **Dépôts de documents de la Médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle**

Bénaménil	250
Fraimbois	400
Moyen-Vallois	700
Rehainviller	700
Saint-Clément	750

- **Désherbage : 163 documents retirés des collections**

Bénaménil	Flin	Fraimbois	Moyen-Vallois	Rehainviller	Vitrimont	TOTAL
83	70	0	1	7	2	163

4) Activités

- **Adhérents actifs par catégorie socio-professionnelle et par commune**

242 adhérents actifs (ayant effectué au moins une transaction dans l'année 2024) sur les 7 bibliothèques associatives et municipales.

	Bénaménil	Vitrimont	Rehainviller	Moyen-Vallois	Flin	St-Clément	Fraimbois	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	0	0	0	0	2	0	3	5
Maternelle 3-5 ans	0	0	2	3	25	1	24	55
Primaire 6-10 ans	5	0	1	0	9	2	6	23
Collégien 11-14 ans	2	0	0	0	4	0	2	8
Lycéen 15-17 ans	0	0	0	1	2	0	0	3
Étudiant	0	0	0	0	1	0	0	1
Enseignant	4	0	2	2	3	5	2	18
Commerçant/Artisan	0	0	0	0	2	0	0	2
Ouvrier	0	0	0	0	3	0	0	3
Employé	9	2	4	7	9	3	1	35
Cadre	1	0	0	0	1	0	0	2
Profession libérale	1	0	0	0	1	0	0	2
Retraité	2	4	1	0	11	5	2	25
Militaire	2	0	0	0	0	0	0	2
Sans profession	0	0	0	0	0	1	1	2
Autres	8	5	3	18	15	3	4	56
TOTAL	34	11	13	31	88	20	45	242

- **Inscriptions et Réabonnements**

26 nouvelles adhésions en 2024 dans les 7 bibliothèques associatives et municipales :

Bénaménil	Vitrimont	Rehainviller	Moyen-Vallois	Flin	St-Clément	Fraimbois	TOTAL
1	1	2	6	9	2	5	26

126 renouvellements de l'adhésion en 2024 dans les 7 bibliothèques associatives et municipales :

Bénaménil	Vitrimont	Rehainviller	Moyen-Vallois	Flin	St-Clément	Fraimbois	TOTAL
11	12	8	14	42	8	31	126

5) Accueils de groupes

Bénaménil	1 classe par mois
Flin	Périscolaire chaque semaine
Fraimbois	1 classe par semaine (rotation sur les niveaux)
Moyen-Vallois	1 classe une fois par mois
Rehainviller	1 classe par semaine (rotation sur les niveaux)
Saint-Clément	Prêt de livres aux classes
Vitrimont	1 classe une fois par mois

3. LES MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES

A. Médiathèque à Baccarat

1) Ressources Humaines

a) Agents par catégorie d'emploi

Catégorie A	0 agent
Catégorie B	0 agent
Catégorie C	3 agents dont 2 stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

b) Bénévoles

Bénévole Accueil	93 heures
Bénévole Equipement	49 heures
Bénévole Animations	18 heures
Ambassadrice junior	18 heures

Cette année, les bénévoles ont effectué 178 heures, soit 15 heures par mois ou 3h75 par semaine. Certains bénévoles ont demandé à avoir d'autres tâches à effectuer, ce qui explique l'augmentation des heures sur cette année.

La Médiathèque a accueilli une ambassadrice junior : elle a effectué 18 heures. Sa mission principale est de créer du lien avec les adolescents et de participer au projet d'établissement de la Médiathèque.

c) Stagiaires

Types de stagiaires	Nombre de stagiaires	Nombre de jours
Collégiens	1	4
Insertion professionnelle	0	0
DUT Métier du livre	0	0
TOTAL	1	4

d) Formations suivies au sein du service

Professionalisation tout au long de la carrière
Formation d'intégration (2 agents)
Escape Game en bibliothèque : pourquoi et comment faire ?
Les outils de l'inclusion en bibliothèque du Facile à lire à l'édition adaptée
Lâcher-prise pour être serein et efficace en tant que manager
Rédaction administrative
Risques psychosociaux : rôle et action du membre du CST
Approfondissement Word
Approfondissement Excel
Information et désinformation
Intelligence artificielle
Tapis de lecture

2) Budget

Dépenses Fonctionnement	Collections	Presse	1134.01€
		Adultes	4798.26 €
		Jeunesse	4750.96 €
		Audiovisuel DVD	2458.88 €
		Audiovisuel CD	243.91€
		Jeux de vidéo	1184.76€
			0,00 €
		TOTAL	14570.78 €
	Action culturelle	Intervenants	4739.58 €
		SACEM	893.4 €
		Réception	115.05 €
		Chèque lire	0,00 €
		Accordage Piano	0,00 €
		TOTAL	5748.03€
	Fournitures	Circuit du livre	567.26 €
		Autres fournitures	596.82 €
		Pressing	0.00 €
		Petit équipement	112.42 €
		TOTAL	1276.50 €
	Divers	Certification de matériel	144.00 €
		Fontaine à eau	0.00 €
		Cotisation ABF	0.00 €
		Cotisation Interbibly	0.00 €
		Cotisation C3RB	0.00 €
		ORB (notices bibliographiques)	0.00 €
		Limédia, bibliothèque numérique	0.00 €
		Location Véhicule (Transport exposition)	0.00 €
Réparations Matériels		0.00 €	
TOTAL		144.00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 103.31	
Dépense Investissement	Mobilier	793.10 €	

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	793.10 €
Recettes : Budget de Fonctionnement	Braderie	475,00 €
	Régie de recettes de la médiathèque (Inscriptions, sacs, impressions, remboursement de document perdu ou détérioré)	513.21 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	988.21 €

3) Collections

a) État du fonds par type de document : 9 965 documents disponibles à l'emprunt.

	ADULTES	JEUNESSE	JEUX VIDÉO	PRESSE	TOTAL
ADOS Roman	0	162	0	0	162
ADULTES BD	141	0	0	0	141
ADULTES Documentaire	952	0	0	0	952
ADULTES DVD	887	0	0	0	887
ADULTES Livre-CD	132	0	0	0	132
ADULTES Magazine	0	0	0	4	4
ADULTES Manga	28	0	0	0	28
ADULTES Poésie	14	0	0	0	14
ADULTES Roman	1906	0	0	0	1906
ADULTES Roman en gros caractères	86	0	0	0	86
ADULTES Théâtre	10	0	0	0	10
JEU VIDÉO	0	0	262	0	262
CONSOLES	0	0	6	0	6
JEUNES Album	0	1623	0	0	1623
JEUNES BD	0	634	0	0	634
JEUNES CD	0	122	0	0	122
JEUNES Contes	0	96	0	0	96
JEUNES Documentaire	0	479	0	0	479
JEUNES DVD	0	463	0	0	463
JEUNES Jeu de société	0	64	0	0	64
JEUNES Kamishibai	0	1	0	0	1
JEUNES Livre-CD	0	119	0	0	119
JEUNES Magazines	0	0	0	42	42
JEUNES Manga	0	394	0	0	394
JEUNES Première BD	0	64	0	0	64
JEUNES Première lecture	0	331	0	0	331
JEUNES Roman	0	652	0	0	652
MAGAZINES	0	0	0	282	282
MATERIEL ANIMATION	0	0	5	0	5
CASQUES	0	0	4	0	4
TABLETTES	0	0	1	0	1
TOTAL	4156	5203	278	328	9965

b) Prêts

29 159 documents prêtés en 2024.

Qui emprunte quoi ?	0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et +	Collectivités	Total
ADULTES BD	28	33	128	73	2	264
ADULTES Documentaire	120	504	494	270	58	1446
ADULTES DVD	111	84	329	140	0	664
ADULTES Livre-CD	1	1	31	13	3	49
ADULTES Manga	22	5	48	7	4	86
ADULTES Roman	78	877	765	3548	27	5295
ADULTES Roman en gros caractères	1	3	45	183	49	281
ADULTES Poésie	0	7	1	1	25	34
ADULTES Théâtre	0	8	1	1	0	10
CONTE	58	14	101	13	46	232
JEU VIDÉO	465	94	354	16	0	929
JEUNES Album	2623	488	2775	451	1445	7782
JEUNES BD	1755	231	1141	198	396	3721
JEUNES CD	37	23	60	14	5	139
JEUNES Documentaire	177	208	239	51	247	922
JEUNES DVD	642	79	298	65	0	1084
JEUNES Jeu de société	209	46	122	25	7	409
JEUNES Kamishibai	0	0	0	0	0	0
JEUNES Livre-CD	89	15	130	2	32	268
JEUNES Manga	595	149	429	58	86	1317
JEUNES Première BD	107	8	77	4	18	214
JEUNES Première lecture	493	34	436	50	126	1139
JEUNES Roman (8-11 ans)	697	96	376	54	233	1456
JEUNES Roman ado (12-14 ans)	55	112	170	58	7	402
MAGAZINE	237	33	166	162	12	610
CASQUES	4	0	0	0	0	4
CONSOLES	3	3	17	1	0	24
MATERIEL ANIMATION	0	2	12	5	6	25
AUTRES	70	15	165	89	14	353
TOTAL	8677	3172	8910	5552	2848	29159

Taux de rotation des collections : nombre de prêts/nombre de documents = 3
 ce qui traduit une offre adaptée en quantité et en qualité.

c) Fonds spécifiques

- **Parascolaire (3 à 14 ans) :**

Ce fonds comporte des livres pratiques par matière en adéquation avec les programmes de l'Éducation nationale et les annales du brevet. L'offre est complétée par les parcours de formation disponibles sur Limédia, bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.

- **Lire autrement (6 ans et +) :**

Grâce à une subvention de l'État en 2021, un fonds « Lire autrement » pour les jeunes rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture a été créé.

• **Emploi et formation (15 ans et plus) :**

Ce fonds est constitué de livres pratiques pour préparer un entretien, rédiger un CV et une lettre de motivation, préparer un concours de la fonction publique ou un examen (Annales du baccalauréat), pour découvrir des métiers. L'offre est complétée par les parcours de formation disponibles sur Limédia, bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.

• **New Romance :**

Ce fonds est constitué de titres, de collections, d'éditeurs visant le public des 15-24 ans ; il aborde des thèmes autour de l'amour (relation interdite voire toxique), quête d'identité, confrontation au monde, maladie, affirmation de soi...

• **Parentalité :**

Ce fonds a pour vocation d'apporter à toute personne des réponses pratiques aux questions qu'elle se pose autour de la petite enfance, de la puériculture et de l'éducation.

• **Grand Est :**

Ce fonds est consacré à la Région Grand Est et comprend des livres sur tous les sujets : géographie, histoire, arts, cuisine, folklore, faune et flore afin de valoriser les territoires.

• **Nature et Environnement :**

Ce fonds est constitué des documentaires consacrés à ce thème et d'une grainothèque. Il est le fonds principal de la médiathèque

d) Acquisitions et dons

	Type de document	Nombre
JEUNESSE	Albums	103
	Contes	6
	Documentaires	40
	BD & Mangas	121
	Premières lectures	42
	Romans	100
	Livres-CD	7
	Documents sonores CD	15
	Jeux de société	12
	Première BD	7
	TOTAL DOCUMENTS JEUNESSE	453 documents
	Abonnements presse	6

	Type de document	Nombre
ADULTE	BD & Mangas	14
	Documentaires	43
	Gros caractères	8
	Romans	184
	Livres audios	6
	Jeux de société	1
	TOTAL DOCUMENT ADULTE	256 documents
		Abonnements presse
NUMÉRIQUE et AUDIOVISUEL	Jeux Vidéo	23
	DVD	53
	TOTAL DOCUMENT NUMERIQUE & AUDIOVISUEL	76 documents

La Médiathèque à Baccarat a reçu 3 dons de particuliers : 2 romans adultes, 1 livre-CD jeunesse.

e) Désherbage

Afin de proposer des fonds attractifs et d'actualité, les équipes retirent régulièrement des collections des rayonnages. À ce jour :

876 documents ont été retirés des collections :

- 119 documents ont été mis au pilon pour les motifs suivants : mauvais état, manque de succès auprès du public et contenant des informations périmées ;
- 362 documents donnés aux bibliothèques associatives et municipales du Réseau et à des associations et/ou institutions du territoire avec lesquelles la collectivité a conventionné :

	Baccarat
Baccarat	0
Bénaménil	132
Flin	149
Fraimbois	0
Lunéville	81
Moyen-Valois	0
Saint-Clément	0
Vitrimont	0
TOTAL	362

- 395 documents ont été en vente lors de la braderie.

4) Activités

a) Passages

9 514 personnes ont franchi le seuil de la médiathèque pendant et en dehors des heures d'ouverture au public, soit une évolution +1,25 % par rapport à 2023.

2020 (crise sanitaire)	4 172 passages
2021 (crise sanitaire)	4 662 passages
2022	7 714 passages
2023	9 396 passages
2024	9 514 passages

b) Adhérents et adhérents actifs

Les adhérents actifs : ils représentent les adhérents ayant effectué au moins une transaction dans l'année 2024.

Par âge et par CSP	0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et +	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	17	0	0	0	17
Maternelle 3-5 ans	48	0	0	0	48
Primaire 6-10 ans	140	1	0	0	141
Collégien 11-14 ans	56	26	0	0	82
Lycéen 15-17 ans	0	11	0	0	11
Étudiant	0	6	0	0	6
Enseignant	2	3	50	3	58
Agriculteur	0	0	1	0	1
Commerçant/Artisan	0	0	8	1	9
Ouvrier	0	2	12	1	15
Employé	2	17	156	19	194
Cadre	0	0	28	3	31

Profession libérale	0	0	15	2	17
Retraité	0	0	0	145	145
Militaire	0	1	1		2
Sans profession	1	1	24	3	29
En recherche d'emploi	0	5	13		18
Invalidité	0	1	4	4	9
Autres	4	0	8	7	19
TOTAL	270	74	320	188	852

31.69% 37.55%

2020	2021	2022	2023	2024
635	603	774	1007	852

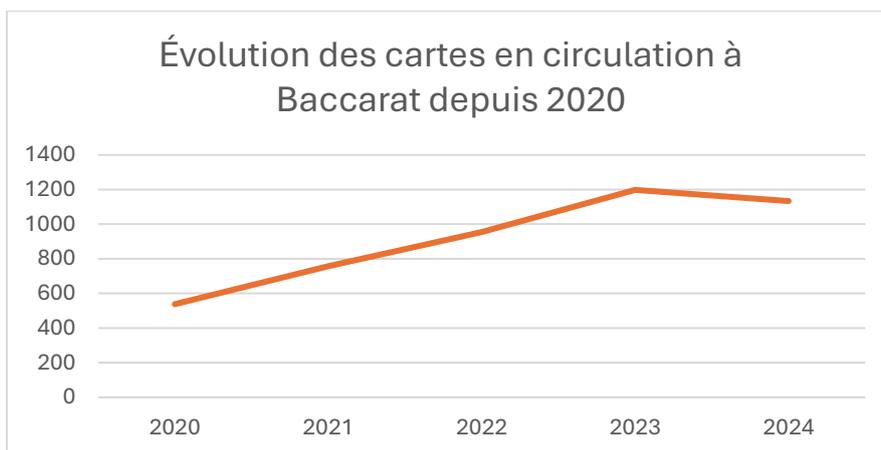
Baisse de 15,4 % par rapport à 2023, les abonnés n'ayant pas emprunté depuis plus de 2 ans ont été supprimés de la base

Les adhérents (cartes en circulation) : 1 137 usagers sont inscrits à la Médiathèque de Baccarat.

Par CSP et lieu	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	23	0	2	0	0	2	27
Maternelle 3-5 ans	59	0	6	0	0	0	65
Primaire 6-10 ans	179	1	6	0	0	3	189
Collégien 11-14 ans	120	0	1	0	0	3	124
Lycéen 15-17 ans	25	0	0	0	0	1	26
Étudiant	13	0	0	0	0	0	13
Enseignant	59	0	2	0	0	1	62
Agriculteur	2	0	0	0	0	0	2
Commerçant/Artisan	14	0	0	0	0	0	14
Ouvrier	22	0	0	0	0	0	22
Employé	235	0	1	0	0	2	238
Cadre	35	0	0	0	0	1	36
Profession libérale	12	0	0	0	0	0	12
Retraité	171	0	0	0	0	6	177
Militaire	4	0	0	0	0	0	4
Sans profession	48	0	0	0	0	0	48
Recherche d'emploi	35	0	1	0	0	1	36
Invalidité	12	0	0	0	0	0	12
Autres	28	0	0	0	0	0	28
TOTAL	1096	1	20	0	0	20	1 137

2020	2021	2022	2023	2024
538	758	954	1198	1137

Baisse de 0.02 % par rapport à 2023

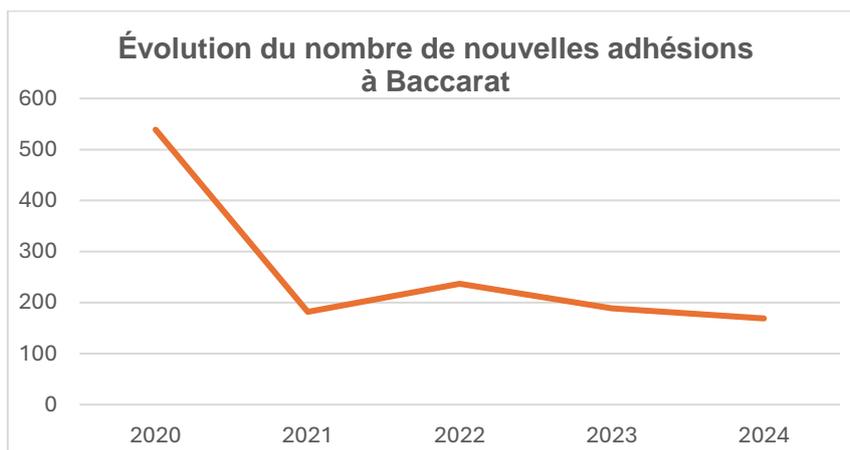


c) Nouvelles adhésions et renouvellements d'adhésion

L'équipe de la Médiathèque a mené une politique très volontariste d'accueils de groupe, en particulier au niveau des scolaires (écoles et collèges), expliquant la forte représentativité.

Nouvelles adhésions	0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et +	Collectivités	TOTAL
Tout-petits 0-2 ans	8	0	0	0	0	8
Maternelle 3-5 ans	15	0	0	0	0	15
Primaire 6-10 ans	17	0	0	0	2	19
Collégien 11-14 ans	17	0	0	0	0	17
Lycéen 15-17 ans	0	2	0	0	0	2
Étudiant	0	1	0	0	0	1
Enseignant	0	1	5	0	1	7
Agriculteur	0	0	0	0	0	0
Commerçant/Artisan	0	0	0	0	0	0
Ouvrier	0	0	3	0	0	3
Employé	0	12	32	2	0	46
Cadre	0	0	3	0	0	3
Profession libérale	1	0	3	0	0	4
Retraité	0	0	0	21	0	21
Militaire	0	1	1	0	0	2
Sans profession	0	0	6	1	0	7
En recherche d'emploi	0	0	3	0	0	3
Invalidité	0	0	0	0	0	0
Autres*	5	0	4	2	0	11
TOTAL	63	17	60	26	3	169

* Autres : des usagers ne souhaitent pas donner d'éléments plus précis lors de leur inscription



Nouvelles adhésions	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	7	0	0	0	1	0	8
Maternelle 3-5 ans	14	0	0	0	1	0	15
Primaire 6-10 ans	18	0	0	0	1	0	19
Collégien 11-14 ans	16	0	0	0	1	0	17
Lycéen 15-17 ans	2	0	0	0	0	0	2
Étudiant	1	0	0	0	0	0	1
Enseignant	5	0	0	0	1	1	7
Ouvrier	3	0	0	0	0	0	3
Employé	46	0	0	0	0	0	46
Cadre	3	0	0	0	0	0	3
Profession libérale	4	0	0	0	0	0	4
Retraité	19	0	0	0	0	2	21
Militaire	2	0	0	0	0	0	2
Sans profession	7	0	0	0	0	0	7
Recherche d'emploi	3	0	0	0	0	0	3
Invalidité	0	0	0	0	0	0	0
Autres	9	0	0	0	2	0	11
TOTAL	159	0	0	0	7	3	169

94,1% des nouveaux adhérents résident sur le territoire de la CCTLB.

Renouvellements	0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et +	Collectivités	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	12	0	0	0	0	12
Maternelle 3-5 ans	29	0	0	0	0	29
Primaire 6-10 ans	64	0	0	0	0	64
Collégien 11-14 ans	22	22	0	0	0	44
Lycéen 15-17 ans	0	2	0	0	0	2
Étudiant	0	2	0	0	0	2
Enseignant	0	0	21	0	9	30
Agriculteur	0	0	2	0	0	2
Commerçant/Artisan	0	0	3	0	0	3

Ouvrier	0	0	7	1	0	8
Employé	0	4	79	9	2	94
Cadre	0	0	16	1	0	17
Profession libérale	0	0	4	0	0	4
Retraité	0	0	0	91	0	91
Militaire	0	0	1	0	0	1
Sans profession	0	0	16	1	0	17
Recherche d'emploi	0	3	4	1	0	8
Invalidité	0	0	4	1	0	5
Autres	3	4	4	3	5	19
TOTAL	130	37	161	108	16	452

Une augmentation du renouvellement des abonnements de 8,6% par rapport à 2023.

L'établissement répond aux besoins des habitants, c'est un critère que les équipes mettent au centre de leurs actions.

La Médiathèque est un équipement de la CCTLB au service des habitants.

Renouvellements	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	12	0	0	0	0	0	12
Maternelle 3-5 ans	24	0	0	0	5	0	29
Primaire 6-10 ans	64	0	0	0	0	0	64
Collégien 11-14 ans	44	0	0	0	0	0	44
Lycéen 15-17 ans	2	0	0	0	0	0	2
Étudiant	2	0	0	0	0	0	2
Enseignant	30	0	0	0	0	0	30
Agriculteur	2	0	0	0	0	0	2
Commerçant/Artisan	3	0	0	0	0	0	3
Ouvrier	8	0	0	0	0	0	8
Employé	94	0	0	0	0	0	94
Cadre	16	0	0	0	0	1	17
Profession libérale	4	0	0	0	0	0	4
Retraité	90	0	0	0	0	1	91
Militaire	1	0	0	0	0	0	1
Sans profession	17	0	0	0	0	0	17
Recherche d'emploi	8	0	0	0	0	0	8
Invalidité	5	0	0	0	0	0	5
Autres	19	0	0	0	0	0	19
TOTAL	445	0	0	0	5	2	452

98.4% des adhérents ont renouvelé leur adhésion. Ils résident sur le territoire de la CCTLB.

d) Réservations

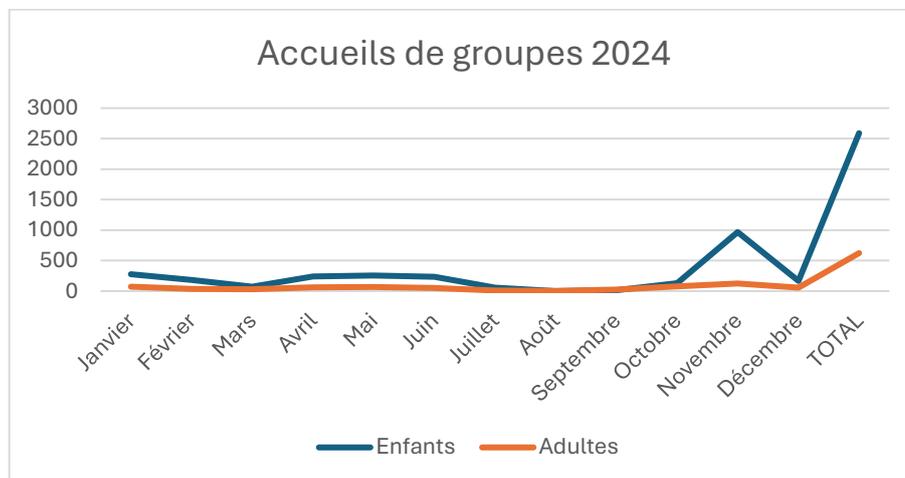
1 037 documents déjà empruntés par un autre usager ont été réservés par un ou plusieurs adhérents. Ce service est très apprécié par les usagers.

Réservations	Adultes	Jeunesse	Numérique	TOTAL
ADOS Roman	0	75	0	75
ADULTES BD	11	0	0	11
ADULTES Documentaire	23	0	0	23
ADULTES DVD	18	0	0	18
ADULTES Livre-CD	2	0	0	2
ADULTES Roman	414	0	0	414
ADULTES Roman en gros caractères	6	0	0	6
ADULTES Manga	1	0	0	1
ADULTES Théâtre	4	0	0	4
JEU VIDÉO	0	0	36	36
JEUNES Album	0	116	0	116
JEUNES BD	0	99	0	99
JEUNES Conte	0	4	0	4
JEUNES Documentaire	0	9	0	9
JEUNES DVD	0	14	0	14
JEUNES Jeu de société	0	6	0	6
JEUNES Livre-CD	0	4	0	4
JEUNES Manga	0	105	0	105
JEUNES Première lecture	0	4	0	4
JEUNES Roman	0	78	0	78
CONSOLES	0	0	1	1
AUTRES	0	0	7	7
TOTAUX	479	514	44	1037

2023	2024
692	1 037
réservations honorées	réservations honorées

5) Partenariats

- a) **Accueils de groupe** : Les mardis, jeudis et vendredis matin (en dehors des heures d'ouverture au public) : 303 accueils - 3 380 enfants accueillis - 2 534 adultes accueillis.



Publics

	Enfants	Adultes
Janvier	340	272
Février	390	211
Mars	447	394
Avril	355	306
Mai	309	153
Juin	492	445
Juillet	63	26
Août	21	17
Septembre	45	198
Octobre	315	81
Novembre	443	265
Décembre	160	166
TOTAL	3 380	2 534

Structures

Petite enfance	14
École maternelle	45
École primaire	67
Collège/Lycée	12
Institutions spécialisées	108
Associations	15
ALSH	6
Autres	33
CCTLB	4
TOTAL	303

Les partenaires de la Médiathèque à Baccarat :

- Petite enfance : Crèche Le bois des lutins, groupe d'assistantes maternelles, LAPE Maisons Familles rurales d'Azerailles ;
- Jeunesse : écoles, SIVOM (crèche et centre de loisirs), Collège de Baccarat
- Emploi et formation : Mission locale ;
- Santé : GHEMM, SISM (Semaines d'information sur la santé mentale), Maison hospitalière de Baccarat et la Maison de rééducation Acoris, Maison Âge et Vie, Résidence Pasteur ;
- Social : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Secours catholique 54, Maison Familles rurales d'Azerailles, CLCV (association de consommateurs) ;
- Culture : Les Amis du livre de Fontenoy-La-Joûte, Association Les Lumières ;
- Librairies Quantin et F'Maire.

b) Prêts de salle

La Médiathèque de Baccarat est sollicitée régulièrement pour l'occupation de la salle d'animation. Les prêts de salle ont été tous concédés à titre gratuit.

2024			
24 janvier	9h-12h	Médiathèque départementale Meurthe et Moselle	Réunion
7 février	14h-16h	Maison départementale des services de Baccarat	Atelier

30 mars	14h-17h	Maison départementale des services de Baccarat	Atelier
8 juin	14h-17h	Secours Catholique Hauts-de-Lorraine	Animation
25 août	9h-17h	Mission locale du Lunévillois	Formation
12 septembre	15h-18h	CLCV	Permanence Association
3 octobre	15h-18h	CLCV	Permanence Association
24 octobre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
27 octobre	9h-12h/14h-17h	Mission locale du Lunévillois	Formation
31 octobre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
7 novembre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
9 novembre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
10 novembre	14h-17h	Mission locale du Lunévillois	Formation
14 novembre	9h-12h/14h-17h	Mission locale du Lunévillois	Formation
17 novembre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
21 novembre	9h-12h	Mission locale du Lunévillois	Formation
28 novembre	9h-12h	Partageo	Réunion d'information
5 décembre	15h-18h	CLCV	Permanence association

B. L'ORANGERIE, MÉDIATHÈQUE À LUNÉVILLE

1) Ressources Humaines

a) Agents par catégorie d'emploi

Catégorie A	1 agent
Catégorie B	5 agents
Catégorie C	7 agents

b) Bénévole

Une bénévole intervient deux matinées par semaine sur le circuit du document (mercredi matin et vendredi matin) : préparation des documents pour les braderies et équipement des nouveautés.

c) Stagiaires

Types de stagiaires	Nombre de stagiaires	Nombre de jours
Collégiens	6	23
Lycéens	4	36
Étudiants Métiers du livre	2	25,5
Insertion professionnelle	10	66
ESAT (Duoday)	1	1

d) TIG

Accueil de deux personnes condamnées, avec leur accord, à du travail d'intérêt général afin de participer à leur formation et à leur insertion.

2 personnes	57 jours	370 heures
-------------	----------	------------

e) Formations suivies par les agents

Le corps en mouvement _ Danser avec les albums
L'heure du conte numérique
La lecture, un droit culturel pour tous les ados
Santé mentale et bibliothèques

Création d'un tapis de lecture
Lire aux tout-petits
Jeux narratifs en bibliothèque
Les livres et les jeunes enfants, une histoire de choix
Handicap et bibliothèque
Excel perfectionnement
Recyclage Secourisme PSE 1
Accompagner les publics avec Mon Espace Santé
Jeux vidéo et Cinéma
La BD pour les ados
Organiser une projection de cinéma de A à Z

2) Budget

a) Dépenses

Fonctionnement	Collections	Presse	3 940,10 €
		Adultes	14 477,41 €
		Jeunesse	14 187,30 €
		Audiovisuel Adultes	6 975,77 €
		Audiovisuel Jeunesse	1 739,84 €
		Jeux de société	994,64 €
		Applications numériques	894,00 €
		TOTAL	43 209,06 €
	Action culturelle	Intervenants	16 628,77 €
		SACEM	3 061,39 €
		Réception	355,91 €
		Chèque lire	471,00 €
		Accordage Piano	390,00 €
		TOTAL	20 907,07 €
	Fournitures	Circuit du livre	5 292,51 €
		Autres fournitures	0,00 €
		Petites signalétiques	0,00 €
		Petit équipement	542,80 €
		TOTAL	5 835,31 €
	Divers	Certification de matériel	421,00 €
		Fontaine à eau	126,00 €
		Cotisation ABF	0,00 €
		Cotisation Interbibly	0,00 €
		Cotisation C3RB	160,00 €
		ORB (notices bibliographiques)	4 360,00 €
		Limédia, bibliothèque numérique	26 531,00 €
		Location Véhicule (transport exposition)	0,00 €
Impressions		49,40 €	
Réparations Matériels		834,40 €	
TOTAL		32 481,80 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		102 433,24 €	
Investissement	Matériel	4 001,16 €	
	Matériel informatique	2 515,78 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	6 516,94 €	

b) Recettes

Régie de recettes de la médiathèque (inscriptions, sacs, impressions, remboursement de document perdu ou détérioré)	6 563,47 €
Braderie : vente des documents sortis des collections	4 749 €
TOTAL	11312,47 €

3) Collections

a) État du fonds par type de document : 58 122 documents disponibles à l'emprunt

	Adultes	Jeunes	Jeux vidéo	TOTAL
ADOS Roman	0	1008	0	1008
ADULTES BD	2255	0	0	2255
ADULTES Carte	17	0	0	17
ADULTES CD	5877	0	0	5877
ADULTES Conte	4	0	0	4
ADULTES Documentaire	6320	0	0	6320
ADULTES DVD	3263	0	0	3263
ADULTES Jeu de société	48	0	0	48
ADULTES Livre-CD	473	0	0	473
ADULTES Magazine	885	0	0	885
ADULTES Manga	623	0	0	623
ADULTES Partition	289	0	0	289
ADULTES Poésie	168	0	0	168
ADULTES Revues	1228	0	0	1228
ADULTES Roman	6598	0	0	6598
ADULTES Roman Gros caractères	499	0	0	499
ADULTES Théâtre	126	0	0	126
ADULTES Vinyle	70	0	0	70
Jeu Vidéo	0	0	942	942
JEUNES Album	0	9572	0	9572
JEUNES BD	0	3144	0	3144
JEUNES CD	0	16	0	16
JEUNES CD	0	407	0	407
JEUNES Conte	0	363	0	363
JEUNES Documentaire	0	4279	0	4279
JEUNES DVD	0	1350	0	1350
JEUNES Jeu de société	0	188	0	188
JEUNES Kamishibai	0	63	0	63
JEUNES Livre-CD	0	718	0	718
JEUNES Magazine	0	74	0	74
JEUNES Manga	0	1901	0	1901
JEUNES Partition	0	16	0	16
JEUNES Poésie	0	106	0	106
JEUNES Premier manga	0	101	0	101
JEUNES Première BD	0	419	0	419
JEUNES Première lecture	0	1279	0	1279
JEUNES Revues	0	244	0	244
JEUNES Roman	0	4129	0	4129
JEUNES Théâtre	0	68	0	68
TOTAL	28 743	28437	942	58122

b) Prêts

189 556 documents ont été prêtés en 2024.

	ADULTES	JEUNES	JEUX VIDÉO	TOTAL
ADOS Roman	0	1217	0	1 217
ADULTES BD	7 945	0	0	7 945
ADULTES Carte	51	0	0	51
ADULTES CD	6 092	0	0	6 092
ADULTES Conte	3	0	0	3
ADULTES Documentaire	9 546	0	0	9 546
ADULTES DVD	7 946	0	0	7 946
ADULTES Jeu de société	270	0	0	270
ADULTES Livre-CD	467	0	0	467
ADULTES Manga	1674	0	0	1 674
ADULTES Partition	233	0	0	233
ADULTES Revues	3 698	0	0	3 698
ADULTES Roman	25 907	0	0	25 907
ADULTES Roman Gros caractères	2 878	0	0	2 878
ADULTES Vinyle	127	0	0	127
AUTRES	4 004	76	0	4 080
Jeu Vidéo	0	0	4 571	4 571
JEUNES Album	0	39 006	0	39 006
JEUNES BD	0	24 554	0	24 554
JEUNES CD	0	619	0	619
JEUNES Conte	0	99	0	99
JEUNES Documentaire	0	8328	0	8 328
JEUNES DVD	0	5330	0	5 330
JEUNES Jeu de société	0	2025	0	2 025
JEUNES Kamishibai	0	146	0	146
JEUNES Livre-CD	0	1995	0	1 995
JEUNES Manga	0	10 785	0	10 785
JEUNES Partition	0	23	0	23
JEUNES Premier manga	0	805	0	805
JEUNES Première BD	0	2 786	0	2 786
JEUNES Première lecture	0	5 530	0	5 530
JEUNES Revues	0	1 352	0	1 352
JEUNES Roman	0	9 108	0	9 108
ADULTES Poésie	190	0	0	190
JEUNES Poésie	0	59	0	59
ADULTES Théâtre	58	0	0	58
JEUNES Théâtre	0	53	0	53
TOTAL	71 089	113896	4571	189 556

Qui emprunte quoi ?	0-14 ans	15-24 ans	25-59 ans	60 ans et +	Collectivités	TOTAL
ADOS Roman	560	196	372	60	29	1217
ADULTES BD	632	727	3611	2934	41	7945
ADULTES Carte IGN	9	1	24	17	0	51

ADULTES CD	737	315	2850	2086	104	6092
ADULTES Conte	0	0	3	0	0	3
ADULTES Documentaire	1 046	638	5211	2406	245	9546
ADULTES DVD	889	697	3751	2551	58	7946
ADULTES Jeu de société	129	11	102	18	10	270
ADULTES Livre-CD	10	9	233	192	23	467
ADULTES Manga	444	382	765	66	17	1674
ADULTES Partition	87	13	73	59	1	233
ADULTES Revues	136	248	1815	1497	2	3698
ADULTES Roman	987	717	7740	15987	476	25907
ADULTES Roman Gros caract.	19	13	239	2485	122	2878
ADULTES Vinyle	20	1	100	6	0	127
AUTRES	537	349	1931	1237	26	4080
JEU VIDÉO	2013	456	1999	94	9	4571
JEUNES Album	17 955	1262	13878	1616	4295	39006
JEUNES BD	15 836	877	5454	1767	620	24554
JEUNES CD	309	3	239	12	56	619
JEUNES Conte	20	13	56	0	10	99
JEUNES Documentaire	4 246	453	2488	343	798	8328
JEUNES DVD	2 891	293	1805	302	39	5330
JEUNES Jeu de société	1 082	68	649	94	132	2025
JEUNES Kamishibai	0	27	17	3	99	146
JEUNES Livre-CD	844	52	701	105	293	1995
JEUNES Manga	6710	787	2672	356	260	10785
JEUNES Partition	8	0	11	2	2	23
JEUNES Premier manga	563	57	148	19	18	805
JEUNES Première BD	1 569	65	941	135	76	2786
JEUNES Première lecture	3 439	158	1355	146	432	5530
JEUNES Revues	1 026	14	151	39	122	1352
JEUNES Roman	5663	376	2354	270	445	9108
POÉSIE	16	17	97	92	27	249
THÉÂTRE	32	23	53	2	1	111
TOTAL	70464	9318	63888	36998	8888	189 556

Taux de rotation des collections : nombre de prêts/nombre de documents = 3,2
 ce qui traduit une offre adaptée en quantité et en qualité.

c) Fonds spécifiques

- **Parascolaire (3 à 14 ans) :**

Ce fonds comporte des livres pratiques par matière en adéquation avec les programmes de l'Éducation nationale et les annales du brevet. L'offre est complétée par les parcours de formation disponibles sur Limédia, bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.

- **Lire autrement (6 ans et +) :**

Grâce à une subvention de l'État en 2021, un fonds « Lire autrement » pour les jeunes rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture a été créé (DYS, troubles du spectre autistique...).

- **Emploi et formation (15 ans et plus) :**

Ce fonds est constitué de livres pratiques pour préparer un entretien, rédiger un CV et une lettre de motivation, préparer un concours de la fonction publique ou un examen (annales du

baccalauréat), pour découvrir des métiers. L'offre est complétée par les parcours de formation disponibles sur Limédia, bibliothèque numérique du Sillon Lorrain.

- **Romans Young Adult :**

Ce fonds est constitué de titres, de collections, d'éditeurs visant le public des 15-24 ans ; il aborde des thèmes propres à cette phase de passage vers l'âge adulte : amour, quête d'identité, confrontation au monde, maladie, affirmation de soi...

- **Parentalité :**

Ce fonds a pour vocation d'apporter à toute personne des réponses pratiques aux questions qu'elle se pose autour de la petite enfance, de la jeunesse et de l'adolescence.

- **Grand Est :**

Ce fonds est consacré à la Région Grand Est et comprend des livres sur tous les sujets : géographie, histoire, arts, cuisine, folklore, faune et flore afin de valoriser les territoires.

- **La créathèque :**

En 2023, ce nouveau service a été mis à disposition des publics adultes et jeunesse. Il est composé de :

- Un fonds de documents pour réaliser des loisirs créatifs à faire soi-même (Do It Yourself),
- Un meuble contenant du matériel de loisir créatif sur le principe du troc : l'utilisateur dépose du matériel qu'il n'utilise plus et en échange il peut repartir avec un matériel dont il a besoin.

- **La kamishithèque :**

Un kamishibaï est composé d'un ensemble de planches cartonnées racontant une histoire. Chaque planche met en scène un épisode du récit. Les planches sont introduites dans un butaï (théâtre en bois). Cet outil d'animation est très prisé par tous les acteurs qui œuvrent en direction de la jeunesse. Il constitue un outil ludique pour raconter une histoire.

63 kamishibaïs sont mis à disposition des professionnels de l'enfance et des bibliothèques et médiathèques du Réseau. Une formation a été dispensée en 2022 aux bénévoles et salariés du Réseau afin de proposer des séances de lectures d'histoires à des groupes.

- **La sacothèque :**

Des tote-bags (sacs en tissu) sont mis à disposition des usagers lorsqu'ils ont oublié d'amener un sac ; ils doivent le ramener lors de leur prochain passage. Les tote-bags sont issus du don (agents ou usagers.)

- **Le fonds ancien :**

En cours d'inventaire, il est composé en particulier des titres suivants :

- Contes de Fraimbois : 20 cartes postales imprimées (réédition, vers 1900) et 77 dessins originaux, non signés ;



- Journaux locaux :

- o Est Républicain depuis 1915
- o Petites Affiches de Lunéville : 1828-1879
- o Journal de Lunéville : 1846-1976
- o L'Eclaireur : 1872-1914
- o L'Indépendant : 1900-1939

- Cartes postales anciennes : Lunéville et ses environs, 19^{ème} et 20^{ème} siècles, principalement sur la période de la Guerre Mondiale 1914-1918
- Manuscrits : Fonds Augustin Piroux, (1749-1805), architecte autodidacte et avocat ; Fonds du Docteur Putegnat, 18^{ème} siècle
- Description de l'Égypte ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française napoléonienne. Paris, Imprimerie impériale (puis royale), 1809 [1830]. 23 volumes in-folio et in-plano
- Plans Emmanuel HÉRÉ. plans, élévations et coupes des châteaux que le Roy de Pologne occupe en Lorraine... Paris, François Graveur de sa majesté, 1753. In-plano
- Plans Boffrand : plans du château de Lunéville
- Plans du fonds Augustin Piroux (1749-1805), architecte autodidacte et avocat : plan et élévation du Trèfle ; 1777
- Plan annoté : « Plan d'un pavillon chinois nommé le trèfle situé à un des bouts du Canal au jardin royal de Lunéville » (Plans du château)
- L'Inventaire des Effets de la Marquise du Châtelet (1749-1750) : acquisition par la CCTLB via M. JL Janin-Daviet) ; vente aux enchères

Publics :

- 30 demandes de journaux anciens ;
- 8 consultations de manuscrits anciens par des chercheurs (demandes de photographies).

d) Acquisitions et dons

	Type de document	Budget	Nombre
JEUNESSE	Albums	3 211,03	266
	Albums documentaires	242,42	25
	Documentaires	2 354,79	186
	BD & Mangas	4 501,72	451
	Poésie et théâtre	129,02	9
	Romans	3 236,20	350
	Livres-CD	223,31	13
	CD	295,47	17
	DVD Fiction	1 444,37	35
	Jeux de société	653,40	32
	Kamishibaïs	292,11	10
	TOTAL	16 583,34	1 394
		Abonnements presse	1 359,69
ADULTES	BD & Mangas	2 490,90	141
	Documentaires	3 908,42	223
	Poésie et théâtre	34,81	3
	Romans	5 724,75	329
	Romans policiers	2 281,72	129
	Romans Science-Fiction	226,05	14

	Vécus	40,95	2
	Young Adults	259,10	17
	DVD Fiction	2 484,75	59
	DVD Documentaires	470,08	22
	CD	1 741,65	101
	Vinyles	570,96	18
	Jeux de société	359,35	18
	TOTAL	20 593,49	1 076
	Abonnements presse	2 580,41	30
NUMÉRIQUE	Jeux Vidéo	1734,72	28
	Applications PC	894	30

La Médiathèque a été dépositaire de **215 dons de particuliers** durant l'année :

	Adultes	Jeunesse	TOTAL
Roman	79	5	84
Documentaire	66	11	77
Roman Gros caractères	2	0	2
Livre-CD	15	1	16
Poésie	4	1	5
Théâtre	3	1	4
Album	0	1	1
BD jeunesse	0	16	16
Jeu vidéo	0	1	1
Jeu de société	3	6	9
Total	172	43	215

Dons : **5 708 documents donnés** aux bibliothèques associatives et municipales du Réseau et à des associations et/ou institutions du territoire avec lesquelles la collectivité a conventionné.

Documents retirés des collections en 2023 et 2024	Lunéville
Baccarat	32
Bénaménil	14
Flin	88
Fraimbois	0
Moyen-Valois	0
Saint-Clément	0
Vitrimont	0
Préau Vathiménil	341
École de musique	369
Recyclune	4 240
Lion's Club	499
CATTP Les Arcades	87
MJC de Lunéville	38
TOTAL	5 708

Le taux de renouvellement des collections de l'Orangerie : 5% (NB : la recommandation nationale est de 10%).

e) Désherbage

Afin de proposer des fonds attractifs et d'actualité, les équipes retirent régulièrement des collections des rayonnages. À ce jour :

- **3 039 documents** ont été retirés des collections pour être vendus lors de la braderie annuelle,
- **2 154 documents** ont été mis au pilon pour les motifs suivants : mauvais état, manque de succès auprès du public et/ou contenant des informations périmées.

4) Activités

a) Passages

85 747 personnes ont franchi le seuil de la médiathèque, soit une évolution de 4,31% par rapport à 2023.

2018 (année de réouverture)	120 472 passages
2019	118 589 passages
2020 (crise sanitaire)	54 524 passages
2021 (crise sanitaire)	52 455 passages
2022	69 876 passages
2023	82 203 passages
2024	85 747 passages

b) Adhérents et adhérents actifs

Les adhérents actifs

Ce sont les adhérents ayant effectué au moins une transaction dans l'année 2024.

Par lieu et par catégorie socio-professionnelle	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	52	5	12	7	5	6	87
Maternelle 3-5 ans	171	22	28	10	8	17	256
Primaire 6-10 ans	543	45	67	57	21	27	760
Collégien 11-14 ans	357	26	45	46	14	19	507
Lycéen 15-17 ans	118	11	9	9	13	9	169
Étudiant	105	1	3	1	2	1	113
Enseignant	171	4	12	4	10	5	206
Agriculteur	5	1	0	0	0	0	6
Commerçant/Artisan	20	2	1	0	1	0	24
Ouvrier	44	1	1	1	0	0	47
Employé	851	28	27	30	3	28	967
Cadre	137	3	3	4	3	4	154
Profession libérale	56	0	4	2	4	0	66
Retraité	534	14	24	12	10	7	601
Militaire	16	0	0	0	0	0	16
Sans profession	106	1	2	2	0	0	111
En recherche d'emploi	153	1	0	2	1	1	158
Invalidité	24	0	0	0	0	0	24
Autres	78	7	2	4	1	4	96
TOTAL	3538	172	240	191	96	128	4368

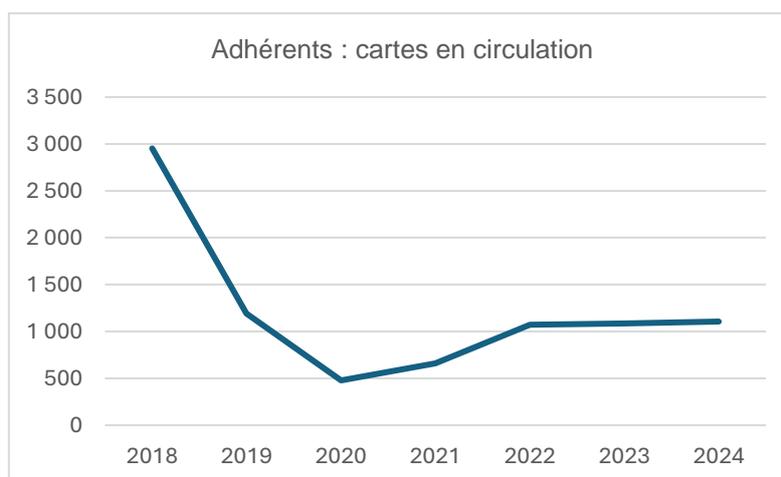
Les adhérents (cartes en circulation)

7 322 habitants sont inscrits à l'Orangerie, Médiathèque à Lunéville.

Par lieu et par catégorie socio-professionnelle	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	82	9	14	9	6	12	132
Maternelle 3-5 ans	235	25	29	20	15	19	343
Primaire 6-10 ans	890	65	80	74	31	47	1187
Collégien 11-14 ans	784	49	72	59	38	35	1037
Lycéen 15-17 ans	298	32	27	15	30	17	419
Étudiant	247	13	4	3	5	11	283
Enseignant	253	11	18	9	15	8	314
Agriculteur	5	2	0	0	0	0	7
Commerçant/Artisan	32	3	2	0	1	0	38
Ouvrier	66	2	1	1	0	0	70
Employé	1379	35	44	45	11	40	1554
Cadre	196	5	6	7	4	8	226
Profession libérale	76	2	5	3	4	1	91
Retraité	766	17	30	15	15	13	856
Militaire	35	0	1	0	0	0	36
Sans profession	195	4	0	5	1	0	205
En recherche d'emploi	311	6	1	3	1	3	325
Invalidité	44	0	0	2	0	0	46
Autres	126	7	4	4	4	8	153
TOTAL	6020	287	338	274	181	222	7322

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8547	8 315	8 987	9 238	8 816	9 096	7 322

La baisse significative des adhérents est due à un nettoyage de la base de données. Les adhérents n'ayant pas emprunté de documents depuis 2 ans ont été supprimés de la base.



Nouvelles adhésions et renouvellements d'adhésion

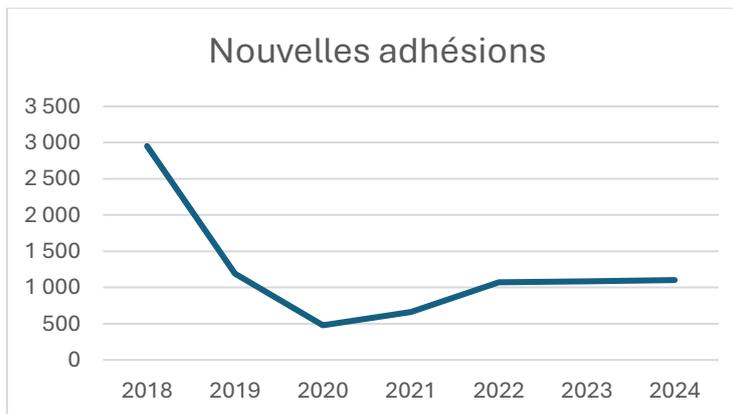
1 104 nouvelles adhésions à l'Orangerie, Médiathèque à Lunéville en 2024. La politique volontariste en direction des scolaires attire de nouveaux publics : accueil de toutes les écoles et centres de loisirs de la CCTLB. Des actions de médiation hors les murs sont indispensables pour participer au rayonnement de l'établissement auprès de tous les publics.

Par catégorie socio-professionnelle et par lieu	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	23	5	8	3	2	4	45
Maternelle 3-5 ans	56	8	14	8	0	5	91
Primaire 6-10 ans	132	15	21	10	2	10	190
Collégien 11-14 ans	71	5	7	4	4	6	97
Lycéen 15-17 ans	35	1	2	3	4	4	49
Étudiant	34	1	1	0	0	0	36
Enseignant	32	0	1	0	1	0	34
Commerçant/Artisan	8	0	1	0	0	0	9
Ouvrier	5	0	0	1	0	0	6
Employé	179	9	4	4	0	5	201
Cadre	37	1	1	1	2	1	43
Profession libérale	9	0	2	1	1	0	13
Retraité	75	2	3	3	1	2	86
Militaire	3	0	0	0	0	0	3
Sans profession	24	0	0	0	0	0	24
En recherche d'emploi	62	1	0	0	0	0	63
Invalidité	12	0	0	0	0	0	12
Autres*	85	7	3	3	4	0	102
TOTAL	882	55	68	41	21	37	1104

* Autres : des usagers ne souhaitent pas donner d'éléments plus précis lors de leur inscription

81,2% des nouveaux adhérents résident sur le territoire de la CCTLB.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de nouvelles adhésions	2952	1192	478	661	1072	1085	1104



Renouvellements d'adhésion

Par catégorie socio-professionnelle et lieu	CCTLB	CC3M	CC du Sanon	CC Sel en Vermois	CC Vezouze en Piémont	Extérieurs	TOTAL
Tout-petit 0-2 ans	36	1	4	5	0	5	51
Maternelle 3-5 ans	101	8	10	7	8	10	144
Primaire 6-10 ans	333	24	35	46	16	25	479
Collégien 11-14 ans	211	13	28	24	5	9	290
Lycéen 15-17 ans	87	3	3	3	3	2	101
Étudiant	56	1	1	1	0	0	59
Enseignant	102	5	7	2	5	2	123
Agriculteur	3	0	0	0	0	0	3

Commerçant/Artisan	11	2	0	0	0	0	13
Ouvrier	17	1	1	1	0	0	20
Employé	568	9	17	23	5	18	640
Cadre	68	1	3	1	0	3	76
Profession libérale	31	1	2	1	1	0	36
Retraité	372	8	17	6	4	5	412
Militaire	8	0	0	0	0	0	8
Sans profession	82	0	1	2	0	0	85
En recherche d'emploi	72	0	1	2	1	1	77
Invalidité	8	0	0	1	0	0	9
Autres	65	4	6	1	0	5	81
TOTAL	2231	81	136	126	48	85	2707

2 707 renouvellements d'adhésion en 2024, une baisse de 8,6% par rapport à 2023.
 82,4 % des adhérents ayant renouvelé leur adhésion résident sur le territoire de la CCTLB.

c) Réservations : 8 560 documents déjà empruntés par un autre usager ont été réservés par un ou plusieurs adhérents

	ADULTES	JEUNESSE	JEU VIDÉO	AUTRES	TOTAL
ADOS Roman	0	62	0	0	62
ADULTES BD	278	0	0	0	278
ADULTES CD	0	0	133	0	133
ADULTES Documentaire	370	0	0	0	370
ADULTES DVD	200	0	0	0	200
ADULTES Jeu de société	10	0	0	0	10
ADULTES Livre-CD	3	0	0	0	3
ADULTES Manga	98	0	0	0	98
ADULTES Partition	0	0	2	0	2
ADULTES Poésie	3	0	0	0	3
ADULTES Revues	0	0	0	0	0
ADULTES Roman	2511	0	0	0	2511
ADULTES Roman en gros caract.	59	0	0	0	59
ADULTES Théâtre	2	0	0	0	2
AUTRES	0	0	0	143	143
Jeu Vidéo	0	0	326	0	326
JEUNES Album	0	1066	0	0	1066
JEUNES BD	0	1222	0	0	1222
JEUNES CD	0	15	0	0	15
JEUNES Conte	0	3	0	0	3
JEUNES Documentaire	0	238	0	0	238
JEUNES DVD	0	123	0	0	123
JEUNES Jeu de société	0	93	0	0	93
JEUNES Kamishibai	0	7	0	0	7
JEUNES Livre-CD	0	26	0	0	26
JEUNES Manga	0	717	0	0	717
JEUNES Partition	0	1	0	0	1
JEUNES Premier manga	0	37	0	0	37
JEUNES Première BD	0	88	0	0	88
JEUNES Première lecture	0	158	0	0	158
JEUNES Revues	0	53	0	0	53

JEUNES Roman	0	511	0	0	511
JEUNES Théâtre	0	2	0	0	2
TOTAL	3534	4422	461	143	8560

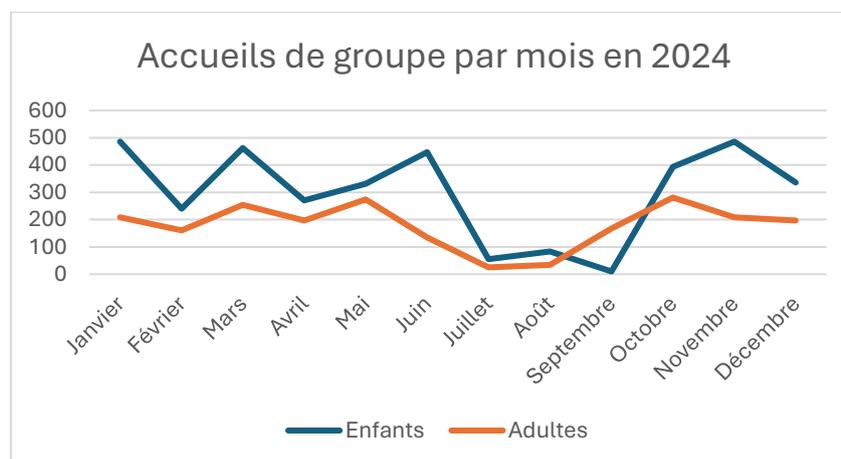
Liste des ouvrages les plus réservés en 2024 :

Nb de réservations en 2024	Nb de documents	Type de document	Titre	Auteur
29	1	ADULTES Roman	Star	Lucinda Riley
25	1	ADULTES Roman	Atlas	Lucinda Riley
24	2	ADULTES Roman	Electra	Lucinda Riley
23	2	ADULTES Roman	Un ciel d'orage	Marie-Bernadette Dupuy
22	2	ADULTES Roman	Un animal sauvage	Joël Dicker
21	3	ADULTES Roman	La doublure	Mélissa Da Costa
21	2	ADULTES Roman	La sœur à la perle	Lucinda Riley
21	3	ADULTES Roman	Une belle vie	Virginie Grimaldi
20	3	ADULTES Roman	Où vont les larmes quand elles sèchent	Baptiste Beaulieu
20	1	JEU VIDÉO	Mario Kart 8 Deluxe	SWITCH

5) Partenariats

a) Accueils de groupe

Les mardis, jeudis et vendredis matin (en dehors des heures d'ouverture au public) : **302 accueils ; 3 600 enfants accueillis, 2 144 adultes accueillis**



Publics

	Enfants	Adultes
Janvier	486	209
Février	240	161
Mars	462	254
Avril	271	197
Mai	331	274
Juin	447	135
Juillet	55	25
Août	83	34
Septembre	10	168

Octobre	393	281
Novembre	486	209
Décembre	336	197
TOTAL	3 600	2 144

Structures

Petite enfance	7
École maternelle	38
École primaire	82
École primaire ULIS	3
Collège/Lycée	8
Collège ULIS	0
Institutions spécialisées	104
Associations	22
ALSH	6
Médiathèque	2
Autres	30
	302

Les partenaires de l'Orangerie, Médiathèque à Lunéville :

- Petite enfance : crèche, halte-garderie, RPE (relais parents enfants), PMI, CCAS de la Ville de Lunéville ;
- Jeunesse : écoles, centres de loisirs, DANE (délégation académique au numérique éducatif), MJC de Lunéville, ASAL, CSC Les Épis, Coordinateurs des territoires éducatifs ruraux ;
- Jeunes adultes : Lycées, École de la deuxième chance, Amicale des étudiants de l'IUT ;
- Emploi et formation : Mission locale, Pôle Emploi ;
- Santé : Contrat local de santé, GHEMM, France Alzheimer 54, Pays du Lunévillois avec la SISM (Semaine d'information sur la santé mentale), CMP ;
- Social : Conseil départemental de Meurthe et Moselle, CIDFF, CLEOL (Coordination Lunévilloise d'Évaluation et d'Orientation Linguistique), CRIL 54, Jeunes et Cité, Maison d'enfants de Méhon, CCTP Les Arcades, CCAS de la Ville de Lunéville, Réseau d'accès aux droits (CAF, CPAM...) ;
- Culture : Théâtre, Château, CRI des lumières, Festival de Froville, Cinélun ;
- Patrimoine : Association des Amis du Château, Ville de Lunéville, Association Les amis de l'histoire culturelle européenne, Hôtel Abbatial ;
- Librairie Quantin à Lunéville et Hall du livre à Nancy ;
- Environnement : Recyclune, CSC Les Épis, Ambassadeurs du tri.

b) Portage à domicile

Un service de portage à domicile en direction des personnes à mobilité réduite est mis en place depuis plusieurs années à Lunéville par le pôle Publics Adultes :

- 6 personnes âgées en résidence bénéficient du service de portage ;
- 11 visites par an (1^{er} jeudi du mois) ;
- 396 documents empruntés (à raison d'une moyenne de 6 documents par personne).

c) Prêts de salle

L'Orangerie, Médiathèque à Lunéville, est sollicitée régulièrement pour l'occupation de l'une de ses salles : forum (70 personnes), auditorium (30 personnes) et atelier (15 personnes). Les prêts de salle ont été concédés à titre gratuit.

2024		
19/01/2024	Ville de Lunéville	Délégation allemande Jumelage
18/04/2024	CIDFF	Répétition Théâtre Forum
14/05/2024	Médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle	Formation « Jeux narratifs »
16/05/2024	Association ASALÉE (médecins et infirmiers)	Réunion

06/09/2024	RECS	Réunion
16/09/2024	PETR	Contrat local de santé
17/09/2024	GEMAPI	Étudiants
24/09/2024	Médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle	Formation « Organiser un club de lecture »
03/10/2024	Mission locale	Tournoi régional « Fall Guys »
04/10/2024	CIDFF	Répétition Théâtre Forum
08/10/2024	Ligue de protection des oiseaux	Réunion
15/10/2024	CPTS de la faïence et du cristal	Réunion
25/10/2024	CLEOL	Réunion des bénévoles et des salariés
06/11/2024	PETR	Réunion
06/11/2024	Territoire éducatif rural	Réunion
19/11/2024	Ligue de protection des oiseaux	Réunion
06/12/2024	CIDFF	Répétition Théâtre Forum
12/12/2024	CIDFF	Répétition Théâtre Forum
12/12/2024	PETR	Signature du Contrat local de santé
19/12/2024	Association ASALÉE (médecins et infirmiers)	Réunion

MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics sont ceux qui ont été lancés en 2024 et notifiés.

Durant l'année 2024, le service Marchés publics a géré 10 procédures en matière de travaux, fournitures et services.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ayant effectué beaucoup d'opérations d'investissement les années précédentes, les années 2022, 2023 et 2024 ont été des années de restriction budgétaire.

PROCEDURES 2024

N° du marché	Intitulé	Titulaire	Montants en € H.T.
2024-001 SER	Gestion des animaux errants sur le domaine public et fourrière animale Lot 1 – secteur ville de Lunéville et ses environs	SACPA	27 599,05 € H.T./an
	Lot 2 – secteur ville de Baccarat et ses environs		8 799,98 € H.T./an
2024-002 MOE	Programme de gestion et d'aménagements du cours d'eau "La Mortagne" de Magnières à Xermaménil	FLUVIALIS	138 245 € H.T.
2024-003 PI	Etude sur le transfert de compétence eau potable – eaux pluviales	Groupement COLLECTIVITES CONSEILS / AMODIAG ENVIRONNEMENT / BEPG / SORBA PAYRAU	T. F. : 409 100 € H.T. T.O. : 86 800 € H.T.
2024-004 FOU	Achat de récupérateurs d'eau	ECOWHAT	Maxi : 210 000 € H.T.
2024-005 MOE	Améliorations de la STEP de Fraimbois	SEBA AI	7 900 € H.T.
2024-006 MOE	Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la piscine de Baccarat	En cours	
2024-007 SER	Savoir rouler à vélo	VELOLUN'	1 410 € H.T. par tranche de 15 élèves
2024-008 SER	Révision du PLUI-H (actualisation de l'état initial de l'environnement, évaluation et prise en compte des incidences du projet de révision sur l'environnement)	BIOTOPE	T.F. : 51 350 € H.T. T.O. : 10 075 € H.T.
2024-009 FOU	Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	UP	340 000 € H.T.
2024-010 TVX	Réhabilitation du poste de pompage CORA	Groupement PRESTINI / SOGEA	246 474 € H.T.
2024-011 PI	Etude globale du ruisseau des Fauchées	IRH Ingénieur Conseil	90 007,50 € H.T.
2024-012 SER	SPS poste de pompage CORA	PREVLOR BTP	1 010 € H.T.

	2023	2024
Nombre de procédures	14	12
Montants notifiés	3 672 291,49 € H.T.	1 668 360,53 € H.T.
Travaux	2 251 014,33 € H.T.	246 474,00 € H.T.
Services	1 421 277,16 € H.T.	871 886,53 € H.T.

Fournitures	0 €	550 000 € H.T.
Classement sans suite ou annulation	0	0

GROUPEMENTS EN COURS

Un groupement de commandes vise à permettre la mise en œuvre d'une action commune entre plusieurs collectivités territoriales. Cette procédure du code de la commande publique vise également à assurer la mutualisation des achats afin de baisser leurs prix et leurs coûts de gestion. Ce mode de gestion n'a pas pour conséquence de réduire les compétences et les responsabilités des collectivités. En effet, le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique. Il agit au nom et pour le compte de ses membres. Ainsi, les collectivités restent individuellement responsables de l'opération d'achat.

Les groupements de commande en cours d'exécution sont :

- Location-maintenance de photocopieurs avec la ville de Lunéville (coordonnateur) et le C.C.A.S. de Lunéville ;
- Achat de gaz naturel coordonné par la métropole du Grand Nancy, entré en application le 1^{er} janvier 2023 et qui se termine le 31 décembre 2025 ;
- Achat d'électricité coordonné par la métropole du Grand Nancy, entré en application le 1^{er} janvier 2024 et qui se termine le 31 décembre 2026 ;
- Achat, installation, mise en service, maintenance de bornes et gestion, interopérabilité de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Départemental de Meurthe-et-Moselle (SDE 54).

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

1. Délégation de service public par affermage de l'exploitation de la station d'épuration de Lunéville (en cours jusque 2029)

2. Délégation de service public par concession pour la piscine communautaire de Lunéville (en cours jusque 2039)

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Le service Habitat, composé d'un seul agent, a connu au cours de l'année 2024 des bouleversements qui ont fortement impacté son fonctionnement. En février, le chargé de mission en poste a quitté ses fonctions. Il a été remplacé au mois d'avril par une personne dont le contrat n'a pas été reconduit au-delà de septembre 2024, compte tenu des difficultés rencontrées dans la réalisation des missions confiées. Un nouveau chargé de mission a donc été recruté et est en place depuis le mois d'octobre.

Cette période courant de février à septembre inclus, a eu pour impact des approximations dans le suivi des dossiers et la qualité du service rendu aux usagers. Depuis octobre, un travail de fond a été engagé pour remettre en place les démarches, assurer un suivi rigoureux des dossiers et relancer la dynamique, notamment en matière de rénovation énergétique.

Cette relance a permis au service de retrouver sa fonction de guichet unique sur les questions liées au logement. Le chargé de mission constitue en effet la porte d'entrée pour les porteurs de projets souhaitant réaliser des travaux, obtenir des aides financières ou être accompagnés dans leurs démarches. Le rôle qu'il occupe est central : conseiller, orienter et soutenir les ménages dans un domaine souvent complexe et technique.

Le service s'appuie heureusement sur un solide réseau de partenaires, tels que l'Espace Conseil France Rénov' animé par le LER, ou les opérateurs ANAH et la SAPL Grand Nancy Habitat. Ces collaborations renforcent l'efficacité du service et permettent d'apporter des réponses complètes aux habitants.

Enfin, le traitement des dossiers individuels n'est qu'une partie des missions. Le service est également impliqué dans la définition et la mise en œuvre des stratégies territoriales en matière d'habitat (OPAH-RU, ORT, PLUi-H), ainsi que dans les démarches climat, air, énergie, via notamment le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial).

Il convient par ailleurs de préciser que le système d'aides financières à la rénovation énergétique de l'ANAH n'a pas été stabilisé avant le mois de juin, ce qui a posé des difficultés quant aux dépôts de dossiers de demandes d'aides.

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Depuis juin 2020, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Cette inclusion, marquée en 2019 par la validation du Programme d'Orientations et d'Actions en matière d'Habitat (POA-H) par les services de l'état aux niveaux départemental (DDT) et régional (DREAL), doit notamment permettre de renforcer la portée opérationnelle du plan d'actions qui s'articule autour de trois enjeux majeurs :

- Maîtriser le développement d'une offre d'habitat dans des opérations de qualité ;
- Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc existant, public et privé ;
- Assurer un développement de l'offre de logements aidés pour diversifier les réponses habitat et répondre aux besoins spécifiques.

OBJECTIFS 2024

Le PLUi-H

Dans le cadre de la procédure de révision du PLUi-H initiée en décembre 2023, les ateliers de travail entre élus qui se sont déroulés au cours de l'année 2024, et en particulier celui dédié à l'Habitat et à la dynamique démographique (le 19 février 2024), ont esquissé une nouvelle ligne directrice en matière de politique de logements qui augurera pour 2025 une réécriture du POA-Habitat.

Action n°1 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain

- L'OPAH-RU de Lunéville

En 2024, une nouvelle phase de la politique de l'habitat a débuté pour Lunéville avec l'initiative d'une nouvelle OPAH-RU, faisant suite à la précédente qui s'est achevée en septembre 2023.

La CCTLB a initié un partenariat avec la SAPL Grand Nancy Habitat pour porter ce nouveau projet. Le début d'année a été consacré à une phase de réflexion et de diagnostic sur le futur secteur d'intervention.

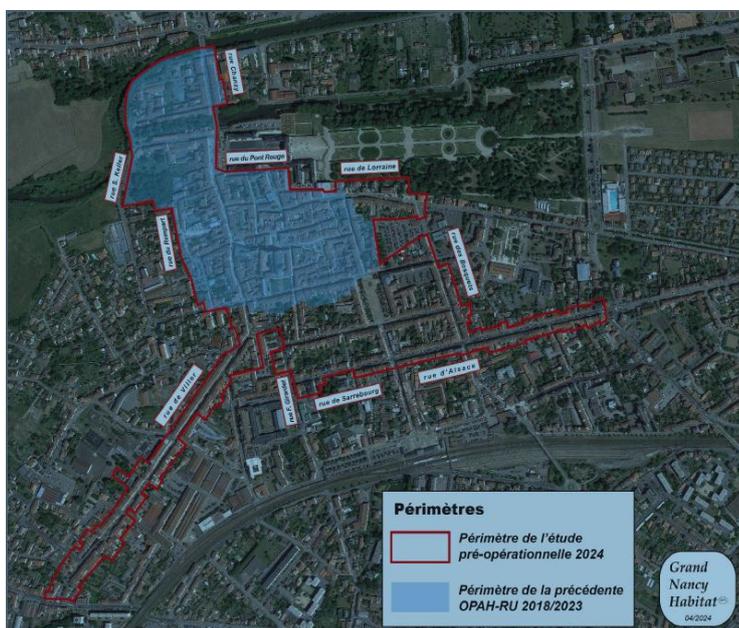
A la suite, la SAPL a finalisé l'étude pré-opérationnelle, étape clé pour identifier les enjeux, les problématiques et les objectifs stratégiques à intégrer dans la future OPAH-RU. Le document a été diffusé aux partenaires du territoire en septembre 2024.

L'évolution majeure par rapport à l'opération précédente concerne le périmètre d'intervention, élargi et ajusté pour inclure des quartiers à fort potentiel en rénovation énergétique, dans un contexte où la performance thermique des logements est un enjeu central. Il vient également en lien avec les interventions de réaménagement urbain programmées par la ville de Lunéville.

Ce nouveau secteur d'intervention intègre désormais plusieurs axes stratégiques de la ville, à savoir :

la rue de Lorraine, la rue Gambetta, la rue d'Alsace, la rue de Sarrebourg ainsi que la rue de Viller.

À la suite de la remise de l'étude pré-opérationnelle, plusieurs réunions techniques ont été organisées, parmi lesquelles des comités techniques (COTECH) et des comités de pilotage (COPIL). Ces temps d'échange ont permis d'examiner les premières orientations proposées, d'identifier des pistes d'amélioration et de rechercher un équilibre entre ambitions opérationnelles et faisabilité. L'expertise de l'ensemble des services mobilisés a été précieuse pour affiner les priorités d'intervention. Grâce à ces contributions, la SAPL a pu élaborer un premier projet de convention OPAH-RU, finalisé courant décembre 2024, marquant ainsi une étape clé dans la structuration de la future opération.



Périmètres OPAH-RU Lunéville

Les principaux enjeux du dispositif sont :

- La reconquête (par des investisseurs, des bailleurs privés, des accédants à la propriété, ...) des logements durablement vacants et dégradés très présents sur le secteur du « Cœur de Ville » ;
- La prévention des copropriétés fragilisées ;
- La résorption des situations de mal logement (habitat indigne, non décence, ...) ;
- La résorption des logements énergivores (éradication des passoires énergétiques) ;
- L'accompagnement vers des restructurations globales d'immeubles afin d'améliorer l'habitabilité (division de très grands logements, transformation d'usage de rez-de-chaussée commerciaux, ...) ;
- Le développement d'une offre de logement diversifiée et attractive ;
- Le soutien des ménages les plus modestes dans leurs projets de réhabilitation de leur logement (travaux d'économie d'énergie, adaptation, ...) ;
- L'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de la qualité résidentielle.

Ce premier rendu a permis de dégager des objectifs chiffrés clairs, offrant une première vision quantitative des actions à mener. Bien que ces données soient encore susceptibles d'évoluer, elles constituent une base de travail solide dans la perspective de la signature officielle de la convention.

Nombre de logements copropriétés	20	36	31	29	26	142
Dont Ma Prime Rénov' Copro Copropriétés Fragiles	-	-	27	23	12	62
Dont Ma Prime Rénov' Copro Copropriétés Saines	-	-	4	6	14	24
Dont expérimentation MPR « Petite copro » Copropriétés Fragiles	5	10	-	-	-	15
Dont expérimentation MPR « Petite copro » Copropriétés Saines	15	26	0	0	0	41

Objectifs d'intervention sur des logements de propriétaires occupants

Nombre de logements PB	14	15	16	16	14	75
Dont logement indignes ou très dégradé	10	10	10	10	10	50
Dont logement dégradé	1	1	1	1	1	5
Dont amélioration énergétique	2	3	4	4	2	15
Dont transformation d'usage (logement adapté)	1	1	1	1	1	5
<i>Dont sortie de vacance</i>	8	8	8	8	8	40
<i>Dont conventionnés Loc1 (Intermédiaire)</i>	9	9	9	9	9	45
<i>Dont conventionnés Loc 2 (Social)</i>	6	6	6	6	6	30

Objectifs d'intervention sur les logements des propriétaires bailleurs

Cibles Anah	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
-------------	---------	---------	---------	---------	---------	-------

Nombre de logements PO	2	3	5	5	2	17
Dont Ma Prime Logement Décent	-	-	1	1	-	2
Dont Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné	2	3	3	3	2	13
Dont Ma prime Adapt'	-	-	1	1	-	2

Objectifs d'intervention sur des logements situés dans des copropriétés

Les tableaux ci-dessus présentent les différents objectifs chiffrés définis pour le territoire concerné. Sur la période de mise en œuvre de l'OPAH-RU, fixée à cinq ans, l'objectif principal est d'intervenir sur un total de 234 logements, à travers des actions de réhabilitation, de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration de la performance énergétique.

- L'OPAH-RU de Baccarat

Concernant l'OPAH-RU de Baccarat, l'année 2024 a marqué le lancement officiel de l'opération. LA SAPL Grand Nancy Habitat s'est investie dans la mise en œuvre de l'opération. Nous pouvons espérer que l'année 2025 sera plus dynamique et productive en termes de dossiers déposés. Elle débutera notamment par une campagne d'envoi de courriers à destination des habitants du périmètre OPAH-RU de Baccarat afin de leur rappeler l'existence de ce dispositif. Celui-

ci peut en effet constituer un véritable levier pour encourager et accompagner la rénovation énergétique sur le territoire.

Voici quelques chiffres clés illustrant l'année 2024 sur le secteur OPAH-RU de Baccarat :

→ **Propriétaires occupants (PO) :**

- 3 dossiers déposés (objectif initial : 6) ;
- 4 PO en contact ;
- 1 logement visité.

→ **Propriétaires bailleurs (PB) :**

- Aucun dossier déposé (objectif initial : 6) ;
- 3 PB en contact, représentant un total de 8 logements ;
- 4 logements visités.

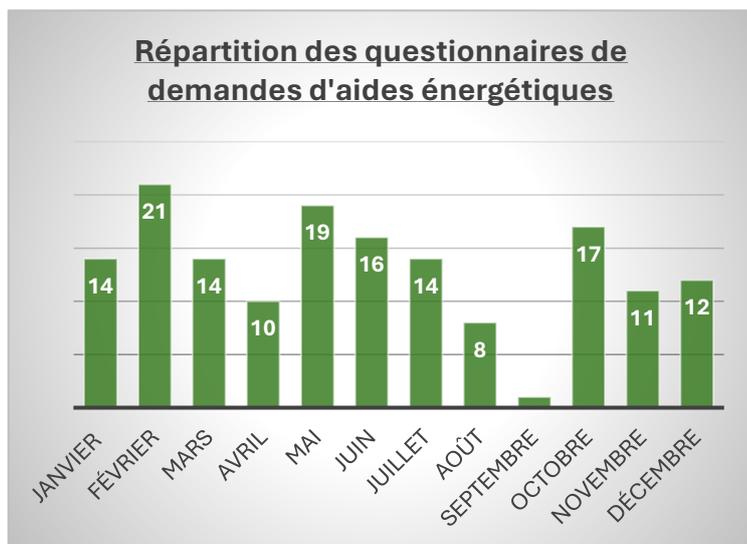
→ **Copropriétés :**

- Aucun dossier déposé (objectif initial nul pour la première année) ;
- 2 syndicats en contact, représentant 3 copropriétés et 36 logements.

Afin de compenser les objectifs non atteints en 2024, un avenant à la convention initiale sera proposé en 2025. Celui-ci permettra d'ajuster les objectifs chiffrés, de redéfinir certains paramètres du budget alloué (notamment pour les aides, le suivi et l'animation) et d'adapter l'intervention aux réalités du territoire.

Suivi des dossiers de Rénovation énergétique de 2024

Questionnaires QPFRE



En 2024, 157 questionnaires ont été réceptionnés, contre 138 en 2023, soit une légère augmentation. Ce chiffre reflète un intérêt croissant pour la rénovation énergétique, un domaine qui mobilise de plus en plus de porteurs de projets, même si tous ne se concrétisent pas. La répartition mensuelle reste globalement stable, avec quelques pics ponctuels. En revanche, le mois de septembre affiche un nombre de questionnaires anormalement bas, probablement en raison d'un manque de données et d'un suivi insuffisant durant cette période, entraînant une sous-estimation de l'activité.

Dossiers de demandes d'aides

Malgré une hausse du nombre de questionnaires, peu de demandes d'aides ont été déposées entre janvier et octobre 2024 avec, pour conséquence, l'absence de la tenue de commissions et tout engagement financier de la CCTLB durant cette période. Depuis novembre 2024, le dispositif a repris une dynamique. Une première commission, la première depuis décembre 2023, a permis cinq engagements financiers pour un total de 9 340,75 €.

Bien que 2024 ait enregistré peu de nouvelles demandes d'aide et d'engagements financiers, le budget dédié à la rénovation énergétique a été partiellement mobilisé. Plusieurs projets réalisés en 2022 et 2023 ont été subventionnés à la suite de l'achèvement des travaux, notamment en janvier et février 2024. Par ailleurs, un bilan réalisé en novembre et début décembre 2024 avec les services financiers a permis d'identifier 25 engagements anciens sans suivi récent. Les porteurs ont été relancés, permettant de clarifier la situation : de nombreux projets ont été classés comme abandonnés, tandis que d'autres ont pu être réactivés. Certains ont ainsi reçu leur aide ou sont désormais en attente de mise en paiement.

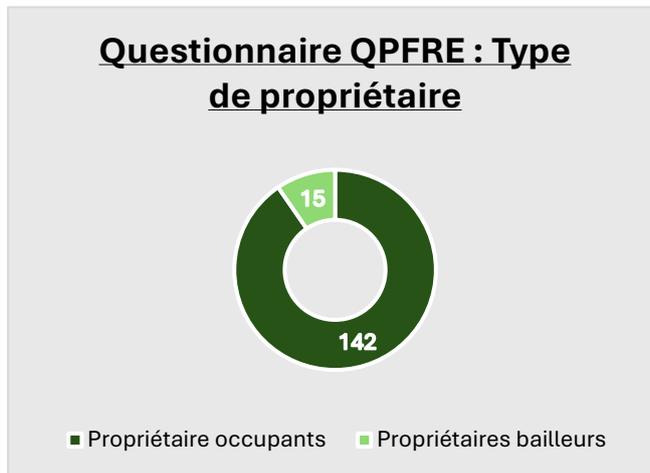
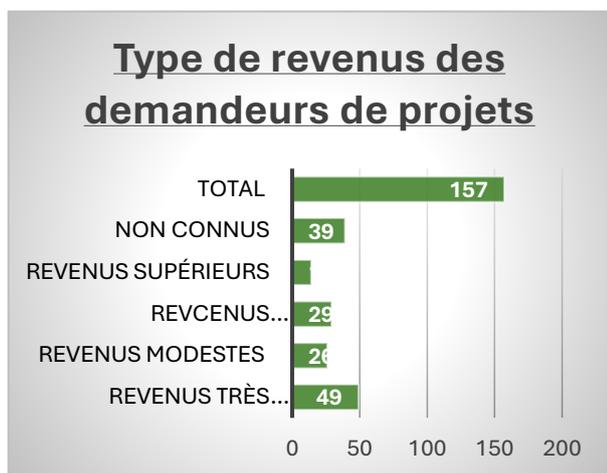
Les dépenses liées à la rénovation énergétique sur l'année 2024 s'élèvent à 94 401,20 €, et ce malgré un nombre limité de nouveaux engagements. Ce montant s'explique principalement par la concrétisation d'un grand nombre d'engagements pris lors des années précédentes qui ont généré des paiements effectifs au cours de cet exercice.

Qui sont les ménages intéressés par la rénovation énergétique sur le territoire ?

Comme le montre le graphique ci-dessous, le dispositif d'aides de la CCTLB bénéficie à l'ensemble des ménages, toutes catégories sociales confondues. Ce résultat s'explique par la suppression des conditions de ressources permettant un accès élargi aux aides. La tendance reste néanmoins plus marquée chez les ménages à revenus très modestes pour qui ces soutiens sont souvent indispensables à la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique.

En 2024, les propriétaires bailleurs représentent une part relativement faible des questionnaires reçus, comparée à celle des propriétaires occupants. Cela semble refléter une réalité socio-économique : la majorité des bailleurs dispose de revenus plus élevés, bien que les foyers à hauts revenus restent globalement peu nombreux.

Pour autant, les bailleurs constituent un enjeu stratégique, notamment à Lunéville et Baccarat, où le parc locatif est particulièrement développé. Nous pouvons donc espérer qu'en 2025, notamment grâce au déploiement de l'OPAH-RU, leur mobilisation progresse de manière significative.



Où se trouve les personnes intéressées par la rénovation énergétique sur le territoire ?

En 2024, le questionnaire reste une porte d'entrée efficace pour initier les projets de rénovation énergétique. Comme le montre le tableau ci-dessous, 34 des 43 communes du territoire ont été touchées, témoignant d'une bonne diffusion des aides de la CCTLB et d'une sensibilisation équitable à l'échelle du territoire.

Certaines communes, comme Lunéville et Baccarat, dominent en volume de réponses. Cependant, rapporté à leur population, leur représentation reste modérée. Nous espérons qu'en 2025, la répartition des projets sera encore plus équilibrée, en intégrant pleinement les zones urbaines comme les secteurs ruraux les plus isolés.

Communes concernées	Nombre de questionnaire
Lunéville	50
Baccarat	17
Bertrichamps	9
Azerailles	8
Chanteheux	6
Jolivet	5
Saint Clément	4
Marainviller	4
Moncel-les-Lunéville	4
Rehainviller	4
Croismare	4
Hériménil	3
Fontenoy-la-Joûte	3
Moyen	3
Lachapelle	3
Fraimbois	3
Gélacourt	3
Deneuvre	2
Laneuveville-aux-Bois	2
Merviller	2
Bénaménil	2
Laronxe	2
Vathiménil	2
Flin	2
Hablainville	1
Thierville-sur-Meurthe	1
Vallois	1
Xermaménil	1
Thiébauménil	1
Haudonville	1
Magnièrès	1
Lamath	1
Vitrimont	1
Manonviller	1
	34
	157

Les gains énergétiques sur le territoire

Contrairement aux années précédentes durant lesquelles plusieurs commissions ont été organisées et ont permis d'évaluer les gains énergétiques générés par les travaux de rénovation sur le territoire, l'année 2024 n'a connu qu'une seule commission.

Cette unique commission, tenue le 13 novembre 2024, ne permet pas de tirer des enseignements aussi significatifs que les années passées. Néanmoins, il est possible de présenter les résultats issus des dossiers examinés, bien qu'ils restent anecdotiques à l'échelle des exercices antérieurs.

Bilan de la commission du 13 novembre 2024 :

- 5 dossiers présentés ;
- Gain énergétique total estimé : 35 438 kWh/an ;
- Soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 6,3 foyers ;
- Soit l'équivalent de la consommation énergétique totale (tous usages) de 1,9 foyer sur un an ;
- Soit une économie d'énergie équivalente à 3 512 litres de fioul.

RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION

59 agents fonctionnaires
25 agents contractuels sur emplois permanents
7 agents contractuels sur emplois non permanents
1 collaborateur de cabinet

92
agents au 31 décembre 2024

64% de fonctionnaires
36% de contractuels

54% de femmes
46% d'hommes

Catégorie A : **15%**
Catégorie B : **21%**
Catégorie C : **64%**

A noter qu'un vacataire intervient ponctuellement à la piscine de Lunéville et des intérimaires au service prévention des déchets afin d'assurer la continuité dans l'ouverture des déchetteries du territoire.

FORMATION

- **240,5 jours de formation** effectués en 2024 pour 53 agents concernés ;
- **23 507,20 €** (hors cotisation CNFPT) de dépenses de formation en 2024.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

34 personnes ont été accueillies pour effectuer des stages au sein de la collectivité représentant 333 jours d'accueil cumulés.

ABSENTEISME

- **6 accidents de service/trajet** dont 6 avec arrêt de travail :
 - o Service assainissement : 4 accidents de service avec arrêt de 388 jours ;
 - o SGEC : 1 accident de service avec arrêt d'un jour ;
 - o Médiathèque : 1 accident de trajet avec arrêt de 101 jours ;
- **1157 jours de longue maladie/longue durée** pour 4 agents ;
- **489 jours de maladie ordinaire** pour 33 agents ;
- **115 jours de maladie professionnelle** pour 1 agent.

CONCERTATION ET DIALOGUE SOCIAL

4 réunions du Comité Social Territorial

GESTION DES CARRIERES

En 2024, l'autorité territoriale a proposé la présentation de 4 dossiers de promotion interne à l'examen du Président du centre de gestion. Sur ces 4 agents, 2 ont reçu un avis favorable. 10 avancements de grade ont été actés. 31 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

FAITS MARQUANTS

- Versement de la prime de pouvoir d'achat à 71 agents en conservant le barème réglementaire maximum des sommes qui étaient permises ;
- Nouvelle organisation du temps de travail à compter du 1^{er} juillet 2024 (modification d'horaires, attribution de RTT...) et déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des temps ;
- Signature d'un partenariat avec le CDG54 afin de pouvoir initier des médiations réglementaires dans le cadre de contentieux à l'initiative des parties ;
- Revalorisation du barème kilométrique et valeur des frais de repas ;
- Indemnisation des congés annuels dans le cadre d'une rupture de la relation de travail ;
- Adoption du plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle homme femme (2025-2027) ;
- Préparation d'un groupe de travail sur la charte des temps.

RECRUTEMENTS

37 procédures de recrutement

REPARTITION DES EFFECTIFS REMUNERES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 31 décembre 2024 :

- Accueil - Secrétariat : 1,3 titulaires ;
- Pôle entretien assainissement : 9 titulaires à temps complet, 2 contractuels à temps complet sur emplois permanents ;
- Pôle ingénierie assainissement : 1 titulaire à temps complet et 1 agent contractuel à temps complet ;
- Assistante de la direction : 1 agent détaché à temps complet ;
- SGEC : 3 titulaires à temps complet, 1 contractuel à temps complet sur emploi permanent ;
- Communication : 2 titulaires à temps complet, 0,5 contractuel à temps complet ;
- Direction générale : 4 titulaires à temps complet ;
- Directeur de cabinet : 1 contractuel à temps complet sur emploi non permanent ;
- Chargé de mission transition énergétique : 1 contractuel sur emploi permanent à temps partiel ;
- Chargé de mission habitat : 1 contractuel sur emploi permanent à temps complet ;
- Pôle entretien des locaux : 1 titulaire à temps complet ;
- Finances dont régie Ordures Ménagères : 5 titulaires à temps complet, 1 contractuel sur emploi permanent à temps complet, 1 contractuel sur emploi non permanent à temps complet ;
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 0,7 titulaire ;
- Instruction des autorisations d'occupation des sols : 4 titulaires à temps complet et 1 agent contractuel à temps complet ;
- Informatique : 2 titulaires à temps complet ;
- Marchés-Publics : 2 titulaires à temps complet ;
- Médiathèque Lunéville : 12 titulaires et 2 contractuels sur emplois non permanents ;
- Médiathèque Baccarat : 1 titulaire, 2 fonctionnaires stagiaires ;
- Chargé de mission auprès de la direction générale et équipement touristique, manifestations et animations : 2 titulaires à temps complet ;
- Rivières et milieux aquatiques : 1 contractuel sur emploi permanent ;
- Ressources Humaines : 2 titulaires dont un agent à temps non complet et 1 agent contractuel sur emploi permanent ;

- Développement économique : 1 fonctionnaire à temps complet et 1 contractuel à temps complet ;
- Chargé d'accueil touristique LEOMONT/visite du château : 1 titulaire à temps non complet ;
- Prévention et gestion des déchets : 1 fonctionnaire à temps non complet et 1 agent contractuel à temps complet pour la direction du service + 1 contractuel sur emploi non permanent pour l'assistance administrative de la direction du service + 1 contractuel à temps non complet (50 %) en charge du développement de la stratégie de la collectivité en matière de prévention et gestion des déchets, 2 fonctionnaires et 2 contractuels sur emplois permanents et 1 contractuel sur emploi non permanent pour les déchetteries + 1 fonctionnaire à temps complet + 1 agent contractuel sur emploi permanent et 1 agent sur emploi non permanent à temps complet pour l'accueil du service + 2 agents contractuels sur emploi permanent dont un agent à 0.5 ETP de son temps de travail et 1 contractuel sur emploi non permanent pour les ambassadeurs du tri.

Mise à disposition :

- 1 agent titulaire et 4 agents en contrat sont mis à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial du Pays du Lunévillois pour y effectuer des missions d'accueil touristiques sur Lunéville et Baccarat.

Rupture conventionnelle :

- 2 agents fonctionnaires auparavant détachés auprès de l'entreprise VEOLIA et qui ont vu leur détachement se rompre de manière anticipée ont bénéficié d'une rupture conventionnelle qui donne droit sous certaines conditions au versement de l'ARE par la collectivité.

Prestations de service :

L'association d'insertion INES intervient dans la collectivité pour effectuer l'entretien des médiathèques de Lunéville et de Baccarat ainsi que le bâtiment du service prévention et gestion des déchets.

Deux salariés de l'association d'insertion QUARTIERS SERVICES effectuent l'entretien du siège de la CCTLB et assurent également les remplacements de l'agent d'entretien du siège de la collectivité durant les congés ou absences maladie.

SENIORS EN VACANCES

Le programme de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) intitulé « Seniors en Vacances » permet le départ en séjours de personnes âgées de 60 ans et plus en situation de fragilité économique ou sociale en leur proposant des séjours tout compris (hors transport) à un tarif préférentiel et avec une aide financière sous condition (202 € par personne, selon éligibilité).

Pour 2024, la dotation de l'ANCV est de 24 240 €.

Afin de favoriser les administrés n'ayant encore jamais participé à ce type de séjour, il a été décidé :

- D'ouvrir un voyage en juin spécialement destiné aux primo-utilisateurs,
- D'établir une priorité d'accès au voyage de septembre en fonction du nombre de participations antérieures : plus le demandeur aura bénéficié du dispositif, moins il sera prioritaire pour ce séjour.

Ainsi, deux séjours en pension complètes ont été programmés au cours de l'année 2024 :

- Le premier s'est déroulé à Saint-Pierre-la-Mer (Aude) du 12 au 19 juin 2024, au village-vacances trois étoiles « Les Girelles », géré par l'Union Loisirs Vacances Familles (ULVF). Il a accueilli **51 participants**. Le coût total du séjour par personne s'est élevé à 717 €, transport inclus et hors aide de l'ANCV.
- Le second s'est déroulé à Gruissan (Aude) du 15 au 22 septembre 2024, au village-vacances trois étoiles géré par MILEADE. Il a accueilli **145 participants**. Le coût de ce séjour par personne était de 705 €, transport inclus et hors aide de l'ANCV.

Les participants sont issus de **30 communes** du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (soit 8 communes de plus que pour l'année 2023).

Les transports à destination et sur place ont été assurés en autocars grand confort par les compagnies de transport Launoy pour le séjour à Saint-Pierre-la-Mer, et Tourisme Néodomien pour le séjour à Gruissan.

En plus des activités en libre-service disponibles sur place, les animations ont été assurées par les personnels dédiés de chaque site et les visites touristiques par des guides professionnels.

Au programme de ces deux séjours :

- Visite de l'Abbaye de Fontfroide,
- Découverte de Narbonne et Carcassonne,
- Balade sur le canal du Midi,
- Découverte des salines de l'île Saint-Martin,
- Promenade à Sète...

Une rencontre de restitution s'est déroulée le 18 novembre 2024 à la salle des fêtes de Moncel-lès-Lunéville : 128 des 196 participants étaient présents.

Ils ont plébiscité ces escapades occitanes (« Très bon séjour [...] J'espère que l'année prochaine nous pourront profiter de ces séjours », « Ce séjour-là était vraiment au top », « J'ai passé une très bonne semaine, tout était parfait », « Magnifique séjour, 20/20 ») et sont déjà prêts à s'inscrire aux séjours programmés pour l'année 2025.

A l'issue de ce moment convivial, ceux qui le souhaitent se sont vu remettre une clé USB contenant de nombreux clichés de leur séjour.

Sur cette action, la collectivité ne fait ni perte ni bénéfice, le coût du séjour et du transport étant en totalité réparti entre la prise en charge de l'ANCV et la participation financière des inscrits. La collectivité n'est tenue que d'en gérer l'organisation.

SERVICE GÉNÉRAL DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

COMPOSITION DU SERVICE

- 2 agents espaces verts ;
- 1 agent ménage ;
- 1 agent en Congés Maladie Longue Durée ;
- Absence du responsable Service Général des Équipements Communautaires (SGEC) sur la période de juin à septembre 2024.

MISSIONS PRINCIPALES

Espaces verts

- Tonte, débroussaillage, désherbage, entretien des chemins et sentiers, tailles de haies et arbustes, ...
 - o Camping des Bosquets (4 500,00 m²) ;
 - o Centre communautaire de Lunéville (350,00 m²) ;
 - o Espace Chaubet (700,00 m²) ;
 - o Verger communautaire Jolivet (4 800,00 m²) ;
 - o Médiathèque de Baccarat (680,00 m²) ;
 - o Actipôle de Mondon (5 400,00 m²) ;
 - o Réserve incendie Actipôle de Mondon (300,00 m²) ;
 - o Réserve incendie ID Logistic (200,00 m²) ;
 - o Réserve incendie zone de Bertrichamps ;
 - o Chemin du Léomont (12 500,00 m²) ;
 - o Chemin des folies ;
 - o Piscine de Baccarat (800,00 m²) ;
 - o Aéroport de Croismare / Chanteheux ponctuellement suite GDV ;
 - o Liste non exhaustive.
- Nettoyage périphérique des bennes déchets verts sur les différentes communes en lieu et place de Véolia.

Entretien / maintenance bâtementaire

- Lancement du projet de remplacement des luminaires tubes par des luminaires en LED ;
- Lancement du projet de mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur ;
- Lancement du projet de mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment ;
- Lancement du projet de réfection de la couverture de la halle 1 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) ;
- Entretien et maintenance bâtementaire courante ;
- Maintenances et vérifications réglementaires (ascenseurs, portes automatiques, alarmes, chauffage, extincteurs, ...) ;
- Travaux électriques et petit entretien.

MISSIONS SECONDAIRES

Gestion du parc automobile

- Suivi de tous les contrôles techniques et antipollution des véhicules SGEC ;
- Entretien et nettoyage intérieur/extérieur des véhicules administratifs et SGEC ;
- Suivi de tous les travaux de réparation et maintenance des véhicules administratifs et SGEC.

Campagnes d'affichage

- Mise en place de chaque campagne mensuelle d'affichage sur l'ensemble des abris bus, RIS, Totems et grand format sur la totalité des 43 communes du territoire

Logistique

- Mise en place des salles et transport de mobilier pour les réunions des Maires, Bureaux et Conseils Communautaires ainsi que les conférences intercommunales ;
- Déménagement ou montage de meubles pour l'accueil des nouveaux arrivants au sein de la CCTLB ou autre ;
- Le SGEC est le support logistique de tous les autres services.

Ménage

- Gestion du ménage et des contrats d'entretien des médiathèques et de la CCTLB.

TOURISME

CAMPING DES BOSQUETS

Le camping des Bosquets, situé rue de la Ménagerie à Lunéville, en bordure du parc du château et de la Vezouze, est constitué de trois zones :

- L'aire dédiée aux camping-cars, pouvant accueillir jusqu'à 23 véhicules tout au long de l'année,
- L'espace réservé aux campeurs, caravanistes et cyclotouristes, équipé de 14 emplacements matérialisés,
- Les 4 mobil-homes d'une capacité maximale 6 places chacun.

Les deux dernières zones ont été accessibles du 20 avril au 5 octobre 2024.

Sur cette dernière période, comme chaque année, un personnel saisonnier était présent pour :

- Répondre aux demandes de l'ensemble des usagers,
- Les informer sur l'offre touristique locale,
- Assurer l'entretien des espaces communs et le bon état des matériels, en lien avec les services techniques de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB),
- Gérer la régie du site, principalement l'encaissement des soldes de réservation des mobil-homes,
- Co-gérer les animations mises en place en collaboration avec la médiathèque « L'Orangerie ».

Plusieurs animations gratuites et ouvertes à tous ont été proposées sur place, en collaboration avec la médiathèque L'Orangerie :

- Heure du Conte, les 19 juillet et 16 août 2024 – Lecture d'histoires musicales pour enfants,
- Découverte de jeux de société en famille, les 17 juillet, 31 juillet et 7 août 2024.

Depuis août 2023, la société CAMPING-CAR PARK (CCP), prestataire de la CCTLB, sous couvert d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, gère l'exploitation du camping des Bosquets, hors mobil-homes.

La contrepartie de cette gestion consiste au versement d'une part fixe, soit 3 000 €, et d'une part variable à la CCTLB qui correspond au chiffre d'affaires de l'année, diminuée de la commission de gestion commerciale conservée par Camping-Car Park.

Pour 2024, cette contrepartie s'élève à **28 229,71 €** (8 803,76 € en 2023).

Quelques chiffres

Camping-cars et camping	Camping des Bosquets		Moyenne Grand Est 2024	Moyenne réseau CCP 2024
	2024	2023		
Nombre de nuits	4 207	2 618	3 429	2 819
Taux de fréquentation	31,2 %	24 %	36,1 %	29 %
Durée moyenne de séjour	1,2 nuitée	1,2 nuitée	1,4 nuitée	1,3 nuitée
Part de clients étrangers	48 % (1/3 d'Allemands)	61 % (1/3 d'Allemands)	NC	NC

Mobil-homes	2024	2023
Recettes	7 584,16 €	10 021,62€
Nombre de nuits	125	131
Taux de fréquentation	16 %	15 %
Durée moyenne de séjour	4,6 nuitées	3,6 nuitées

En 2024, les usagers avancent les points suivants :

- Positifs :
 - o Proximité des attractions : les visiteurs apprécient la proximité immédiate du Château de Lunéville ;
 - o Propreté des lieux : l'aire est régulièrement décrite comme propre et bien entretenue.

- A améliorer :
 - o Proximité de la route : certains utilisateurs mentionnent le bruit dû à la proximité de la route, ce qui peut perturber la tranquillité du séjour ;
 - o Accès et visibilité : des commentaires suggèrent que l'entrée et la sortie de l'aire, en relation avec la piste cyclable et le rond-point, pourraient être améliorées pour une meilleure sécurité et visibilité ;
 - o Vétusté des mobil-homes.

ESPACE MUSEAL CHAUBET ET SITE DU LEOMONT

L'Espace muséal Chaubet et le site du Léomont, lieux en accès gratuit commémorant la bataille qui s'y est déroulée du 22 août au 12 septembre 1914, se situent sur le territoire de la commune de Vitrimont.

Ces deux espaces, ainsi que le chemin pédestre de 2 kilomètres les reliant, sont gérés conjointement par la CCTLB et le Souvenir Français, par l'entremise de son comité de Lunéville, dans le cadre d'une convention de gestion, renouvelée en février 2020 pour une durée de 6 ans.

Conformément aux clauses de cette convention, les frais de fonctionnement et d'investissement sont pris en charge annuellement à hauteur de 50% par chacune des parties.

En 2024, :

- Les dépenses de la CCTLB se sont élevées à **18 513,09 € (+ 14,46%** par rapport à 2023), répartis comme suit :
 - o Investissement : 0 €
 - o Fonctionnement : 6 676,52 €
 - o Frais de personnel : 11 836,57 € (mise à disposition d'un agent d'accueil les jours d'ouverture et interventions techniques)
- Les dépenses du Souvenir Français se sont élevées à **927 € (+ 5,7%** par rapport à 2023), répartis comme suit :
 - o Assurance du bâtiment : 400 €
 - o Taxe foncière : 527 €

Contractuellement, chaque partenaire devant prendre en charge 50% des coûts, le Souvenir Français **versera 8 793,05 € à la CCTLB**.

En 2024, l'Espace Chaubet était ouvert aux particuliers d'avril à novembre, selon le calendrier ci-dessous :

- d'avril à juin et de septembre à novembre, le vendredi et le week-end : de 14h à 18h ;
- en juillet et août, du mercredi au dimanche : de 14h à 18h ;

hors visites de groupes réservées via la Maison du Tourisme.

Trois expositions ont été présentées dans le cadre du cycle « Souvenir de courage » :

- "La Madelon tout au long du front", rétrospective sur la boisson dans les tranchées, « carburant de la guerre »,
- Sur le Maréchal Lyautey, à l'occasion du 90^e anniversaire de sa mort et de la rénovation de la plaque commémorative par l'Office National des Anciens Combattants – Victimes de Guerre (ONAC-VG), gestionnaire de la nécropole militaire de Friscati-Mouton Noir attenante,
- Mini-exposition pour le 80^e anniversaire de la Libération du Lunévillois.

1 518 visiteurs se sont rendus à l'Espace Chaubet, soit une **augmentation** globale de la fréquentation de **26,7%** par rapport à 2023.

MUSEE DES SOURCES D'HERCULE

Le Musée « Les sources d'Hercule » est situé à Deneuvre, place Jean-Marie Keyser, dans un bâtiment inauguré en 1996 et propriété de la CCTLB depuis 2017. Il est labellisé « Musée de France » et adhérent au dispositif transfrontalier « Museum Pass Musées ».

Il restitue fidèlement le plus important sanctuaire de sources dédié à Hercule qui se trouvait au cœur du village et qui fut découvert fortuitement en 1974. Une centaine de statues d'Hercule furent exhumées, ce qui en fait la plus importante concentration de l'Occident Romain.

En 2024, du fait de l'aggravation des infiltrations en toiture et de la chute consécutive de plusieurs éléments de plâtre, le Musée n'a ouvert qu'un mois, du 27 avril au 26 mai 2024 inclus.

Le saisonnier recruté en qualité d'agent d'accueil a vu ses missions réorientées vers l'inventaire des réserves, selon les normes en vigueur. Cette activité a occasionné des frais nécessaires (achat de bacs de rangement pour **1 873,98 €**).

Fréquentation et recettes en 2024

Du fait de la période d'ouverture très restreinte, seules 24 entrées à plein tarif ont été comptabilisées, soit une recette de **100,48 €**.

Aucune vente n'a été réalisée à la boutique du musée.

Travaux de réfection de la couverture

Ils ont été réalisés de fin septembre à mi-novembre 2024, pour un coût total de **106 800 € TTC**. Ils seront suivis par la réparation des faux-plafonds abimés au premier trimestre 2025.

Travaux de réhabilitation

Du fait des travaux de réfection de la couverture, les deux tranches prévues en 2024 (rénovation du hall d'entrée avec réfection des peintures et application de grands adhésifs visuels ; aménagement d'un espace pédagogique avec supports numériques) sont reportées.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2024, le service Plan Climat est composé d'un agent à mi-temps, en lien étroit avec l'ensemble des services de l'intercommunalité. Il s'appuie également sur un réseau de partenaires précieux (Chambre d'Agriculture, Direction Départementale des Territoires, région Grand Est, Agence de l'Eau, Lorr'up, associations locales, ...) et s'adresse à tous les publics : communes, habitants, entreprises, agriculteurs.

Face aux enjeux du changement climatique, la collectivité renforce son engagement à travers deux initiatives structurantes à l'échelle du territoire : l'élaboration d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT), piloté par le PETR du Pays du Lunévillois et pour lequel les 4 intercommunalités participent pleinement, et d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB). Complémentaires, ces deux dispositifs posent les bases d'une stratégie territoriale de transition écologique.

Le COT vise à déployer une feuille de route concrète pour une transition écologique et solidaire, fondée sur la coopération entre les quatre intercommunalités du PETR du Pays du Lunévillois. Le PCAET, démarche réglementaire, contribue aux objectifs nationaux et régionaux en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air. Il permet aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, habitants, entreprises, associations) autour d'un plan d'actions co-construit et fédérateur.

Le service porte ainsi des projets collaboratifs, transversaux et inclusifs, en impliquant une diversité d'acteurs et de secteurs. L'enjeu partagé : relever ensemble, avec détermination, les défis du dérèglement climatique.

POLITIQUE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

L'année 2024 a marqué une étape importante pour les quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du PETR, engagés ensemble dans une dynamique de transition écologique et énergétique. Chaque intercommunalité a mené un audit Climat-Air-Énergie (CAE) et un audit Économie Circulaire (ECI), afin d'identifier les leviers d'actions adaptés à son territoire. Ces diagnostics partagés visent à construire une stratégie commune à l'échelle du PETR, tout en permettant à chaque EPCI d'élaborer son propre plan d'actions. Ce travail constitue également une base solide pour l'élaboration du PCAET de la CCTLB.

Calendrier des étapes clefs 2024

Réalisation des audits : point de départ de la construction d'une stratégie commune

- Mars 2024 : Finalisation de l'état des lieux ECI avec la CCTLB (réunions les 26/03 et 29/03) → Lancement des audits ECI ;
- Mai-Juin 2024 : Finalisation de l'état des lieux CAE au travers de 5 demi-journées techniques avec les bureaux d'études → Lancement des audits CAE ;
- 15 février 2024 : Réunion de calage avec les auditeurs sur le volet ECI ;
- Avril-Mai 2024 : Restitution des audits auprès des intercommunalités ;
- 25 juin 2024 : Comité de pilotage intermédiaire → Présentation du compte rendu ECI et du programme des ateliers CAE ;
- Été 2024 : Finalisation des audits CAE par un bureau d'études missionné par l'ADEME.

Résultats des audits pour la CCTLB

L'ensemble des audits ECI et CAE des 4 EPCI ont été transmis via une plateforme ADEME de référence en matière d'identification et de suivi d'une politique de transition ambitieuse en octobre 2024. La CCTLB a pu, via ce travail, valoriser l'ensemble des actions d'ores et déjà menées depuis plusieurs années et ainsi définir son niveau initial à travers le référentiel de l'ADEME.

Résultat de l'audit CAE

Score total : 27,4% ;
Score programmé : 16% ;
Planification territoriale : 45,3% ;
Patrimoine de la collectivité : 6,4% ;
Approvisionnement énergie, eau, assainissement : 20,7% ;
Mobilité : 27,3% ;
Organisation interne : 27,1% ;
Coopération, communication : 27,5%.

Résultats de l'audit ECI

Score total : 18% ;
Score programmé 26% ;
Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire inscription dans le territoire : 10,6% ;
Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets : 15,6% ;
Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans le territoire : 9,4% ;
Outils financiers du changement de comportement : 47,1% ;
Coopération et engagement : 25,3% ;
Une progression de 12% du score initial sera attendu par l'ADEME pour bénéficier de l'enveloppe financière allouée au PETR depuis l'engagement des 4 EPCI dans la démarche.

A la suite des résultats : élaboration d'un plan d'action partagé

À la suite de l'audit Économie Circulaire (ECi), le PETR du Pays du Lunévillois, accompagné par le bureau Auxilia mandaté par l'ADEME, avait lancé une série d'ateliers pour construire un programme d'actions partagé. L'objectif était de mobiliser les acteurs internes, de favoriser une collaboration interservices et intercollectivités, de poser les bases d'un plan d'actions et de structurer une gouvernance adaptée. Une première journée d'ateliers s'était tenue au Salon des Halles de Lunéville, préparée lors de deux réunions techniques les 16 et 27 mai 2024. Elle avait rassemblé une vingtaine de participants représentant les EPCI, le PETR, l'office du tourisme et l'agence Lorr'up. Les échanges avaient permis de clarifier la gouvernance dans chaque territoire, d'identifier les projets existants et de cibler ceux à mutualiser à l'échelle du PETR.

Une réunion technique, tenue le 17 juin 2024, avait ensuite permis d'harmoniser l'élaboration des plans d'actions ECi et CAE. Il avait été convenu que, si le travail par EPCI restait pertinent pour cadrer les actions locales, une démarche à l'échelle PETR était plus efficace pour porter des projets structurants. Cinq grandes thématiques avaient été définies pour guider les futurs ateliers : mobilité, développement économique, consommation et production d'énergie, biodiversité et environnement, ainsi qu'approvisionnement en énergie, eau et assainissement.

Le 25 juin 2024, un comité de pilotage avait validé les principes de gouvernance retenus, restitué les audits et lancé officiellement la dynamique des ateliers CAE. Trois demi-journées d'ateliers avaient été programmées : le 17 juin 2024 pour la coordination générale, le 20 juin 2024 sur le développement économique avec Lorr'up et Lorraine Énergie Renouvelable, et le 3 juillet 2024 sur l'environnement et la biodiversité, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau.

Ce travail collectif constituait également un socle essentiel pour la CCTLB qui était engagée parallèlement dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Mise en route des premières actions structurantes mutualisées

Etude d'opportunité sur la ressource bois et paille

Depuis avril 2024, une équipe projet est constituée pour initier une étude d'opportunité de développement d'une filière bois et paille autour des matériaux biosourcés et du bois énergie. Cette

Celle-ci s'est tenue sur le territoire du Bassin de Pompey qui, sur la base de déconstruction de 2 bâtiments intercommunaux, a choisi de mettre en place un projet de matériauthèque éphémère. Accompagné par les structures Remise et Renouveau, une présentation du projet et des deux structures ont été proposés aux élus et agents du Territoire Lunévillois. S'en est suivi un temps d'échange et questions sur le montage d'un tel projet ainsi qu'une visite de la matériauthèque.



Locaux de la matériauthèque du Bassin de Pompey.

Plan Herbe

Le Plan Herbe est un projet qui doit permettre de préserver la ressource en eau par la mise en place d'une stratégie en faveur de l'élevage et des prairies, dans notre situation sur les bassins de la Moselle et de la Meurthe. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse propose aux PETR du Lunévillois, Pays Terres de Lorraine, Département 54 et Métropole du Grand Nancy de porter à l'échelle de ces bassins un Plan Herbe dans une vision de solidarité urbain-rural.

Après plusieurs années d'échanges, les 3 territoires Pays-PETR et Métropole envisagent un portage de ce plan. Le Plan Herbe doit permettre de mobiliser des financements sur l'ensemble des besoins de soutien de l'élevage à l'herbe et des prairies du territoire (filiales, MAE, PSE, animation, ...).

Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau propose le financement de ½ EPT sur chaque territoire Pays et PETR des bassins afin d'élaborer et animer un Plan Herbe. Le PETR du Lunévillois propose donc, le 12 décembre 2024, une première réunion technique pour porter au même niveau de connaissance techniciens, élus et partenaires sur le Plan Herbe, les leviers existants en lien avec la profession agricole ainsi que le retour d'expérience du Pays Terres de Lorraine qui a identifié quelques pistes d'actions possibles.

12 décembre 2024 : une réunion de présentation du contexte Plan herbe, actions de territoire existantes et partage d'expérience (Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture 54 et Terres de Lorraine). Présence des élus et techniciens de chaque EPCI.



Réunion à l'échelle du PETR du Lunévillois avec la présence de l'Agence de l'Eau, de la Chambre d'Agriculture 54 et du Pays Terres de Lorraine.

Calendrier 2025 :

- Janvier 2025 : Constitution d'un groupe de travail technique pour la définition du cadrage du futur Plan Herbe ;
- Mai 2025 : Organisation d'un réunion politique pour définir l'implication de chaque partie prenante, dont la Métropole du Grand Nancy ;
- Juin 2025 : Signature de la convention et lancement d'un diagnostic d'état des lieux.

POLITIQUE CLIMAT AIR ENERGIE

Rappel : un Plan Climat Air Energie Territorial ?

La CCTLB élabore actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce projet de territoire doit permettre à la collectivité de réaffirmer et décliner au niveau local les objectifs fixés par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte :

- Réduire les émissions de GES de 40% par rapport à 1990 ;
- Réduire de 20% la consommation d'énergie finale par rapport à 2012 ;
- Porter à 32% la part d'énergies renouvelables utilisées dans la consommation d'énergie.

Où en sommes-nous dans l'élaboration du PCAET ?

En 2024, la CCTLB a poursuivi son engagement en matière de transition énergétique et de développement durable, en s'appuyant sur l'élaboration du Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Cette démarche a permis à la collectivité de confirmer et compléter ses axes de travail en lien étroit avec le PETR du Lunévillois, porteur du COT, tout en veillant à la complémentarité avec des services et démarches tels que la mobilité, la plateforme de rénovation énergétique et le programme Territoire d'Industrie.

Parallèlement, l'année a été marquée par la confirmation des axes stratégiques du PCAET et l'amorce de la stratégie globale en matière d'énergie (consommation et production) et de réduction des émissions de GES, notamment au travers de la mise à jour des données climat, air et énergie en collaboration avec Atmo Grand Est.

Mise à jour des données climat, air et énergie : constats et dynamiques enclenchées

L'été 2024 a été consacré à l'affirmation des axes du PCAET et à l'actualisation des données climat-air-énergie. Cette révision a permis de conforter certaines pistes stratégiques tout en identifiant de nouvelles, à la lumière des évolutions enregistrées entre le diagnostic de 2022 et les données 2024. Elle a également confirmé la pertinence des grands axes stratégiques de la collectivité, en vue d'un lancement opérationnel du PCAET fin 2024 ou début 2025.

La dégradation plus marquée des sols observée en 2024 a renforcé l'importance du travail sur la préservation des ressources naturelles. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un programme d'actions spécifiques autour de l'agriculture, soutenu par l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture 54, et la mise en place d'un Plan Herbe à l'échelle interterritoriale, visant à soutenir l'élevage à l'herbe et à préserver les prairies.

En matière de qualité de l'air, les objectifs nationaux sont globalement atteignables, sauf pour les particules fines, principalement émises par le secteur résidentiel et les transports. Le PCAET prévoit donc un renforcement des efforts dans ces domaines, notamment par la rénovation énergétique, la transition industrielle soutenue par *Territoire d'Industrie*, et un travail spécifique avec le secteur agricole.

Sur le plan énergétique, le territoire se fixe des ambitions claires pour 2030 et 2050, notamment via la montée en puissance des projets d'énergies renouvelables. Des projets concrets sont déjà engagés (photovoltaïque en autoconsommation, SEM EnR, parc au sol à Chanteheux-Croismare). L'accent est mis sur le respect de l'environnement, l'acceptabilité citoyenne et la compatibilité avec les activités agricoles.

Axes stratégiques maintenus

La collectivité réaffirme ainsi ses six grands axes de travail :

- Engagement et collaboration : vers une collectivité exemplaire,
- Préservation et valorisation des ressources naturelles, agricoles et forestières,
- Réduction des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables,
- Soutien aux modes de transport alternatifs au transport routier,
- Promotion d'un développement économique durable et local,
- Encouragement à la consommation responsable.

L'automne 2024 a été consacré à l'élaboration du plan d'actions, structuré autour de 42 actions réparties selon les six grands axes stratégiques.

Définition d'une stratégie quantitative et scénarisée

En 2025, l'enjeu sera de consolider ces actions dans une stratégie territoriale chiffrée, cohérente avec les ambitions climatiques nationales et régionales, mais surtout adaptée aux réalités locales.

Cette trajectoire s'articulera autour de cinq enjeux clés :

- Réduction des consommations d'énergie,
- Production d'énergie renouvelable,
- Maintien ou amélioration de la qualité de l'air,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Augmentation de la séquestration carbone.

Afin de construire cette stratégie, une approche scénarisée a été retenue. Elle permet de projeter l'évolution du territoire selon différents niveaux d'ambition, en croisant les dynamiques existantes, les obligations réglementaires et les marges de manœuvre locales. Trois scénarios prospectifs ont ainsi été définis pour éclairer les choix à opérer à l'échelle du PCAET.

Scénario tendanciel

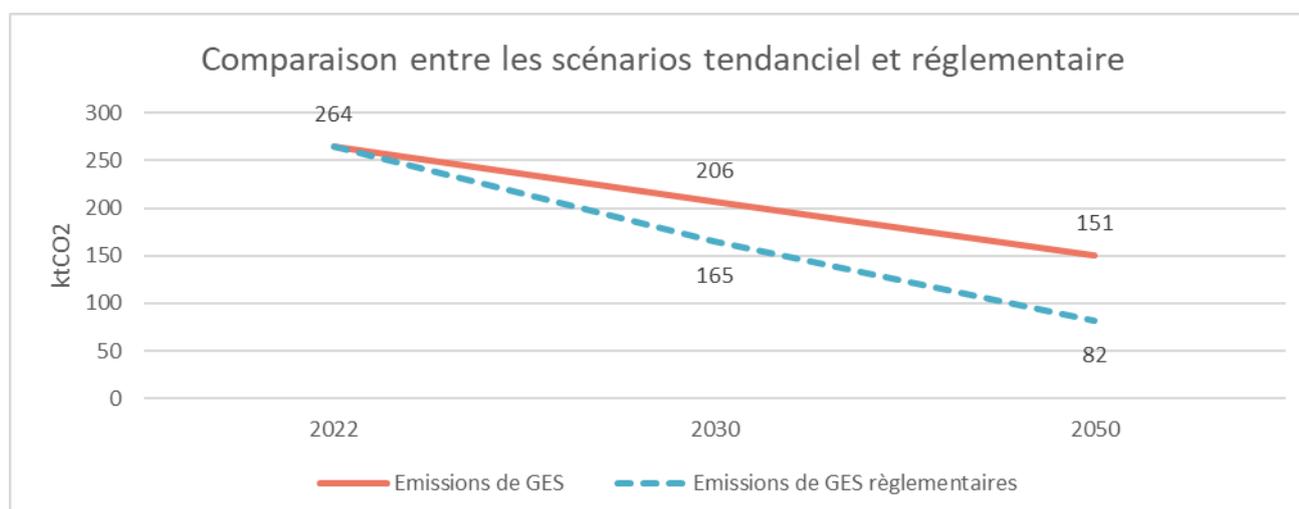
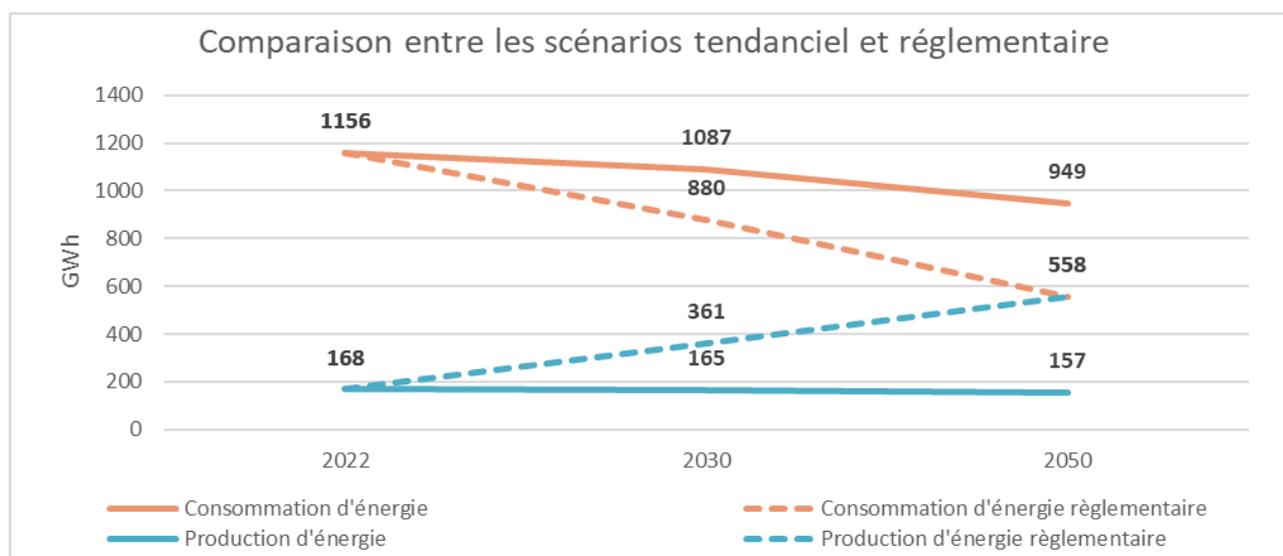
Ce scénario repose sur une projection des dynamiques actuelles du territoire, sans inflexion majeure des politiques publiques ni actions supplémentaires par rapport à la situation existante. Il s'agit d'un prolongement des tendances observées entre les années de référence et les dernières données disponibles, issues notamment du Centre d'Accompagnement pour la Transition Énergétique (CAE). Cette trajectoire tendancielle, utilisée dans la phase de diagnostic, est calculée à partir des évolutions observées sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la production d'énergie renouvelable. Elle est ensuite rapportée à un taux annuel moyen d'évolution, permettant de projeter la situation future si aucune politique nouvelle n'était engagée. Ce scénario constitue un point de comparaison de référence.

Scénario réglementaire – Alignement sur le SRADDET Grand Est

Ce scénario vise l'alignement avec les objectifs fixés à l'échelle régionale et nationale, notamment ceux définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est.

Le SRADDET fixe des objectifs chiffrés ambitieux en matière de réduction des émissions de GES, de maîtrise de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, en cohérence avec les engagements climatiques nationaux (Stratégie Nationale Bas-Carbone) et européens.

Ce scénario transpose ces objectifs régionaux au périmètre du territoire en les adaptant proportionnellement, et permet ainsi d'évaluer la compatibilité des trajectoires locales avec les exigences réglementaires.



Scénario adapté – Une trajectoire réaliste et territorialisée

Ce scénario intermédiaire se veut à la fois ambitieux et réaliste. Il s'appuie sur les deux scénarios précédents : en intégrant d'une part les tendances observées, et d'autre part les exigences réglementaires mais en les modulant en fonction des marges d'action réelles de la collectivité.

Il sera construit à partir des compétences propres à la collectivité, de sa capacité à mobiliser les acteurs du territoire (habitants, entreprises, agriculteurs, associations, partenaires institutionnels...) et de ses moyens techniques et financiers. Ce scénario tiendra également compte des actions déjà engagées et identifiera les leviers prioritaires à activer pour maximiser l'impact local des politiques climat-air-énergie.

Cette stratégie, dont la rédaction complète est prévue au premier trimestre 2025, s'inscrit dans le moyen et long terme, en tenant compte de la capacité du territoire à conduire le changement, à structurer une gouvernance partagée et à accompagner les transitions nécessaires dans les domaines clés : mobilité, énergie, urbanisme, agriculture, économie circulaire, ...

L'approche par scénarios permet de croiser vision prospective et réalisme opérationnel. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour construire une stratégie territoriale cohérente, ambitieuse mais pragmatique, reposant sur une compréhension fine des potentialités et contraintes locales

Un PCAET approuvé en 2025 ?

La collectivité profitera de l'année 2025 pour rédiger l'ensemble de ses fiches actions, soit une quarantaine d'actions identifiées depuis le lancement de l'élaboration du PCAET. Certaines d'entre elles sont déjà en cours de mise en œuvre dès la fin de l'année 2024. C'est notamment le cas du lancement d'un marché public pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser une étude d'impact dans le cadre d'un projet de panneaux photovoltaïques au sol, de la mise en place d'une aide à l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de projets d'autoconsommation avec stockage de l'énergie, ou encore de la préparation d'un marché d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie destinés à être revendus aux habitants.

La procédure d'adoption du PCAET devra intégrer une évaluation environnementale de chaque fiche action retenue, ainsi que la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale (MRAe) et la consultation des partenaires publics associés, tels que la Direction Départementale des Territoires, la Région Grand Est ou encore le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (54).

Enfin, l'ensemble des documents constituant le PCAET sera mis à disposition du public pour une consultation d'une durée minimale d'un mois. À l'issue de cette phase réglementaire, la collectivité pourra approuver formellement son PCAET, pour une durée de six ans.

Rendez-vous donc à l'hiver 2025 pour la finalisation de l'élaboration du PCAET !

Esquisse d'un plan d'action spécifique sur le volet agricole

Dans le cadre du PCAET, la collectivité mènera des actions spécifiques en lien avec le monde agricole. Depuis deux ans, un travail partenarial est engagé avec la Chambre d'Agriculture pour adapter les pratiques agricoles au changement climatique, préserver la ressource en eau et accompagner la transition énergétique. Cette collaboration a notamment permis de poser les bases d'un Plan Herbe intégrant des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et d'identifier des leviers d'action adaptés au territoire. Ce travail a aussi mis en lumière un enjeu fort : limiter la perte de séquestration carbone dans les sols et, au-delà, renforcer la capacité du territoire à stocker les émissions de gaz à effet de serre.



Action n°1 – Résilience énergétique des exploitations

Cette action vise à accompagner les agriculteurs dans le développement de projets photovoltaïques via des formations, des études de rentabilité et des partenariats avec la Chambre d'agriculture et ENEDIS. Elle prévoit également d'étudier la faisabilité d'une filière de collecte de déchets amiantés, préalable souvent indispensable à l'installation solaire. Enfin, des diagnostics énergétiques permettront d'identifier les leviers d'économies et de production d'énergie sur les exploitations.

Action n°2 – Adapter les exploitations agricoles au changement climatique

Cette action vise à accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques face aux effets du dérèglement climatique. Cela inclut la formation au bas carbone, la réalisation de diagnostics (CAP'2ER), et l'émergence de plans d'action personnalisés pour réduire les émissions de GES et valoriser les crédits carbone. Elle intègre également la diversification des cultures : implantation de prairies temporaires, légumineuses, cultures à bas niveau d'impact, couverts végétaux ou dérobées, pour améliorer la résilience des sols et sécuriser la production. Enfin, la plantation de haies est encouragée pour renforcer la trame verte, stocker du carbone, et améliorer l'autonomie fourragère.

Action n°3 – Mieux gérer la ressource en eau

Cette action propose de soutenir l'installation d'équipements de récupération d'eau de pluie (cuves, citernes, mares) pour faire face aux périodes de sécheresse, via un recensement des besoins et un éventuel groupement de commandes. Une sensibilisation à la qualité de l'eau et à son usage sera menée en parallèle. Elle comprend aussi l'accompagnement des agriculteurs vers des cultures moins gourmandes en eau, dans une logique de sobriété et d'adaptation au climat. Des financements régionaux et de l'Agence de l'eau pourront être mobilisés pour appuyer ces actions.

Action n°4 – Soutenir le maraîchage et les légumes de plein champ locaux

Cette action prévoit la création d'un groupe de travail avec les maraîchers pour identifier leurs besoins face au changement climatique et recenser les bonnes pratiques, comme l'irrigation économe ou la culture en couche chaude. Un projet d'étude d'opportunité est engagé pour relancer une filière maraîchère locale à l'échelle du Pays du Lunévillois, en lien avec l'histoire agricole du territoire. L'étude visera à évaluer la faisabilité technique et économique d'une structuration locale, en s'appuyant sur les acteurs existants comme Planète Légumes ou la CDA54.

LE PIED A L'ETRIER AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES ACTIONS PCAET !

La collectivité est d'ores et déjà dans l'action à travers des projets multi partenariaux (Multipôle, PETR, ADEME, ...) et la mise en œuvre d'actions intercommunales portées par le service Plan Climat.

La collectivité inscrite dans les projets d'énergie renouvelable partagés

Un Schéma Directeur des Energies Renouvelables pour les territoires de la Multipôle

La collectivité participe à l'élaboration du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDEnR) du Sud Meurthe-et-Moselle, coordonné par la Multipôle. Cette démarche vise à contribuer aux objectifs régionaux de neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle permet de cartographier les potentiels locaux, définir un mix énergétique adapté et organiser les coopérations pour faire émerger des projets durables. La collectivité s'y engage activement à travers sa participation aux instances et ateliers de travail. A ce stade, la CCTLB a d'ores et déjà transmis ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable par filière en visant :

- **En 2030 : 325 GWh** produits (capacité annuelle) ;
- **En 2050 : 660 GWh** produits (capacité annuelle).

Constitution d'une charte de développement des EnR

Dans le cadre du Schéma Directeur des EnR&R du Sud Meurthe-et-Moselle (2023–2025), une charte est en cours d'élaboration pour structurer le développement des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle des 13 intercommunalités du territoire.

Cette charte poursuit deux objectifs principaux :

1. **Énoncer des principes qualitatifs** communs à toutes les filières EnR&R (respect du paysage, de la biodiversité, de l'autonomie alimentaire, ...) pour garantir un développement cohérent et durable, en évitant les approches opportunistes à court terme.
2. **Fixer des objectifs chiffrés de production** par filière pour 2030, 2040 et 2050 (3 550 GWh en 2030, 5 850 GWh en 2050), en s'appuyant sur une mobilisation concertée des gisements, intégrant les enjeux environnementaux, patrimoniaux et territoriaux.

La charte engage ses signataires à accompagner la trajectoire énergétique 2050 via des actions en matière de sobriété, efficacité énergétique et de développement de projets EnR&R responsables.

Elle sera révisée tous les 3 ans et pourra être ajustée en cas d'évolution majeure du contexte énergétique.

Soutenir le développement de la production énergétique photovoltaïque

En 2024, la collectivité a mis en place un dispositif d'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques, ciblant l'autoconsommation avec ou sans stockage de l'énergie. Ce soutien s'adresse aux habitants du territoire et peut atteindre jusqu'à 1 000 € pour les projets d'une puissance minimale de **3 kWc**, dès lors que l'énergie produite est destinée à l'autoconsommation (totale ou partielle, sans revente du surplus, par stockage de l'énergie par exemple). Les travaux de renforcement de toiture, lorsqu'ils sont nécessaires à l'accueil des panneaux, sont également éligibles à l'aide.

Une enveloppe annuelle de **100 000 €** est dédiée à ce dispositif, dans le cadre du soutien à la production d'énergies renouvelables. Depuis son lancement, **20 foyers** ont pu en bénéficier, représentant 265 000 € d'investissement global, dont **207 000 € réalisés par des entreprises locales**. La puissance moyenne installée est de **6 kWc par foyer**.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET, en facilitant l'accès à l'autoproduction d'énergie renouvelable pour les habitants et en soutenant l'économie locale. En 2025, la collectivité tentera de remanier son règlement d'attribution afin de maximiser le nombre de foyers accompagnés ou d'augmenter le montant de la subvention allouée. Ce travail devrait début à l'été 2025 pour une mise en œuvre à l'automne 2025.

Projet de parc photovoltaïque – Aéroport de Chanteheux-Croismare

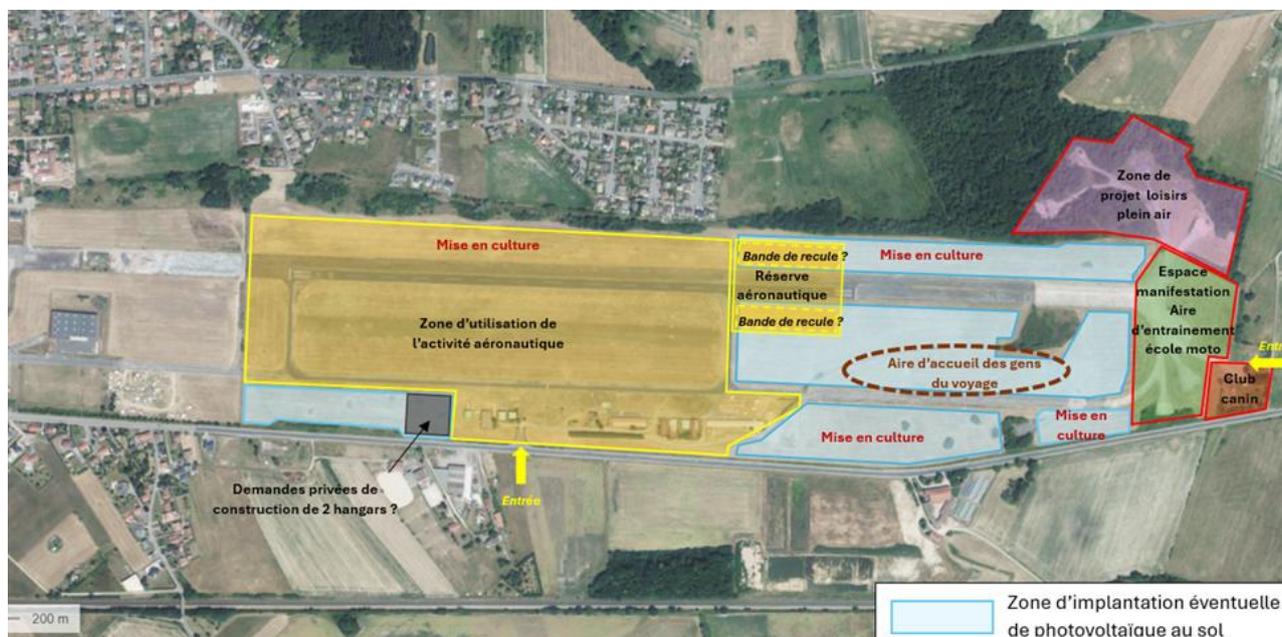
Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et de soutien au développement économique local, la CCTLB porte un projet d'envergure visant à implanter un parc photovoltaïque au sol sur le site de l'aéroport de Chanteheux-Croismare. Ce site, en cours de transfert de propriété à l'intercommunalité, représente un potentiel foncier de 63,5 hectares, répartis sur les communes de Chanteheux et Croismare.

Ce projet s'inscrit dans une double logique :

- **Produire localement une énergie renouvelable**, en réponse aux enjeux climatiques et aux objectifs de couverture des consommations énergétiques du territoire ;
- **Soutenir l'économie locale** en proposant une solution d'approvisionnement énergétique durable et compétitive pour les entreprises et commerces de proximité.

Deux volets de production sont envisagés :

1. **Autoconsommation collective**, avec une puissance installée pouvant atteindre 2,7 Mwc sur 1,2 hectare, destinée à alimenter notamment les commerces, entreprises locales et services (y compris les bornes de recharge du service d'autopartage électrique).
2. **Revente sur le réseau**, à travers trois zones distinctes pour une puissance installée totale de 16 Mwc sur 8,4 hectares. Ce second volet impliquera des partenaires publics et privés, notamment via la SEM Nancy Sud Lorraine Énergies et des mécanismes de participation citoyenne.



Esquisse de projet

Un marché a été lancé fin 2024 pour recruter un bureau d'études chargé de réaliser l'étude d'impact environnemental. Obligatoire pour le dépôt du permis de construire, cette étude s'étalera sur un an et portera sur les effets du projet sur la faune, la flore, les habitats naturels et le paysage. Ses résultats conditionneront le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à identifier un porteur de projet. Étape réglementaire incontournable, l'étude d'impact servira de socle technique pour sécuriser les démarches administratives et faciliter la mise en œuvre du parc photovoltaïque.

Elle inclura une enquête publique, apportera des éléments d'analyse aux services de l'État et assurera une information transparente du public, garantissant l'intégration des enjeux environnementaux dès la phase de conception.

Lancement marché récupérateur EP

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et dans une démarche visant à encourager les pratiques durables pour la préservation et l'économie de la ressource en eau potable, la collectivité a décidé de mettre en place une opération de récupération d'eau de pluie. En 2024, elle organise l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aériens, destinés à être revendus à bas coût aux habitants et aux communes du territoire.

Equipements qui seront proposés en 2025

1000 litres



Dimensions du récupérateur 1000 L – gris foncé

Cuve cubique :

Dimensions : 100 x 105 cm

Hauteur : 120 cm

Poids : 30 kg

Accessoires fournis logés dans la cuve (Couvercle, robinet, et collecteur de gouttière)

500 litres



Dimensions du récupérateur 500 L – vert foncé

Cuve cylindrique :

Diamètre : 94 cm, Haut. : 98 cm

Poids : 9,2 kg

Réhausseur de cuve :

Long. : 75 cm, Larg. : 60 cm, Haut. : 30 cm,

Poids : 4 kg

Accessoires fournis logés dans la cuve (Couvercle, robinet, et collecteur de gouttière)

Afin de préparer au mieux cette opération, une communication a été mise en place par les services Communication et Plan Climat. En décembre 2024, un partenariat a été établi avec l'ESAT Epsilon de Chanteheux, qui aura pour mission de procéder à la remise des cuves aux habitants. Les outils financiers et de suivi nécessaires à la gestion de cette opération ont été mis en place pour une mise en œuvre opérationnelle en mars 2025, en prévision de la période de jardinage et de plantations qui commencera en avril 2025.

Lors de la remise des cuves, un guide sur l'utilisation de l'eau de pluie sera distribué afin de sensibiliser les habitants à l'importance de gérer les eaux pluviales à la parcelle plutôt que de les rejeter dans le réseau. Ce travail a été conçu en collaboration avec les services Communication, Assainissement, GEMAPI et Plan Climat, dans le but de répondre aux enjeux environnementaux du PCAET et d'accompagner la population vers une gestion plus durable de la ressource en eau.

TRANSPORTS

OPERATION CULTURE BUS

L'opération Culture Bus est un dispositif de transport collectif à la demande, initié en 2009 et spécifique à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Ces objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'isolement ;
- Favoriser l'accès à la culture et aux animations ;
- Limiter les transports individuels dans le cadre d'une démarche de développement durable ;
- Faire vivre les équipements communautaires et le territoire intercommunal de la CCTLB.

Le principe

Chaque commune de la CCTLB se voit attribuer une dotation annuelle de transport collectif (de 800 à 4 400 €, selon la population de la commune).

Ses fonds sont destinés aux établissements scolaires, associations et clubs sportifs de chaque commune qui, pour en bénéficier, doivent adresser une demande circonstanciée à leur mairie, qui la retransmet à la CCTLB.

Si les conditions sont réunies, à savoir crédits suffisants, projet justifié et délais respectés (demande formulée entre 5 et 7 jours avant la date de transport souhaitée), la CCTLB contacte le prestataire de transport (société TRANSDEV jusqu'à fin décembre 2026) et confirme la réservation du transport au demandeur.

Pour l'année 2024 :

- Nombre total de bénéficiaires : **7 383 personnes** de 57 structures (écoles, clubs sportifs, associations, accueils collectifs de mineurs) ;
- Nombre total de kilomètres parcourus : **8 011 kms** sur et hors territoire de la CCTLB ;
- Coût total pour la CCTLB : **27 471,78 €**, soit une augmentation de 3,03% par rapport à 2023.

URBANISME OPÉRATIONNEL

Le service d'Urbanisme opérationnel assure le pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Il veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur, et répond aux demandes relatives aux questions d'urbanisme et d'aménagement formulées par la collectivité. Il intervient également, en lien étroit avec le service Développement économique, sur les dossiers relatifs aux transactions foncières.

En 2024, ce service est animé par un unique agent, qui assume également la responsabilité du pôle Aménagement du Territoire, Développement Économique et Environnemental. À ce titre, il assure la coordination et l'appui stratégique de l'ensemble des missions relevant de ce pôle.

LA PLANIFICATION

1. Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à Thiaville-sur-Meurthe (Parc d'activités de Grandrupt)

Ce projet d'énergie renouvelable, localisé sur la commune de Thiaville-sur-Meurthe, dans le périmètre du parc d'activités de Grandrupt, poursuit son développement. Une enquête publique s'est déroulée du 24 avril au 26 mai 2023, permettant d'informer le public et de recueillir ses observations. À la suite de cette consultation, le permis de construire a été accordé le 26 juillet 2023. En 2024, le projet est entré dans une phase de structuration juridique, préalable nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du chantier.

2. Déclaration de projet relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Chenevières et Saint-Clément

Dans le cadre de la transition énergétique portée par le territoire, le Conseil Communautaire a approuvé, en date du 9 avril 2024, la déclaration de projet impliquant une mise en compatibilité du PLUi-H. Cette décision fait suite à une enquête publique organisée du 24 janvier au 24 février 2024. Le permis de construire a été délivré le 10 juillet 2024. Avant le lancement des travaux, des prospections archéologiques doivent être menées, conformément à la réglementation en vigueur, afin de préserver le patrimoine historique et culturel des sites concernés.

3. Déclaration de projet en vue de l'implantation d'un centre logistique à Moncel-lès-Lunéville

Le Conseil Communautaire a engagé, par délibération du 26 janvier 2023, une procédure de déclaration de projet visant à adapter le zonage du PLUi-H pour permettre l'installation d'un centre logistique. Ce projet s'inscrit dans la volonté de structurer un pôle logistique autour du site de Mondon, renforçant ainsi sa spécialisation économique. La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a missionné un bureau d'études afin d'élaborer une notice explicative du projet, présentée en deux versions successives.

Toutefois, un changement de porteur de projet est intervenu au premier semestre 2024, entraînant la présentation d'un nouveau plan de bâtiment en sous-préfecture le 8 octobre 2024. La version antérieure avait fait l'objet d'une étude de compensation des zones humides, finalisée au printemps 2024. Cette étude doit désormais être révisée pour tenir compte des nouveaux éléments. La mise à jour de ce volet est en cours à la fin de l'année 2024.

4. Déclaration de projet pour une centrale photovoltaïque flottante à Fraimbois et Moncel-lès-Lunéville

Le 22 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de déclaration de projet pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque flottante d'une puissance estimée entre 8 et 12 MWc. Ce projet novateur témoigne de l'ambition forte de la CCTLB en matière de développement des énergies renouvelables. En 2024, les échanges avec le porteur de projet se sont poursuivis, dans un esprit de co-construction. La Direction Départementale des

Territoires (DDT) a requis, en novembre 2024, des compléments à l'étude d'impact initiale. Le porteur de projet s'est engagé à remettre l'ensemble des éléments attendus d'ici la fin du premier semestre 2025.

5. Engagement d'une modification simplifiée du PLUi-H

Une délibération de principe, adoptée le 26 octobre 2023, a acté l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLUi-H. Cette démarche répond à deux objectifs prioritaires :

- Permettre le changement d'affectation d'un ancien bâtiment agricole, aujourd'hui désaffecté, mais présentant une valeur patrimoniale reconnue (une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques est en cours). L'ouverture au public de ce bâtiment permettrait d'assurer sa conservation pérenne par une nouvelle vocation d'usage ;
- Conformer le règlement à une prescription du Tribunal Administratif concernant le site « Trailor », en intégrant une interdiction de commerces de moins de 300 m², conformément à la décision de justice.

En 2024, de nouvelles demandes ont conduit à élargir le champ de cette modification pour corriger d'autres dispositions du règlement identifiées comme problématiques. À cet effet, une concertation publique s'est tenue du 8 octobre au 8 novembre 2024. Aucun avis défavorable n'a été formulé au cours de cette phase d'échange.

L'approbation définitive de la modification simplifiée est prévue lors du Conseil Communautaire du 30 janvier 2025.

6. Révision du PLUi-H

La révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été officiellement engagée par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2023.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'arrêt du projet à l'horizon fin 2025, pour une approbation définitive envisagée à la mi-2026.

Cette initiative répond à plusieurs enjeux stratégiques :

- L'adaptation du document aux évolutions réglementaires récentes, en particulier à la loi « Climat et Résilience », qui introduit de nouvelles exigences en matière d'aménagement durable ;
- L'anticipation de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud 54 en cours de révision ;
- La réévaluation des objectifs démographiques à partir de données actualisées ;
- La refonte de la stratégie de développement économique à l'échelle intercommunale ;
- La préservation et l'amélioration du cadre de vie ;
- Le renforcement de l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans le document d'urbanisme.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), quatre ateliers thématiques ont été organisés en 2024 avec les élus communautaires :

- Le 19 février 2024 : Habitat et dynamique démographique ;
- Le 26 mars 2024 : Qualité du cadre de vie ;
- Le 14 mai 2024 : Développement économique du territoire ;
- Le 28 juin 2024 : Armature territoriale (équipements et services) et première synthèse des orientations politiques.

Un cinquième atelier est programmé pour le 27 janvier 2025 et portera sur les thématiques Environnement, Ressources et Biodiversité. À l'issue de cet atelier, un débat sur le contenu du PADD sera organisé en Conseil Communautaire. Parallèlement, l'élaboration du règlement du PLUi-H débutera au cours du premier semestre 2025.

Concernant la thématique agricole, la Chambre d'Agriculture a conduit, au premier trimestre 2024, une série de huit permanences à destination des exploitants agricoles du territoire. Ces rencontres visaient à recueillir leurs attentes, faire émerger leurs préoccupations et leur présenter les enjeux de

la révision dans le cadre d'une enquête spécifique. Ce travail a permis un fort taux de participation, avec 91 % des agriculteurs ayant renseigné le questionnaire. Sur cette base, un diagnostic agricole accompagné de préconisations pour le futur PADD a été finalisé à la fin du premier semestre 2024. En parallèle, le bureau d'études Biotope, sélectionné pour assurer l'actualisation de l'évaluation environnementale stratégique du PLUi-H, a engagé ses travaux à l'automne 2024.

Enfin, une série de réunions territorialisées avec les élus municipaux a permis d'identifier les enjeux propres à chaque commune et de les articuler avec ceux du PLUi-H, notamment en matière de sobriété foncière :

- Par secteurs géographiques : le 18 novembre 2024 à Moncel-lès-Lunéville, le 4 décembre 2024 à Azerailles, et le 12 décembre 2024 à Saint-Clément ;
- Et spécifiquement : le 12 novembre 2024 avec la commune de Baccarat, et le 27 novembre 2024 avec Lunéville.
- Au total, 67 élus représentant 35 Communes ont pris part à ces échanges, témoignant de l'implication collective dans ce travail de fond.

7. Procédure d'évolution du SPR de Lunéville

La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (dite loi LCAP), promulguée en 2016, a profondément modifié le cadre de gouvernance du patrimoine architectural et urbain. Elle a notamment renforcé le rôle des commissions locales dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), en rendant leur création obligatoire pour chaque périmètre classé. Ces commissions ont pour mission d'éclairer les décisions relatives à la gestion, à la protection et à l'évolution de ces sites, en veillant à la cohérence entre les impératifs de conservation du patrimoine et les dynamiques de développement local.

Dans ce cadre, et après l'avis favorable émis par Monsieur le Préfet concernant les membres pressentis, le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 30 mars 2023, la composition de la commission locale pour le SPR concerné. Cette instance collégiale réunit des élus, des représentants de l'État, des experts qualifiés ainsi que des personnes ressources issues du territoire. Le document constitutif du SPR, élaboré en 2014, nécessite aujourd'hui une actualisation en profondeur afin de mieux répondre aux enjeux contemporains, en particulier ceux liés à la transition écologique, à la résilience des formes urbaines et à la valorisation du patrimoine dans une perspective de durabilité.

Consciente de cette nécessité, la commission locale s'est réunie une première fois le 19 avril 2023 pour installer ses travaux. Une visite de terrain s'est tenue le 5 juin suivant, afin d'établir un diagnostic in situ et de nourrir la réflexion collective par une appréhension concrète des spécificités patrimoniales du site. Une nouvelle réunion a été organisée le 16 février 2024 pour faire un point d'étape sur l'avancement du processus, clarifier les attendus de la procédure et affiner les orientations méthodologiques.

L'une des prochaines étapes majeures consiste en la rédaction d'un cahier des charges précis, destiné à sélectionner un bureau d'études compétent en matière de patrimoine, d'urbanisme réglementaire et d'environnement. Ce document définira les objectifs, le périmètre des études à conduire, ainsi que les attendus qualitatifs de la future version du SPR. Ce travail est en cours et requiert une expertise technique pointue, compte tenu de la complexité des enjeux croisés à prendre en compte.

LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 15 juin 2020, la CCTLB a formellement défini les modalités d'exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur son territoire. Cette compétence, relevant de l'intercommunalité, peut toutefois être ponctuellement déléguée par décision du Président, notamment lorsque la commune concernée porte un projet présentant un intérêt communal avéré.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) peuvent être déposées de manière dématérialisée, conformément aux évolutions réglementaires visant à moderniser et fluidifier les procédures d'urbanisme. Les communes conservent leur rôle de guichet d'accueil : elles

enregistrent les DIA puis les transmettent à la CCTLB, qui en assure l'instruction dans le respect des délais impartis.

Dans ce contexte, la commune de Lunéville a souhaité aller plus loin en sollicitant la mise en place d'une procédure entièrement dématérialisée, tant pour la réception que pour la transmission des DIA à la CCTLB. Cette dérogation, mise en œuvre à titre expérimental, permet de tester et d'ajuster le circuit administratif en vue d'une généralisation progressive à l'ensemble des communes membres, dans l'objectif d'une transition vers un fonctionnement entièrement numérique.

En 2024, 637 DIA ont été instruites par les services de la CCTLB, confirmant une légère progression par rapport à l'année précédente (610 DIA traitées en 2023). Ce volume témoigne du dynamisme des transactions immobilières sur le territoire, ainsi que de la bonne appropriation des outils numériques par les communes et les usagers.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE TRAILOR

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité, lors de sa séance du 24 octobre 2019, le dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le site dit « Trailor ». Afin de poursuivre la procédure, notamment l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC, une seconde délibération en date du 17 décembre 2019 a autorisé le Président de la CCTLB à lancer une consultation pour désigner un mandataire chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement.

Le projet, consolidé à la fin de l'année 2021 et placé sous la maîtrise d'œuvre de la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), prévoit un aménagement ambitieux et multifonctionnel du site. Il inclut :

- La réalisation de programmes de logements diversifiés (individuels et collectifs),
- L'accueil d'activités économiques et de loisirs,
- L'aménagement d'un vaste parc urbain central structurant le site.

Un élément patrimonial notable du site — un ancien bâtiment industriel — est destiné à être réhabilité pour accueillir un équipement public à vocation de tiers lieu, renforçant la dimension sociale et culturelle du projet.

Avant de pouvoir entamer les travaux de construction, plusieurs interventions préparatoires sont nécessaires : dépollution, désamiantage (déjà partiellement réalisé), démolition de structures obsolètes, ainsi que la préparation des sols et du bâtiment à réhabiliter. Ces opérations relèvent de la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE), partenaire technique du projet.

Cependant, la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) impose une relecture des objectifs d'aménagement du territoire. Dans ce nouveau cadre, certaines orientations initiales du plan d'aménagement du site Trailor, notamment la densité résidentielle envisagée, devront être réévaluées pour mieux s'aligner avec les enjeux de sobriété foncière, de qualité de vie et de durabilité.

Contentieux en cours autour du site Trailor

Le projet fait par ailleurs l'objet de plusieurs contentieux juridiques, principalement à l'initiative de la SARL Roussel Sports, qui contestent différents aspects du projet. Ces recours se répartissent entre ceux impliquant directement la CCTLB et ceux relevant de l'EPFGE :

Recours impliquant la CCTLB

- PLUi-H : La SARL Roussel Sports a attaqué le document d'urbanisme intercommunal. Par jugement du 16 mai 2023, le Tribunal Administratif n'a retenu qu'un grief mineur portant sur une disposition réglementaire relative au site Trailor. Cette correction sera intégrée dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLUi-H, déjà engagée.

Recours impliquant l'EPFGE

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : L'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 déclarant le projet d'utilité publique a été contesté, mais le désistement de la SARL Roussel Sports a été acté par jugement du 6 juin 2023, mettant fin à cette procédure.
- Expropriation : À la suite d'un appel contre la décision du juge de l'expropriation du 10 février 2023, un nouvel arrêt en date du 10 juillet 2024 a fixé l'indemnité d'expropriation due par l'EPFGE à 3 920 948 €.
- Signature de l'acte d'acquisition : La compétence de l'EPFGE pour signer l'acte d'acquisition reste contestée. Ce contentieux est toujours en cours.
- Droit de préemption : Un recours civil est également en cours sur la validité du droit de préemption exercé sur ce site.

Perspectives

L'issue de ces contentieux conditionnera directement la faisabilité du projet, ainsi que les ajustements à apporter à son contenu. Des arbitrages seront nécessaires à l'issue des procédures pour actualiser l'aménagement envisagé en tenant compte des décisions de justice, des contraintes juridiques, et des nouveaux objectifs territoriaux.

Pour garantir la sécurité juridique de l'opération, la CCTLB s'appuie sur l'expertise d'un conseil juridique spécialisé, chargé d'accompagner la collectivité dans la conduite de ce dossier complexe.

MISSIONS PÉRIPHÉRIQUES

1. Contribution à la stratégie environnementale et énergétique

Élaboration du PCAET et accompagnement de la politique environnementale

Le service Urbanisme Opérationnel apporte un soutien étroit à la chargée de mission en charge de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Cette collaboration couvre l'ensemble des phases du projet, depuis la définition du diagnostic jusqu'à la formulation des orientations stratégiques et des actions opérationnelles.

Par ailleurs, le service contribue aux réflexions interterritoriales menées dans le cadre du Multipôle, notamment sur le développement des énergies renouvelables. Il participe à la rédaction d'un schéma directeur dédié à cette thématique, et accompagne activement la mise en œuvre d'une Société d'Économie Mixte (SEM) dédiée à la production d'énergies renouvelables.

2. Gestion et valorisation du foncier

a) Ventes effectives réalisées en 2024

- Cession du bâtiment « La Taillerie » (Baccarat)

Le 28 février 2024, la CCTLB a procédé à la vente du bâtiment sis 55 rue des Cristalleries et de son terrain attenant à la SCI La Taillerie. Le projet de réhabilitation vise à valoriser les savoir-faire artisanaux et industriels identitaires du territoire.

- Vente à la société ROMAC (Lunéville)

Par acte notarié du 20 février 2025, les parcelles cadastrées BW n°93 et 197, situées à proximité du site des Mossus, ont été cédées à la société ROMAC pour le développement de son activité.

- Vente à la SCI du Jard (Laronxe)

L'entreprise Miclo Diffusion, souhaitant s'agrandir, a acquis une surface de 10 000 m² dans la zone d'activités de Laronxe, à proximité d'ID Logistics. La transaction, conclue le 31 juillet 2024, inclut une emprise complémentaire pour optimiser l'implantation.

- Vente à la société Valecobois (Mondon)

Un ensemble foncier de 3,5 hectares a été vendu le 19 juillet 2024 à Valecobois, entreprise spécialisée dans le recyclage du bois et la fabrication de panneaux.

b) Opérations d'acquisition-revente

Le 18 novembre 2024, la CCTLB a acquis auprès de l'EPFGE le secteur nord du site des Mossus, immédiatement suivi par la signature d'un compromis de vente avec la société Manson Immobilier. Le même jour, un compromis distinct a été signé pour l'acquisition de la partie sud du site.

c) Réserve foncière à proximité d'ID Logistics

Un foncier de 5,6 ha, positionné à l'arrière du site d'ID Logistics, reste en réserve. La société ayant renoncé à son acquisition, la CCTLB est à la recherche d'un nouveau porteur de projet.

d) Projet d'extension de l'entreprise Créa Rénov

Sur la zone d'activités de Baccarat-Bertrichamps, l'entreprise Créa Rénov souhaite acquérir une parcelle contiguë à son site actuel. Une étude de sol a été réalisée, mais le découpage définitif et les modalités financières de la cession restent à préciser.

e) Ventes en cours de finalisation

- 4 rue Lavoisier (Moncel-Lès-Lunéville) : Deux ventes distinctes sont en cours de conclusion, au bénéfice respectif de M. Jean-Luc Laramée (lot 4) et de la société MEVLANA (lots 24 et 27).
- Actipôle de Mondon : Un projet de cession d'un terrain d'environ 2 000 m² a été reporté à 2025 à la demande de l'entreprise intéressée.

f) Réflexions foncières en cours

- Zone des Mossus : Une étude de faisabilité concernant le transfert du silo de la Coopérative Agricole Lorraine (CAL) vers le site des Mossus a été menée. Cette opération aurait nécessité la réactivation de la desserte ferroviaire. La CAL a finalement abandonné le projet fin septembre 2024. Toutefois, afin de maintenir le potentiel d'aménagement du site, la CCTLB a préempté deux parcelles, totalisant 2 487 m², par acte notarié du 18 novembre 2024.
- Terrains à l'arrière de la pépinière d'entreprises (Lavoisier) : Une réflexion est en cours sur la vocation future de ce foncier appartenant à la CCTLB.

3. Appui à la politique de mobilités

Le service Urbanisme Opérationnel participe aux réunions du PETR sur la thématique des mobilités, notamment pour l'étude d'une station d'approvisionnement en carburants à faibles émissions destinée aux professionnels. À ce titre, il est également sollicité pour identifier des emprises compatibles avec la révision du PLUi-H.

4. Suivi des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

En lien avec les services de l'État, le service poursuit la démarche de recensement des ZAE nR. Un portail public a été mis en ligne en octobre 2024 pour recueillir les contributions. Une seconde phase de concertation ciblée auprès des communes a été engagée, bien que la majorité des projets pertinents aient déjà été identifiés sur le territoire de la CCTLB.

5. Participation à l'élaboration du PPRI Meurthe Amont

Le service accompagne les communes dans la mise en œuvre du futur Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), couvrant le bassin de Thiaville-sur-Meurthe à Flin. Il assure également une interface avec les projets portés par la CCTLB, comme celui de la nouvelle caserne des pompiers de Baccarat.

6. Suivi de la révision du SCoT

Approuvé initialement en 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fait l'objet depuis 2019 d'une révision approfondie. En 2024, les échanges élus-techniciens ont abouti à une version révisée, approuvée le 12 octobre. Ce nouveau document intègre notamment les principes de la loi Climat et Résilience, dont l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

7. Suivi de la modification du SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est est en cours de modification pour intégrer les objectifs du ZAN et les impératifs climatiques. La CCTLB est associée à cette démarche via le Multipôle, notamment à travers les travaux initiés lors du séminaire du 23 mars 2022 et le projet présenté au Conseil Régional le 13 décembre 2024.

8. Réflexion sur l'aire de grand passage

Le service Urbanisme Opérationnel accompagne la CCTLB dans l'étude d'un site susceptible d'accueillir une aire de grand passage, potentiellement localisée à Rehainviller. Il assure un appui juridique, administratif et technique pour faire émerger un projet répondant aux obligations réglementaires.

9. Soutien au service Application du Droit des Sols (ADS)

Depuis le départ du responsable du service en octobre 2023, le service Urbanisme Opérationnel assure l'encadrement du service ADS. Il supervise la gestion du personnel, le traitement des dossiers sensibles, ainsi que la gestion des contentieux ou leur prévention.

10. Accompagnement du service Habitat

À la suite du départ du chargé de mission Habitat en février 2024, le service Urbanisme Opérationnel a assuré le pilotage intérimaire du secteur. Deux remplaçants successifs ont été intégrés au cours de l'année, mais sans expérience préalable dans les collectivités ou la thématique de l'habitat. Le service a assuré leur formation en cours de mission, notamment sur le pilotage de l'OPAH-RU de Baccarat et l'élaboration de celle de Lunéville, encore en cours à fin 2024.

11. Étude de faisabilité de l'aérodrome de Chanteheux-Croismare

La CCTLB a engagé une étude en vue de la prise en charge de la gestion de l'aérodrome de Chanteheux-Croismare. Le projet prévoit l'implantation de deux installations photovoltaïques, portées par une SEM et une SAS. Le service Urbanisme Opérationnel est associé à l'ensemble des démarches liées à cette opération d'envergure

SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITÉ DE GRANDRUPT

Étroitement lié aux enjeux fonciers de la CCTLB, le syndicat mixte du parc d'activités de Grandrupt requiert une attention particulière, notamment en matière de gouvernance et de gestion des instances délibératives. Le service Urbanisme Opérationnel intervient activement dans ce cadre, assurant le suivi des assemblées et veillant à la cohérence globale des implantations, tant pour les projets industriels que pour les installations de production d'énergie renouvelable.

Ce rôle de coordination est d'autant plus essentiel que le site accueille un projet structurant : une centrale photovoltaïque, dont le permis de construire a été accordé le 26 juillet 2023, à l'issue d'une enquête publique réglementaire. L'articulation entre cette installation énergétique et les futures entreprises appelées à s'implanter sur le parc est au cœur des préoccupations d'aménagement. Sous l'impulsion de la nouvelle présidence du syndicat mixte, exercée par le maire de Thiaville-sur-Meurthe, une volonté affirmée de redynamisation du site s'est manifestée. Cette orientation proactive répond à une demande croissante d'entreprises souhaitant s'installer sur le parc. En 2024, cinq projets d'implantation ont été confirmés. Les demandes ont conduit à stabiliser une proposition

de découpage parcellaire tenant compte des contraintes techniques existantes, notamment la présence d'une canalisation majeure appartenant à GRTgaz, dont le tracé influence l'organisation spatiale du site.

Afin de concrétiser la cession des terrains, un cabinet de géomètre a été mandaté pour procéder à la division officielle des lots, sur la base du schéma foncier défini. Cette étape constitue un préalable indispensable à la commercialisation effective des emprises.

Enfin, dans un souci de rationalisation et de meilleure articulation entre les compétences internes, la gestion opérationnelle de la ZAC de Grandrupt a été progressivement transférée en 2024 au service dédié au développement économique. Ce dernier assure désormais le suivi des dossiers d'implantation, en lien étroit avec les services urbanisme et foncier, garantissant ainsi une approche intégrée du développement du parc.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, EN LIEN AVEC LE SERVICE SPÉCIALISÉ

Depuis le début de l'année 2024, la CCTLB a accueilli une chargée de mission dédiée au développement économique, venant ainsi pourvoir un poste resté vacant durant une période prolongée. Le service Urbanisme Opérationnel s'est mobilisé pour accompagner cette prise de fonction, en assurant un appui méthodologique à la définition de ses missions, ainsi qu'à leur mise en œuvre progressive. Ce soutien s'est matérialisé à la fois sur le plan organisationnel, technique et stratégique.

Dans le même esprit, un accompagnement similaire a été réalisé en octobre 2024 à l'arrivée du chargé de mission « Territoire d'Industrie », recruté dans le cadre du partenariat avec le PETR du Lunévillois. Là encore, le service Urbanisme Opérationnel a contribué à l'intégration de ce nouvel agent, en facilitant sa prise de poste et l'articulation de ses missions avec les politiques publiques locales.

De manière plus générale, le service Urbanisme Opérationnel apporte un soutien transversal et technique sur les principaux axes suivants :

a. Identification et mobilisation du foncier économique

Il participe activement au recensement des disponibilités foncières à vocation économique, et conduit des recherches ciblées en fonction des besoins des porteurs de projets ou des orientations stratégiques du territoire.

b. Appui à l'accueil des entreprises

En collaboration avec les services économiques, il intervient dans l'analyse des projets d'implantation afin de proposer des solutions foncières et réglementaires adaptées, en cohérence avec le document d'urbanisme intercommunal.

c. Accompagnement réglementaire et montage opérationnel

Le service assure une expertise technique dans l'interprétation des documents d'urbanisme et dans la préparation des dossiers administratifs, facilitant ainsi la concrétisation des projets.

d. Soutien aux actions de Lorr'UP

Il collabore avec l'agence de développement économique Lorr'UP, notamment en fournissant des données techniques et en participant à l'instruction des demandes d'entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.

e. Contribution aux actions du PETR

Le service intervient également en appui aux projets portés par le PETR, en particulier sur les thématiques croisées telles que le développement économique, l'aménagement du territoire ou encore l'énergie.

f. Travail transversal avec les autres services communautaires

Une coopération étroite est engagée avec d'autres services de la collectivité – à titre d'exemple, le service Assainissement – afin de garantir une approche cohérente et intégrée de l'aménagement et du développement territorial.